

BIODIVERSITÉ ET COSMÉTIQUE

Un guide pratique pour les PME
et acteurs engagés du secteur

ÉDITORIAL

**ENSEMBLE,
« PRENDRE SOIN
DE VOUS,
RESPECTER
LA BEAUTÉ
DU MONDE »**

C'est avec une grande fierté que nous présentons ce Guide Biodiversité à l'attention des entreprises du secteur cosmétique. Ce document s'inscrit dans la continuité des engagements collectifs portés par la FEBEA et par l'ensemble de la filière en faveur de la préservation du vivant.

La biodiversité est au cœur de nos métiers. Les richesses naturelles constituent la source même de nombreux ingrédients cosmétiques : actifs végétaux, huiles essentielles, cires, minéraux... Notre secteur est donc profondément dépendant des écosystèmes et des ressources qu'ils nous offrent. Préserver la biodiversité, c'est préserver notre capacité à innover, à garantir la qualité et la sécurité de nos produits, et à transmettre un patrimoine naturel intact aux générations futures.

Depuis plusieurs années, les entreprises de la cosmétique démontrent leur engagement en matière de durabilité. Dès 2021, la FEBEA publiait un premier Guide Biodiversité – Bonnes pratiques du secteur cosmétique, rassemblant des initiatives concrètes et inspirantes menées par des acteurs de toutes tailles. Plus récemment, les travaux conduits dans le cadre du groupe de travail “Roquelaure – Entreprises et Biodiversité”, en lien avec le Ministère de la Transition écologique, ont permis d'identifier des leviers d'action communs et de renforcer la mobilisation collective du secteur.

Les PME représentent 82% de nos entreprises adhérentes : ce nouveau guide vise à les accompagner, plus particulièrement, dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie biodiversité.

Il propose une démarche structurée - du diagnostic à l'action - pour permettre à chaque entreprise d'évaluer ses dépendances, de réduire ses impacts, et de contribuer positivement à la préservation des écosystèmes. Cet exercice de pédagogie est au cœur de la mission de la FEBEA : agissant comme une courroie de transmission entre les entreprises, quelle que soit leur taille, la FEBEA fédère les énergies et accélère le passage à l'échelle des solutions innovantes.

Nous tenons à saluer les nombreuses entreprises qui ont déjà engagé des démarches ambitieuses et exemplaires. Leurs actions montrent que le secteur cosmétique peut être un moteur de transformation positive, conciliant excellence, innovation et respect du vivant.

Ce guide est le fruit d'un travail collectif, animé par la conviction que la préservation de la biodiversité n'est pas seulement une responsabilité, mais aussi une opportunité d'avenir. Nous invitons toutes les entreprises du secteur à s'en saisir, à partager leurs expériences et à contribuer à cette démarche commune.

Emmanuel Guichard

Délégué Général
de la FEBEA





REMERCIEMENTS

La FEBEA remercie chaleureusement l'ensemble des membres du Groupe de Travail Biodiversité pour le partage généreux de leurs connaissances, de leurs retours d'expérience et de leurs réflexions qui ont nourri la rédaction de ce guide.

Nos remerciements s'adressent également aux équipes de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et de la Direction Générale des Entreprises (DGE) pour leur relecture attentive et leurs contributions précieuses à l'enrichissement du document.

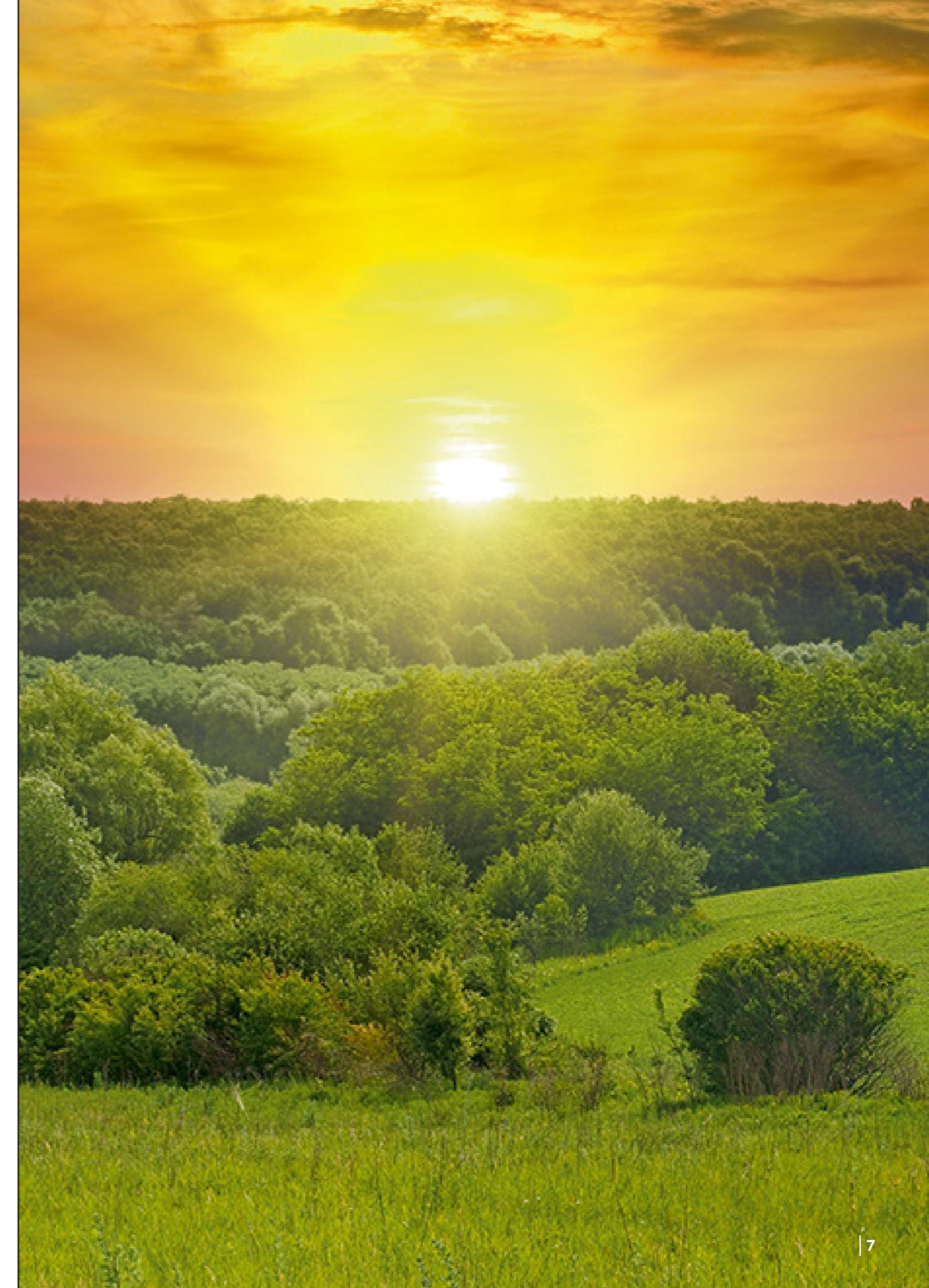
Un grand merci à Thomas Busutil pour son éclairage et son expertise sur le concept d'entreprise régénérative, qui ont permis d'ouvrir la réflexion vers des approches ambitieuses et inspirantes.

Enfin, la FEBEA tient à saluer l'ensemble de ses entreprises adhérentes pour leur engagement constant en faveur de la Nature. Grâce à leurs actions, leurs innovations et leur volonté de progresser, le secteur avance chaque jour vers une réduction de ses impacts et une contribution positive à la biodiversité. Cet engagement collectif témoigne de la capacité de la filière à se mobiliser pour préserver et restaurer le vivant.

TABLE DES MATIÈRES

Editorial	3
Remerciements	4
1 INTRODUCTION : COMPRENDRE LA BIODIVERSITÉ	8
Liens entre biodiversité et activités économiques	10
Lien entre biodiversité et crise climatique	10
Pourquoi les PME doivent-elles s'emparer du sujet ?	11
2 QUIZ : QUEL ACTEUR DE LA BIODIVERSITÉ ÊTES-VOUS ?	12
3 BIODIVERSITÉ ET COSMÉTIQUE : LIENS, PRESSIONS ET OPPORTUNITÉS	16
Les impacts sur la biodiversité à travers la chaîne de valeur cosmétique	17
La Nature : une ressource vitale pour le secteur cosmétique	19
L'analyse de double matérialité sectorielle	20
4 AGIR DANS VOTRE ENTREPRISE	22
 4.1 DÉFINIR SA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ	24
Établir son diagnostic biodiversité	24
Élaborer un plan d'action	27
 4.2 METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ	30
Donner une place claire à la biodiversité dans la stratégie de l'entreprise	30
Sensibiliser et former les équipes	31
Identifier ses ressources disponibles	32
Check-list : Intégration de la biodiversité dans la gouvernance	33
Témoignage d'entreprise : Sophie Dartois, Responsable RSE et communication à la Phocéenne de cosmétique	34
 4.3 STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	36
Mettre en place une stratégie d'approvisionnement responsable	37
Quels critères intégrer dans sa stratégie d'approvisionnement durable ?	38
Intégrer les pratiques agricoles durables dans le choix des matières premières	39

Comment formaliser une charte d'approvisionnement responsable ?	40
Vers des formules plus responsables	41
Respecter les cadres réglementaires	41
Exemples de labels et certifications reconnus	42
Vigilance dans le financement de projets externes de régénération et restauration écologique	45
Prise en compte de la biodiversité dans les achats hors matières premières	46
Témoignage d'entreprise : Olivier DECAZES, co-fondateur d'Odelia	47
Témoignage d'entreprise : Stéphanie GASTALDIN, fondatrice de Linae	48
Témoignage d'entreprise : Carole GARCIA, fondatrice de Graine de Pastel	50
4.4 EMBALLAGES ET CIRCULARITÉ	52
Focus réglementaire en France et en Europe	53
Le Plastic Act : une feuille de route collective pour réduire l'empreinte plastique des emballages	54
Pensez aussi aux emballages professionnels !	56
Et la biodégradabilité ?	56
Témoignage d'entreprise : Anne-Marie GABELICA, fondatrice et CEO d'oOlution	57
4.5 GESTION DES SITES	58
Sur un site existant	58
Sur un nouveau site ou un agrandissement	63
Checklist biodiversité pour les sites industriels, logistiques et tertiaires	65
Témoignage d'entreprise : Pierre-Yves BONHOMMÉ, directeur technique chez Mayoly	66
5 OUTILS ET CONTACTS UTILES	68
Guide des bonnes pratiques biodiversité de la FEBEA	69
Entreprises Engagées pour la Nature	70
Diag Biodiversité Bpifrance	71
Lab Transition Nature	71
MOOC Biodiversité MEDEF	72
ACT Biodiversité	72
ISO 17298 - Intégration de la biodiversité dans la stratégie et le fonctionnement des organisations	73
Les accompagnements locaux	73
6 POUR ALLER PLUS LOIN : LA COSMÉTIQUE RÉGÉNÉRATIVE	74
Un principe simple mais complexe à mettre en œuvre	75
Les 4 clés d'une entreprise régénérative	76
Les 5 leviers transversaux à intégrer dans une démarche régénérative	77
Bibliographie	78



1. INTRODUCTION

Comprendre la biodiversité

La biodiversité, contraction de «diversité biologique», désigne l'ensemble des formes de vie sur Terre, leurs interactions et les écosystèmes qu'elles composent. Elle se décline à trois niveaux : la diversité des **écosystèmes** (forêts, océans, zones humides, etc.), la diversité des **espèces** (animales dont l'Homme, végétales, microbiennes) et la diversité **génétique** au sein de chaque espèce. Ce «tissu vivant» est le résultat de milliards d'années d'évolution et constitue un pilier fondamental de la vie sur Terre.

La biodiversité fournit des biens et services essentiels : l'air que nous respirons, l'eau que nous consommons, les aliments que nous mangeons ou les matières premières dont nous avons besoin pour nos activités industrielles. Ces services écosystémiques incluent également la régulation du climat, la pollinisation des cultures et la fertilité des sols. Elle est donc indispensable non seulement à notre bien-être mais aussi à nos activités économiques.

Or, les activités humaines menacent directement la biodiversité. Depuis 1970, les populations de vertébrés (mammifères, oiseaux, poissons, amphibiens) ont diminué en moyenne de 73 % à l'échelle mondiale¹⁾ et environ un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies²⁾. L'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) identifie cinq principaux facteurs d'érosion de la biodiversité :

- **Le changement d'usage des terres et de la mer**, qui inclut la déforestation, l'urbanisation et l'agriculture intensive, détruisant ainsi les habitats naturels.
- **L'exploitation directe des organismes**, notamment par la surpêche, la chasse excessive et la surexploitation des ressources naturelles.
- **La pollution** englobe les déchets plastiques, les produits chimiques et les émissions industrielles qui contaminent les écosystèmes.
- **Le changement climatique** modifie les conditions environnementales, perturbant les cycles naturels et les aires de répartition des espèces.
- **Les espèces exotiques envahissantes** concurrencent les espèces locales pour les ressources, souvent au détriment de la biodiversité native.

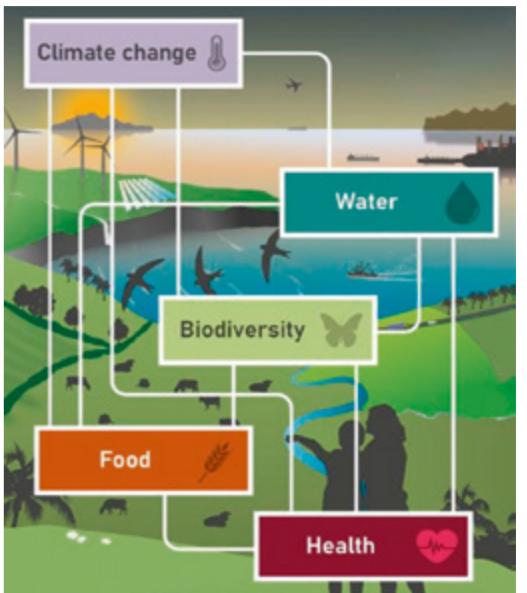


Figure 1 : Les enjeux de biodiversité, de climat, d'eau, de santé et d'alimentation sont étroitement liés et nécessitent une approche globale et intégrée (source : rapport Nexus de l'IPBES, 2024)

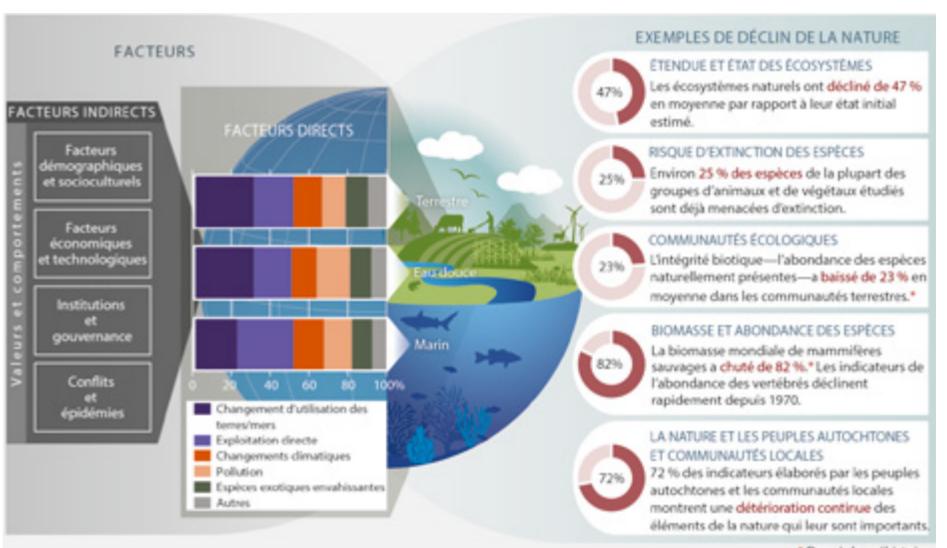


Figure 2 : Exemples de déclins observés dans la nature au niveau mondial, soulignant le recul de la biodiversité provoqué par des facteurs de changement directs et indirects (Source : rapport de l'IPBES, 2019).

Agir dès aujourd'hui pour enrayer le déclin de la biodiversité est une responsabilité collective essentielle pour garantir un avenir durable aux générations futures.

¹⁾ Source : WWF World Wide Fund for Nature (2024) :Living Planet Report. <https://www.wwf.fr/rapport-planete-vivante>

²⁾ Source : IPBES (2019): Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem https://files.ipbes.net/ipbes-web-prod-public-files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

LIENS ENTRE BIODIVERSITÉ ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'économie mondiale dépend étroitement de la Nature : plus de 55 % du PIB mondial dépend de la bonne santé de la biodiversité⁽³⁾. La biodiversité joue un rôle crucial en soutenant une multitude de services écosystémiques essentiels au fonctionnement et à la pérennité des entreprises.

- Les services d'approvisionnement, tels que l'alimentation, les matières premières et l'eau, sont directement issus des écosystèmes et constituent des ressources fondamentales pour de nombreuses industries.
- Les services de régulation, comme la pollinisation des cultures, la purification de l'air et de l'eau, ainsi que la régulation du climat, contribuent à maintenir des conditions environnementales favorables à la production et à la stabilité des opérations.
- Les apports immatériels, tels que les opportunités de loisirs, l'inspiration pour l'innovation et le bien-être des employés, renforcent la résilience et la compétitivité des entreprises.



Cette dépendance des entreprises aux services écosystémiques les rend vulnérables face à l'érosion de la biodiversité. La dégradation des écosystèmes peut entraîner une raréfaction des ressources naturelles, une augmentation des coûts ou encore une instabilité dans les chaînes d'approvisionnement.

I LIEN ENTRE BIODIVERSITÉ ET CRISE CLIMATIQUE

La crise climatique et la perte de biodiversité sont des phénomènes intrinsèquement liés. En effet, le réchauffement de la planète modifie les habitats naturels, perturbant les cycles de vie des espèces et rendant certains écosystèmes plus vulnérables. Dans un écosystème en bonne santé, le dioxyde de carbone (CO₂) est en partie absorbé par la végétation, notamment par les forêts et les zones humides, qui jouent un rôle clé dans la régulation du climat. Ce rôle de « puits de carbone » est cependant mis à mal par deux dynamiques majeures : d'une part, les sécheresses et vagues de chaleur, de plus en plus fréquentes en raison du changement climatique et qui affectent la croissance des plantes ; d'autre part la déforestation et la dégradation des sols réduisent considérablement la capacité des écosystèmes à absorber le CO₂.

Cette dynamique crée un cercle vicieux : la crise climatique accélère la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes qui, en retour, affaiblissent leur capacité à réguler le climat - aggravant ainsi le dérèglement global.



Protéger la biodiversité contribue donc directement à atténuer le changement climatique et inversement. Des solutions basées sur la nature (reboisement, restauration des zones humides) permettent non seulement de stocker du carbone mais aussi de renforcer la résilience des écosystèmes face aux impacts climatiques.

I POURQUOI LES PME DOIVENT-ELLES S'EMPARER DU SUJET ?

Dans le Global Risks Report de 2025 du [World Economic Forum](https://www.weforum.org/publications/global-risks-report-2025/)⁽⁴⁾ les 4 premiers risques pour les entreprises à 10 ans sont directement en lien avec la biodiversité : événements climatiques extrêmes, perte de biodiversité et effondrement des écosystèmes, dommages critiques des équilibres terrestres, pénuries de ressources naturelles.



Figure 4 : World Economic Forum Global Risks Perception Survey 2024-2025 Global risks by severity over the short and long term

À l'échelle européenne, 72% des entreprises, soit environ 3 millions, dépendent de manière critique des services écosystémiques et seront confrontées à d'importants problèmes économiques en raison de la dégradation des écosystèmes (Source BCE 2024 : [Rapport “Climate-related and nature-related risks in the euro area”](https://www.ecb.europa.eu/press/economic-bulletin/articles/2024/html/ecb.ebart202406_02-ae87ac450e.en.html)⁽⁵⁾ (Banque centrale européenne, avril 2024)

Les petites et moyennes entreprises (PME) ont un rôle clé à jouer dans la préservation de la biodiversité. Si leur impact individuel peut paraître limité par rapport aux grands groupes, leurs actions collectives peuvent avoir un effet considérable. De plus, les PME sont souvent plus agiles et plus proches de leurs parties prenantes (fournisseurs, clients, communautés locales), ce qui leur permet d'adopter des pratiques plus durables et de répondre rapidement aux attentes des consommateurs, de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux.

S'emparer du sujet offre de nombreux avantages :

- **Réduction des risques** : Préserver les écosystèmes garantit un approvisionnement stable en matières premières.
- **Opportunités économiques** : Les consommateurs valorisent de plus en plus les entreprises engagées dans une démarche écologique. Adopter des pratiques respectueuses de la biodiversité peut renforcer la marque, attirer une clientèle engagée et répondre à des exigences légales croissantes, tout en améliorant la compétitivité.
- **Accès aux financements** : S'engager dans une démarche favorable à la biodiversité peut donner accès à des financements publics ou privés, à des dispositifs de

soutien à la transition écologique, et à des partenariats avec des acteurs engagés dans la chaîne de valeur.

• **Conformité réglementaire** : Les politiques publiques renforcent les exigences en matière de durabilité environnementale. La prise en compte des enjeux permet d'anticiper des obligations futures.

• **Participer à la vie locale et à l'ancre territorial de son entreprise** : Des actions en faveur de la biodiversité sont par essence locales et permettent aux entreprises de renforcer ses liens avec son territoire.

L'implication de chaque acteur, quelle que soit sa taille, est cruciale pour inverser la tendance actuelle de dégradation de la biodiversité et garantir un avenir durable pour les générations futures, mais aussi contribuer à la pérennité de ses modèles d'affaires. Le secteur cosmétique est particulièrement exposé par ses dépendances aux ressources naturelles et se mobilise donc pour réduire ses impacts et préserver la nature.

Astuce PME



La plateforme [Transition écologique des entreprises](https://transition.eco-business.com/) liste les dispositifs de financement auxquels sont potentiellement éligibles les projets en faveur de la biodiversité. Chaque entreprise peut indiquer son SIRET et les dispositifs auxquels elle est éligible seront automatiquement triés.



2. QUIZ

Quel acteur de la biodiversité êtes-vous ?

Avant de plonger dans les conseils pratiques et les outils pour construire une stratégie d'approvisionnement responsable, prenons un moment ludique pour mieux cerner votre profil « biodiversité ».

Ce petit questionnaire vous invite à répondre à une série de questions simples. À chaque réponse, notez vos points. À la fin, le total vous permettra de découvrir votre profil : quel acteur de la biodiversité êtes-vous ?

VOS IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

Comptez les ★ et les ▼

Certains ingrédients sont associés à des risques directs de déforestation. Utilisez-vous dans vos formules des ingrédients comme l'huile de palme (et ses dérivés), la coco ou le soja ?

- a) Nous n'utilisons aucune de ces matières dans nos formules ★
- b) Nous en utilisons dans nos formules sans en connaître l'origine ★★
- c) Nous en utilisons et nous avons un système au moins partiel de traçabilité ou de certification ★★★
- d) Je ne suis pas sûr de la présence de ces matières dans nos formules. ▼

Ces 10 dernières années, avez-vous construit ou agrandi des locaux :

- a. Non ★
- b. Oui, sur un espace déjà artificialisé ★★
- c. Oui, sur un espace naturel ou agricole ★★★

Est-ce qu'un ou plusieurs de vos locaux sont implantés à proximité (par exemple à moins de 200 m) d'une zone naturelle protégée ? (zones Natura 2000, sites Ramsar, réserves naturelles, parcs nationaux ou régionaux, sites classés, etc.)

- a) Non
- b) Oui ★★★
- c) Je ne sais pas ▼

Quelle est la principale source d'énergie utilisée sur vos sites ?

- a) Nous utilisons principalement des énergies renouvelables (solaire, éolien, etc.). ★
- b) Nous utilisons un mix énergétique standard, incluant des énergies renouvelables et non renouvelables. ★★
- c) Nous utilisons principalement du gaz naturel ★★

- d) Nous utilisons principalement des énergies carbonées, comme le charbon ou le pétrole. ★★★
- f) Je ne sais pas ▼

Comment décririez-vous le mode de transport de vos marchandises depuis leur lieu de production ?

- a) Nous privilégions une logistique décarbonée (transport ferroviaire, fluvial, véhicules électriques, etc.) ★
- b) Nous transportons essentiellement par la route (camion, utilitaires) ★★
- c) Nous faisons beaucoup de transport maritime international ★★
- d) Nous acheminons souvent par avion ★★★

Quelle description correspond le mieux à vos emballages ?

- a) Mes emballages sont principalement à usage unique et une part importante n'est pas recyclable ★★★
- b) Mes emballages sont principalement à usage unique, mais tous recyclables ★★
- c) Une part significative de nos emballages sont réemployables ★
- d) Je ne sais pas ▼

Utilisez-vous des matières premières minérales telles que les pigments ou les colorants métalliques (mica, zinc, fer, titane etc.) ?

- a) Non, jamais ★
- b) Oui, pour quelques produits ★★
- c) Oui, ces ingrédients sont une composante essentielle de notre offre ★★★
- d) Je ne sais pas ▼

Les sites de production de vos produits sont-ils situés dans des zones touchées par des épisodes de sécheresse ?

- a) Non ★
- b) Oui, nous avons déjà eu un arrêté sécheresse ★★
- c) Oui, nous avons des arrêtés sécheresse chaque année ★★★
- d) Je ne sais pas ▼

VOS DÉPENDANCES À LA BIODIVERSITÉ

Comptez les ☼ et les ▼

Parmi les ingrédients qui composent vos produits, combien sont d'origine naturelle ?

- a) Aucun, ou très peu.
- b) Quelques-uns (5-20%) ☼
- c) Une part significative (20-50%) ☼
- d) La majorité (plus de 50%) ☼
- e) Je ne sais pas ▼

Utilisez-vous des ingrédients provenant d'espèces considérées comme rares ou protégées (Liste rouge de l'IUCN) ?

- a) Non, nous n'utilisons que des ingrédients non menacés et largement cultivés ☼
- b) Oui, pour quelques produits / gammes seulement ☼
- c) Oui, ce sont des ingrédients clés de nos formules ☼
- d) Je ne sais pas ▼

Quelle est la part d'eau dans vos produits finis ?

- a) Très faible (moins de 5%)
- b) Peu élevée (5-20%) ☼
- c) Une part significative (20-50%) ☼
- d) Plus de 50% ☼
- e) Je ne sais pas ▼

Votre entreprise a-t-elle été directement affectée par des événements climatiques extrêmes au cours des 5 dernières années (inondations, tempêtes, sécheresses, vagues de chaleur, etc.) ?

- a) Oui, nous avons subi un ou plusieurs événements climatiques ayant perturbé nos activités. ☼
- b) Oui, un ou plusieurs événements ont eu lieu, mais sans impact significatif sur notre activité. ☼
- c) Non, aucun événement de ce type n'a affecté notre entreprise. ☼
- d) Je ne sais pas. ▼

ACTIONS MENÉES

Quelles actions avez-vous déjà mis en place dans votre entreprise ? comptez les ♥

- Intégrer systématiquement des critères environnementaux dans vos processus d'achat ♥
- Prendre en compte des enjeux de biodiversité dans la création de nouveaux produits ♥
- Faciliter le choix d'une alimentation végétarienne dans le restaurant d'entreprise ♥
- Semer / planter des espèces mellifères sur le site de l'entreprise ♥
- Soutenir des pratiques agricoles plus durables dans votre filière d'approvisionnement ♥
- Reformuler vos produits-phares pour réduire l'impact de la formule en fin de vie ♥
- Mettre sur le marché des emballages réutilisables ♥
- Mettre en place des actions de sensibilisation des collaborateurs ♥
- Réduire la consommation d'eau des sites de production ♥
- Sélection de fournisseurs certifiés (AB, COSMOS, FSC...) ♥
- Intégrer la biodiversité dans votre communication institutionnelle ♥
- Réalisation d'un bilan carbone ♥
- Communiquer auprès des consommateurs sur le bon usage et la fin de vie des produits ♥



DÉCOUVREZ VOTRE PROFIL BIODIVERSITÉ !

Ce diagnostic simple est un point de départ pour orienter votre démarche, identifier les priorités adaptées à votre contexte, et préparer les étapes suivantes à travers les conseils et outils présentés dans ce guide.

IMPACTS

Si vous avez moins de 10 ★ : Votre activité a relativement peu d'impacts sur la biodiversité, mais cela ne signifie pas que votre entreprise ne contribue pas à l'érosion de la biodiversité, vos impacts peuvent tout de même faire l'objet d'actions ciblées.

Si vous avez entre 10 et 18 ★ : Votre activité a un impact modéré sur la biodiversité. Vous avez limité certains risques majeurs (déforestation, pollution, artificialisation, etc.). En continuant d'agir de manière proactive, vous contribuerez non seulement à préserver les écosystèmes, mais aussi à renforcer la résilience et la durabilité de votre entreprise.

Si vous avez plus de 18 ★ : Votre activité impacte fortement la biodiversité, ce qui représente un risque financier, social, réputationnel et éthique ! Il est urgent et nécessaire de mettre en œuvre des actions correctrices pour réduire ces impacts et pourquoi pas même contribuer positivement.

DÉPENDANCES

Si vous avez plus de 9 ☼ : Votre activité est fortement dépendante de la biodiversité, ce qui représente un enjeu stratégique majeur pour votre entreprise. La dégradation des écosystèmes pourrait directement menacer vos ressources, vos processus ou vos chaînes d'approvisionnement. Il est impératif d'évaluer ces dépendances de manière approfondie et de mettre en place des solutions pour réduire les risques liés à l'érosion de la biodiversité.

Si vous avez entre 5 et 9 ☼ : Votre activité présente une dépendance modérée à la biodiversité, ce qui signifie que vous êtes exposé à certains risques liés à la dégradation des écosystèmes, mais vous avez une marge de manœuvre pour anticiper et gérer ces enjeux.

Une approche proactive vous permettra non seulement de réduire les risques, mais aussi d'explorer des opportunités liées à une meilleure gestion de vos interactions avec la nature.

Si vous avez moins de 5 ☼ : Votre activité semble peu dépendante à la biodiversité, ce qui peut limiter les risques directs liés à la dégradation des écosystèmes. Cela limite les risques immédiats, mais ne vous exonère pas d'une réflexion à long terme. Même des dépendances indirectes peuvent émerger (eau, agriculture, climat...).

ACTIONS

0 à 8 ♥ - les premiers pas

Vous êtes dans une phase de démarrage, avec quelques actions déjà engagées. Le guide peut vous aider à amplifier vos efforts en ciblant des actions efficaces et accessibles.

8 à 18 ♥ - le déploiement

Vous êtes dans une dynamique engagée et structurée, avec des actions variées. Ce guide peut vous aider à renforcer l'impact de vos démarches et à les inscrire dans une stratégie globale.

Plus de 18 ♥ - la consolidation

Vous avez mis en œuvre un ensemble solide d'actions concrètes, couvrant des domaines variés. Ce guide pourra vous donner quelques pistes additionnelles et vous sera utile pour sensibiliser vos fournisseurs à ces enjeux.

Si vous avez plus de 5 ▼, la première étape sera d'en savoir plus sur la composition de vos produits, vos emballages, la situation de vos sites (bureaux, usines, etc.).

Récoltez des données en interrogeant vos fournisseurs et vos équipes opérationnelles !



3. BIODIVERSITÉ & COSMÉTIQUE

Liens, pressions et opportunités

LES IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LA CHAÎNE DE VALEUR COSMÉTIQUE

La chaîne de valeur englobe toutes les étapes, depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'à la distribution des produits finis, en passant par la transformation, la fabrication et la commercialisation.

À chaque maillon de cette chaîne, des impacts **directs** (tels que l'extraction d'ingrédients naturels ou les procédés de fabrication) et **indirects** (comme le transport, l'emballage ou l'utilisation des produits par les consommateurs) peuvent affecter la biodiversité, aussi bien en amont (fournisseurs, récolte des matières premières) qu'en aval (utilisation, fin de vie des produits).



Figure 5 : Chaîne de valeur du secteur cosmétique. Source : analyse de double matérialité sectorielle, FEBEA & Cap Gemini (2024)

Pour une entreprise, il est relativement plus facile de contrôler ses impacts directs que ses impacts indirects qui nécessitent une collaboration avec les parties prenantes de la chaîne de valeur. Pour autant, c'est bien en dehors de ses opérations que se situent la plus grande part des impacts d'une entreprise : seule une approche holistique permet de réduire significativement son empreinte biodiversité.

Comme toute activité économique, la filière cosmétique contribue, à divers degrés, aux pressions qui s'exercent sur la biodiversité.

NIVEAU D'IMPACT	IMPACTS AMONT	IMPACTS DIRECTS	IMPACTS AVAL
Dégradation des habitats	Matières premières liées à la déforestation et à l'agriculture intensive	Empreinte au sol des sites	
Pollutions	Intrants agricoles, déchets des sites de production des matières premières, ingrédients et emballages	Emissions industrielles Pollutions sonores et lumineuses	Déchets d'emballages Pollution des milieux aquatiques associée à l'utilisation de certains substances
Changement climatique	Emissions associées à la production agricole des ingrédients et des matériaux d'emballage	Emissions associées à la production de produits finis et à leur transport	Emissions associées à l'eau chaude lors de l'utilisation des produits
Exploitation des ressources	Prélèvements d'espèces (cueillette) Utilisation de l'eau pour l'irrigation Exploitations minières	Utilisation de l'eau dans les formules et les opérations	Consommation d'eau associée à l'utilisation des produits
Espèces invasives	Transport international		

Figure 6 : synthèse des impacts des produits cosmétiques à travers la chaîne de valeur



IMPACTS EN AMONT : APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRES PREMIÈRES

Les activités en amont de la chaîne de valeur correspondent aux 5 facteurs de pression sur la biodiversité :

- **Changement d'utilisation des terres et des mers**, principalement à travers la production de matières premières agricoles issues de cultures intensives. Des commodités telles que l'huile de palme ou l'huile de coco sont issues de monocultures souvent responsables de déforestation, en particulier en Asie du Sud-Est. L'huile de palme, utilisée dans environ 70 % des produits de beauté et d'hygiène⁽⁶⁾, en est un exemple emblématique.

• Exploitation directe des ressources :

- Pour obtenir des actifs végétaux (argan, encens, karité, jatamansi...), certaines espèces sont surexploitées, menaçant leur pérennité dans leur habitat naturel. La valeur du marché mondial des plantes médicinales et aromatiques a augmenté de plus de 75 % en deux décennies⁽⁷⁾.
- La demande croissante en ingrédients biosourcés entraîne la conversion de terres agricoles vivrières ou naturelles en plantations spécialisées, ce qui accentue la pression sur les écosystèmes.
- Les pigments minéraux (mica, talc, zinc, fer, titane) proviennent de ressources minières non renouvelables. Leur extraction provoque la dégradation des sols, la pollution de l'eau et la destruction d'habitats.

- L'agriculture et l'extraction de matières premières mobilisent d'importantes ressources hydriques et peuvent entraîner des pollutions chimiques via les intrants agricoles.

- **Pollution** : l'usage de produits phytosanitaires pour la culture des ingrédients végétaux est une source de pollution des sols et des milieux aquatiques, altérant la biodiversité locale.

- **Emission de gaz à effet de serre** : La production et la transformation de certains ingrédients peuvent être très énergivores, notamment lors des procédés d'extraction, de chauffage ou de refroidissement. L'agriculture intensive contribue également aux émissions de gaz à effet de serre, principalement via l'épandage d'engrais azotés, qui libère du protoxyde d'azote (N_2O), un gaz au pouvoir de réchauffement très élevé. La production de matériaux d'emballage tels que le verre, l'aluminium ou l'acier reste également fortement émettrice de CO_2 , tandis que le plastique génère des émissions tout au long de son cycle de vie, de la production à la fin de vie.

- **Espèces invasives** : bien que peu spécifique au secteur cosmétique, le transport international de marchandises est un facteur de diffusion des espèces exotiques invasives. Certaines de ces espèces sont par ailleurs utilisées en cosmétique.

IMPACTS LIÉS AUX OPÉRATIONS INDUSTRIELLES

Les sites de production cosmétique exercent une pression directe sur les milieux naturels. L'eau en est l'exemple le plus visible : elle constitue à la fois un ingrédient majeur des formulations et une ressource essentielle aux procédés industriels (nettoyage des installations, refroidissement, préparation des ingrédients). Dans les zones de stress hydrique, cette dépendance peut accentuer la compétition avec les usages locaux et fragiliser les écosystèmes.

Les **rejets chimiques** représentent un autre enjeu important. Si les effluents, solvants ou sous-produits ne sont pas correctement traités, ils peuvent contaminer les sols et les milieux aquatiques, avec des effets durables sur la biodiversité locale. La qualité du système de gestion des eaux usées et des déchets industriels est donc déterminante.

La **localisation et l'empreinte physique des usines** ont également un impact : l'artificialisation des sols liée aux bâtiments, routes et infrastructures logistiques entraîne une perte d'habitats et contribue à la fragmentation des écosystèmes environnants.

Enfin, les procédés industriels consomment de l'énergie et génèrent des émissions de gaz à effet de serre.

I IMPACTS EN AVAL : DISTRIBUTION, USAGE ET FIN DE VIE

La distribution des produits, notamment par fret aérien, est également une source importante d'émission de GES mais c'est surtout l'usage chez le consommateur des produits rincés (gels douche, shampoings) qui induisent des émissions indirectes, notamment via le chauffage de l'eau sanitaire. Cette phase représente jusqu'à 45 % des émissions de scope 3 des entreprises⁽⁸⁾.

Les emballages cosmétiques représentent 5 % des emballages plastiques mis sur le marché en France⁽⁹⁾. En l'absence de collecte ou de recyclage efficace, ces emballages peuvent finir dans la nature et se fragmenter en microplastiques, impactant les écosystèmes.

Concernant la formulation, la réglementation s'est considérablement renforcée sur l'utilisation de nombreuses substances et les acteurs développent des formules plus biodégradables. Certains ingrédients, comme certains filtres solaires, ont néanmoins un impact sur la faune marine.

LA NATURE : UNE RESSOURCE VITALE POUR LE SECTEUR COSMÉTIQUE

Le secteur cosmétique est profondément lié à la biodiversité. Les ressources naturelles qu'il utilise, directement ou indirectement, sont issues de la richesse des écosystèmes terrestres et aquatiques : les commodités agricoles pour la production d'éthanol, la glycérine et les tensio-actifs utilisés dans les produits de soin, diverses plantes à parfum, aromatiques et médicinales entrent ainsi dans la composition des actifs botaniques et des composants parfumés.

La perte de biodiversité constitue donc un risque majeur pour le secteur, car la dégradation des écosystèmes peut entraîner une rarefaction des matières premières naturelles, limitant leur disponibilité ou réduisant leur qualité, et ainsi fragiliser les chaînes d'approvisionnement.

Face à ces tensions, les entreprises pourraient être contraintes de recourir à des alternatives synthétiques, souvent issues de ressources non renouvelables. Ce basculement risquerait d'affecter à la fois la compétitivité et l'image de marque du secteur, dans un contexte où les consommateurs plébiscitent les ingrédients naturels et traçables.

Au-delà des ingrédients, la biodiversité fournit des services essentiels qui soutiennent indirectement le secteur cosmétique comme la pollinisation et la régulation climatique nécessaires à la production agricole ou bien la qualité de la ressource en eau, ingrédient fondamental des formules.

NIVEAU DE DÉPENDANCE	DÉPENDANCES AMONT	DÉPENDANCES DIRECTS	DÉPENDANCES AVAL
Produits ou bien issus des écosystèmes	Matières premières naturelles issues de l'agriculture ou sauvages (pollinisation) Ressources rares ou sensibles		
Régulation du cycle de l'eau et de la qualité de l'eau	Besoin d'eau pour la culture des plantes, dépendance aux régimes hydriques	Eau douce de qualité requise pour la formulation, le nettoyage des installations	Consommation d'eau par l'utilisateur (produits rincés) et dépendance des milieux aquatiques à absorber les résidus (biodégradabilité, pollution)
Régulation du climat	Cultures sensibles aux dérèglements climatiques	Conditions climatiques stables nécessaires pour certains procédés et chaînes logistiques	
Fonctionnement des sols / biodiversité microbienne	Santé et fertilité des sols nécessaires à culture durable des plantes à usage cosmétique		
Régulation des déchets / purification des milieux			Biodégradabilité des produits dépendants du bon fonctionnement des écosystèmes

Figure 7 : Cartographie des dépendances des activités cosmétiques à la biodiversité

L'analyse des impacts et dépendances du secteur cosmétique à la biodiversité, ainsi que l'étude de sa matérialité, montrent à quel point la santé des écosystèmes conditionne la pérennité du modèle économique du secteur. Les constats sont clairs : chaque maillon de la chaîne de valeur - de l'approvisionnement en matières premières à la formulation, de la production à la distribution, jusqu'à l'usage et la fin de vie des produits - peut générer des pressions sur la biodiversité, mais constitue également une formidable opportunité d'action.

⁽⁶⁾ UEBT (2023). Sector Transitions to Nature Positive: Deep Dive on Beauty and Biodiversity. Ce chiffre doit cependant être mis en perspective avec les grands secteurs de destination de l'huile de palme, utilisée à 80 % pour l'alimentaire (vs 10 % pour la cosmétique) au niveau mondial et à 49 % pour l'alimentaire et à 34 % pour les biocarburants au niveau de l'UE. (Source : Ministère de Transition Écologique)

⁽⁷⁾ Schindler, C., Heral, E., Drinkwater, E., Timoshyna, A., Muir, G., Walter, S., Leaman, D.J. and Schippmann, U. 2022. Wild check - Assessing risks and opportunities of trade in wild plant ingredients. Rome, FAO. <https://www.fao.org/3/cb9267en/cb9267en.pdf>

⁽⁸⁾ Etude FEBEA – Carbone 4 (2023) : <https://www.feba.fr/etudes-et-rapports/etude-emissions-ges-du-secteur-cosmetique-leviers-decarbonation-a-mutualiser>

⁽⁹⁾ Plan d'écoconception 4R CITEO FEBEA. Données issues des déclarations 2020 : <https://extranet.feba.fr/fr/node/386392>

L'ANALYSE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ SECTORIELLE



Découvrez en détail les résultats de l'analyse de matérialité sectorielle : [Analyse de double matérialité de la filière cosmétique^{10\)}](https://www.febEA.fr/etudes-et-rapports/analyse-double-matérialité-la-filière-cosmétique-travail-inedit-collaboratif-la)

Dans le cadre de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), les entreprises concernées doivent effectuer leur analyse de double matérialité, c'est-à-dire à évaluer à la fois :

- la matérialité d'impact : comment leurs activités affectent l'environnement et la société (dimension « inside-out »),
- la matérialité financière : comment les enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance peuvent avoir un impact sur leurs performances et leur résilience économique (dimension « outside-in »).

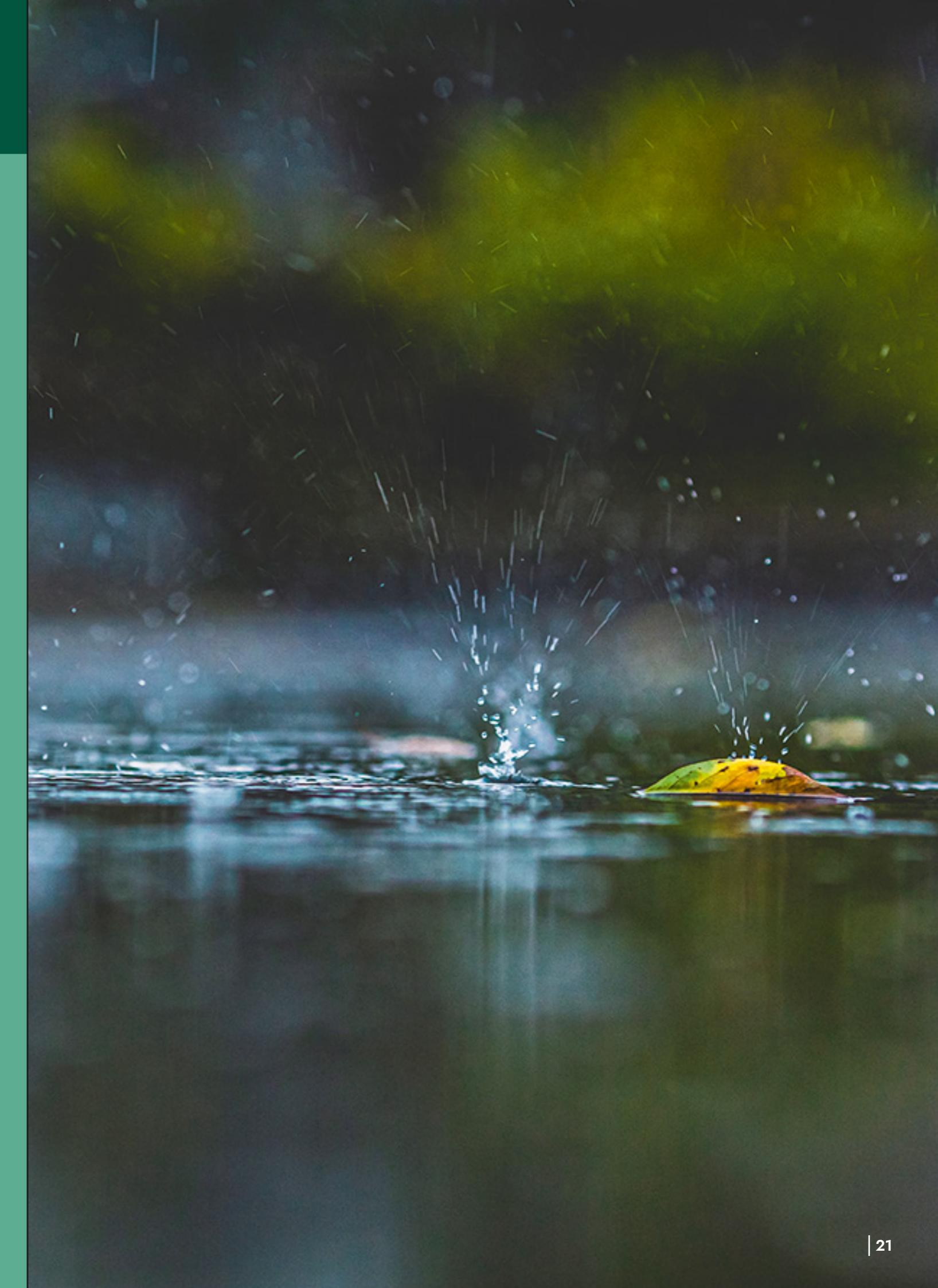
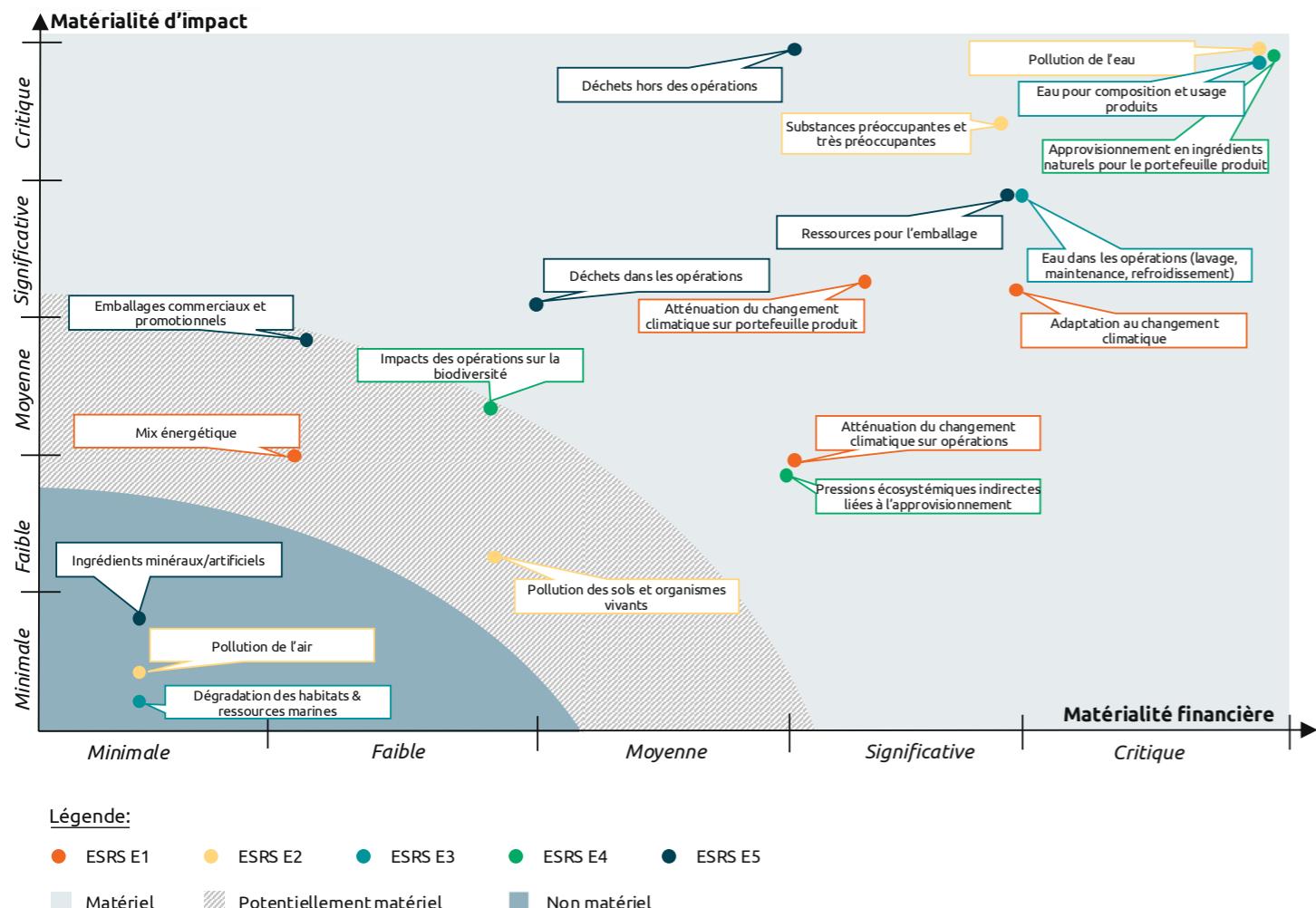
Les travaux menés récemment par la FEBEA (Fédération des entreprises de la beauté), en collaboration avec de nombreux acteurs de la filière, ont permis de réaliser une analyse de double matérialité sectorielle inédite. Cette étude met en lumière que les enjeux liés à la biodiversité et aux écosystèmes (couverts par l'ESRS E4)

sont bel et bien matériels pour le secteur cosmétique et doivent donc être considérés comme prioritaires dans la stratégie de durabilité des entreprises.

On retrouve ainsi le concept d'impacts et de dépendances : les entreprises ont un impact significatif sur la biodiversité, notamment via l'utilisation de ressources naturelles, la transformation des terres ou la pollution. À l'inverse, elles dépendent également fortement des écosystèmes, pour l'accès à des matières premières végétales, la stabilité des écosystèmes agricoles ou la qualité de l'eau.

Ce travail sectoriel offre un cadre de référence précieux pour aider les entreprises à identifier leurs impacts (négatifs ou positifs) et leurs dépendances vis-à-vis du vivant. Il permet aussi de guider les premières étapes d'une analyse de matérialité adaptée à leur échelle.

MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ - RISQUES ENVIRONNEMENTAUX LONG TERME



4.

AGIR DANS VOTRE ENTREPRISE

Les fiches opérationnelles qui suivent constituent des outils pratiques, directement utilisables par les entreprises du secteur cosmétique. Elles associent repères méthodologiques, actions adaptées aux réalités des entreprises, ressources utiles et témoignages concrets. L'idée est de montrer qu'il est possible d'agir à son échelle, pas-à-pas, tout en générant des bénéfices pour la nature, la performance économique et les parties prenantes locales.

La première étape consiste à **définir sa stratégie biodiversité** : établir un diagnostic des impacts et dépendances, mesurer les risques et opportunités, puis hiérarchiser les enjeux pour bâtir un plan d'action clair et progressif. Cette approche permet de relier la biodiversité aux choix stratégiques de l'entreprise et d'orienter ses priorités.

Vient ensuite la mise en place d'une **gouvernance de la biodiversité**, qui fixe les responsabilités, intègre la biodiversité dans les processus de décision et mobilise les équipes autour d'objectifs communs. Cette organisation interne est la condition d'une démarche crédible et suivie dans le temps.

À partir de là, l'entreprise peut agir sur ses produits et mettre en œuvre une démarche d'éco-conception de ses formules et de ses emballages. L'approvisionnement durable et la traçabilité des matières premières, avec une attention particulière portée aux filières à risque, aux certifications (AB, COSMOS, UEBT, FairWild, RSPO, ROC...), ainsi qu'aux cadres réglementaires internationaux (Nagoya, CITES, Règlement européen sur la déforestation) permet de réduire l'impact de ses formules.

Le levier des **emballages et de la circularité** permet d'agir sur la transformation des flux matière. Hiérarchie des déchets, principes des « 4R » (Réduire, Réemployer, Recycler, Réincorporer), sont autant de démarches qui réduisent l'extraction de ressources et la pollution plastique, et donc les pressions sur la biodiversité.

Enfin, la **gestion des sites** aborde l'ancrage territorial et la réduction des pressions locales : gestion de l'eau et des rejets, continuités écologiques, éclairage nocturne, espèces invasives, suivi écologique. Ce volet permet aux entreprises de renforcer la qualité écologique des milieux dans lesquels elles opèrent.



4.1 DÉFINIR SA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ

S'engager pour la biodiversité commence par une vision claire et une stratégie structurée. Pour les entreprises de la cosmétique, souvent dépendantes de ressources naturelles et exposées à des enjeux multiples tout au long de leur chaîne de valeur, définir une stratégie biodiversité permet de transformer ces dépendances en leviers d'innovation et de résilience. Cette démarche consiste à comprendre ses impacts et ses dépendances vis-à-vis du vivant, à évaluer les risques et opportunités associés, puis à construire un plan d'action cohérent et réaliste.

Établir un diagnostic solide est la première étape : il permet de hiérarchiser les enjeux, d'identifier les priorités et de bâtir des actions ciblées, qu'il s'agisse de réduire les pressions exercées sur la nature ou de contribuer activement à sa régénération. Enfin, la définition d'objectifs mesurables et le suivi des progrès garantissent la crédibilité et l'efficacité de la démarche dans le temps.

ÉTABLIR SON DIAGNOSTIC BIODIVERSITÉ

I ÉVALUER SES DÉPENDANCES ET SES IMPACTS

Pour mieux comprendre ses impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, une entreprise cosmétique devra cartographier ses principales matières premières utilisées (origine, naturalité, certification) et autant que possible leurs écosystèmes d'origine ainsi que les étapes de transformation ; et évaluer les impacts directs (consommation de ressources, pollution, rejets).



Pour ce faire, l'entreprise peut s'appuyer sur des outils accessibles tel que le Diag Biodiversité proposé par Bpifrance (→ voir page 71). Ces outils permettent d'identifier les principaux enjeux liés à la biodiversité et de prioriser les actions à mettre en place.

Pour établir un premier diagnostic biodiversité efficace, il n'est pas nécessaire de recourir à des outils complexes ou à des audits coûteux. Une première démarche peut s'appuyer sur des données internes déjà disponibles dans l'entreprise :

- **Achats** : liste des matières premières utilisées (origine, naturalité, certifications, saisonnalité) et le volume par fournisseur



Cette analyse peut s'appuyer sur des ressources en libre accès, par exemple en faisant simplement une comparaison avec la [High impact commodity list^{\(11\)}](#) de SBTN.

- **Production** : consommation d'eau, d'énergie, rejets dans l'environnement, gestion des déchets.
- **R&D et formulation** : types d'ingrédients actifs, procédés d'extraction ou de transformation.
- **Emballage** : matériaux utilisés, recyclabilité, origine (ex. : bois certifié FSC ou non).
- **Logistique** : transport des matières premières et des produits finis (distances, modes de transport).
- **Relations fournisseurs** : chartes de bonnes pratiques, clauses environnementales, pratiques durables.



Astuce PME



L'objectif est de construire une vision claire et structurée des interactions entre vos activités et la biodiversité, en partant de l'existant. Commencez par ce que vous savez, même partiellement, puis complétez au fil de l'eau. L'essentiel est de poser les premières briques, pas d'avoir une vision parfaite dès le départ.

MESURER LA BIODIVERSITÉ : OUI, MAIS SANS SE PERDRE DANS LA COMPLEXITÉ

La biodiversité est multiforme, locale, vivante et dynamique. Contrairement au carbone, elle ne se résume pas à un seul indicateur. Mesurer son état ou son évolution est donc complexe, et il n'existe pas de méthode unique ou universelle.

Le plus important pour une PME ? Agir.

Le risque est de vouloir trop mesurer, trop tôt, et de rester bloqué par la complexité des outils ou l'absence de données. Notre message est simple : n'attendez pas d'avoir tout mesuré pour vous lancer.

Avant toute chose :

- Identifiez vos zones d'impact potentiel (matières premières, procédés, emballages, etc.).
- Repérez les "hot spots" de biodiversité : des régions géographiques, produits ou filières particulièrement sensibles.
- Initiez des actions concrètes pour éviter, réduire ou restaurer.

Une démarche imparfaite mais active est toujours plus utile à la biodiversité qu'une mesure parfaite sans action :

- **Commencez simple.** Faites un état des lieux qualitatif de vos matières premières ou de vos zones d'approvisionnement.
- **Soyez pragmatiques.** Repérez 1 à 2 ingrédients clés à enjeu biodiversité, et concentrez-vous sur eux pour initier une démarche.
- **Appuyez-vous sur vos partenaires.** Vos fournisseurs ou clients peuvent déjà disposer de données ou de démarches biodiversité.
- **Mesurez ce qui est utile à vos décisions.** Un indicateur n'a de valeur que s'il guide une action ou un choix plus responsable.

Astuce PME



Gardez à l'esprit que vos principaux impacts sont probablement en dehors de vos opérations. Toutefois, les actions les plus simples et rapides à mettre en œuvre sont celles sous votre contrôle direct et peuvent donc représenter une première étape intéressante.

LES ÉTAPES DU DIAGNOSTIC BIODIVERSITÉ :

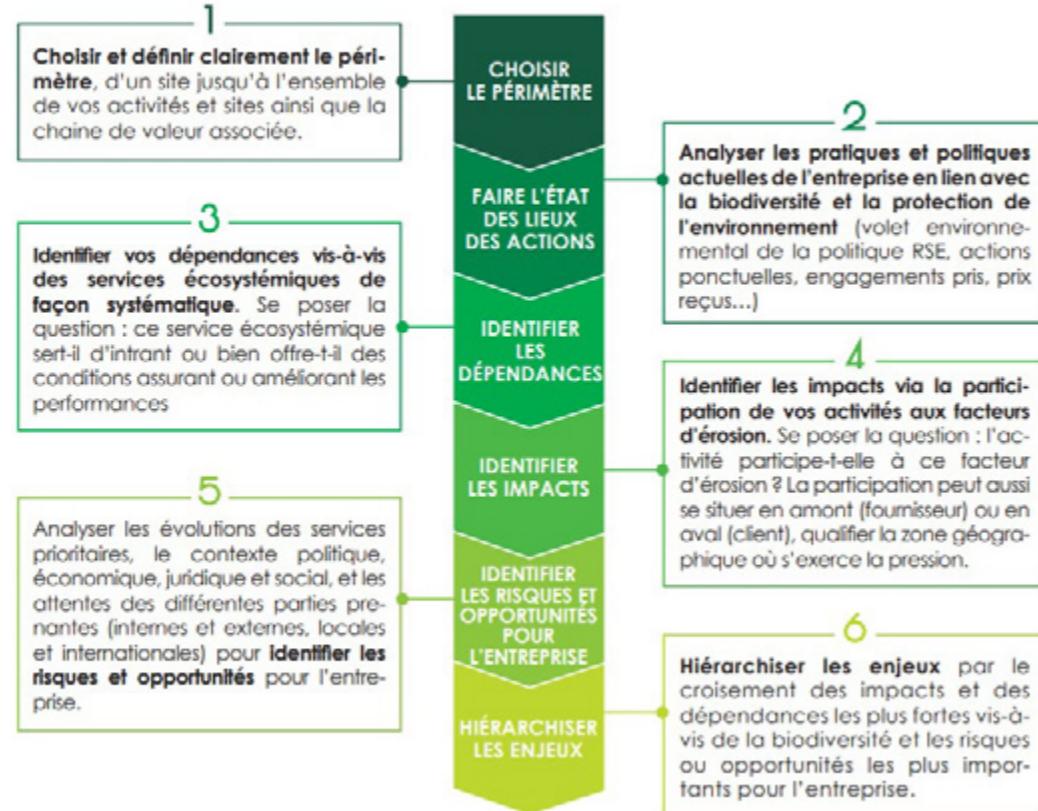


Figure 8 : Les étapes du diagnostic biodiversité (Source : guide MEDEF «Entreprises et biodiversité : les clés pour agir» (2021)

I ÉVALUER LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Une fois les dépendances et impacts identifiés, l'étape suivante consiste à évaluer les risques et opportunités que représente la biodiversité pour l'entreprise. Cette analyse permet de passer d'un constat descriptif à une lecture stratégique des enjeux, en intégrant la biodiversité dans la gestion des risques et dans la dynamique d'innovation de l'entreprise.

Les risques liés à la biodiversité peuvent être physiques, réglementaires, économiques ou réputationnels. Une entreprise cosmétique dépendant fortement d'ingrédients naturels (huiles essentielles, extraits végétaux, algues, etc.) peut subir des perturbations importantes si certaines espèces deviennent rares ou protégées, ou si des conditions climatiques extrêmes altèrent les rendements agricoles. Ces risques physiques peuvent engendrer une instabilité des approvisionnements, une hausse des coûts ou une baisse de qualité.

Sur le plan réglementaire, les exigences de traçabilité croissantes (comme la Directive européenne CSRD ou la

Directive sur le devoir de vigilance CS3D) accentuent la pression sur les entreprises et nécessitent des actions de mise en conformité. Ne pas anticiper ces évolutions peut entraîner des pertes d'accès à certains marchés, même si l'entreprise n'est pas elle-même soumise à des exigences réglementaires : les grands groupes peuvent s'en servir comme critère de sélection de leurs fournisseurs. Enfin, du point de vue réputationnel, l'exploitation non durable de ressources naturelles peut nuire à l'image de marque, particulièrement dans un secteur comme celui de la cosmétique où l'attente de durabilité de la part des consommateurs est forte.

La biodiversité peut également être une source d'innovation produit (ex : nouveaux actifs inspirés de la nature, biomimétisme, diversification des espèces utilisées), de création de valeur locale (ex : partenariats avec des filières agricoles durables), ou encore un levier d'amélioration continue (éco-conception, réduction de l'empreinte écologique). En outre, les engagements en faveur de la biodiversité facilitent l'accès à certains financements publics ou privés ou à des dispositifs de soutien à la transition écologique.

Astuce PME

Communiquer auprès de la direction générale ou direction financière sur des risques peut être un moyen plus efficace de mobiliser des ressources que de parler simplement d'impacts.



ÉLABORER UN PLAN D'ACTION

Une fois les dépendances, impacts, risques et opportunités identifiés, l'enjeu est de les hiérarchiser, puis de traduire le diagnostic en plan d'action concret, progressif et adapté à la taille et aux capacités de l'entreprise. Le plan d'action vise à réduire les pressions négatives sur la biodiversité, tout en valorisant les pratiques positives déjà existantes.

I HIÉRARCHISER LES ENJEUX

Mesurer la biodiversité nécessite d'identifier les étapes « critiques » sur la biodiversité dans la chaîne de valeur, c'est-à-dire les étapes ou activités qui exercent la plus forte pression sur les milieux naturels (extraction de matières premières, transport, sous-traitance, usage des produits, etc.).

Les entreprises peuvent s'appuyer sur des analyses sectorielles, des études de cas ou des outils d'évaluation existants pour orienter leur démarche. Ces cadres permettent non seulement de localiser les impacts prioritaires, mais aussi de sélectionner des indicateurs pertinents, de suivre l'évolution des pressions exercées et d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre. L'objectivation des enjeux à travers ces outils facilite ensuite la définition d'objectifs mesurables et la mobilisation des parties prenantes internes et externes.

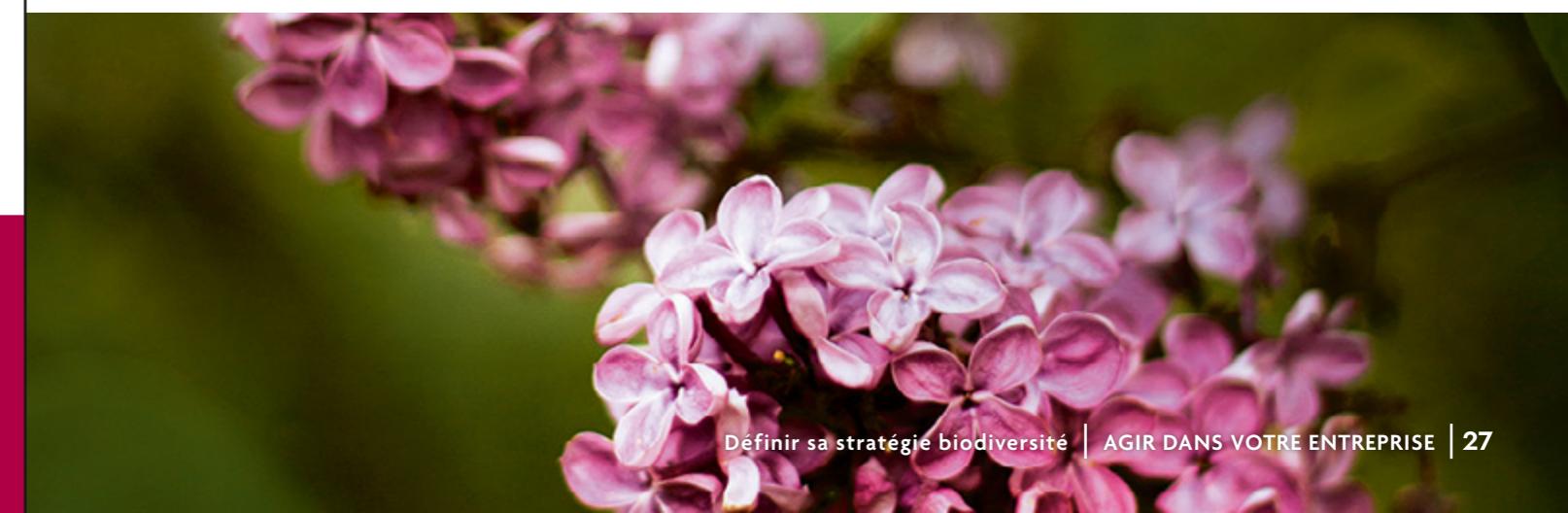
Sélectionner les enjeux sur lesquels l'entreprise souhaite focaliser ses efforts nécessite de croiser des paramètres quantitatifs (comme le poids d'un ingrédient dans le portefeuille de matières premières) et qualitatifs (gravité des risques, enjeux réputationnels, faisabilité des actions).

- Le premier critère est le poids dans l'activité globale : cibler en priorité les domaines qui représentent une part importante du chiffre d'affaires, des volumes produits, de la consommation énergétique ou de l'empreinte carbone et biodiversité de l'entreprise. Réduire l'impact sur ces leviers majeurs permet d'obtenir un bénéfice significatif à l'échelle de l'organisation.

- Ensuite, il faut évaluer la gravité des risques : évaluer les impacts potentiels de chaque activité sur les écosystèmes, les ressources naturelles, la biodiversité, mais aussi sur les conditions sociales (droits humains, sécurité, équité).

Les activités ou pratiques présentant des risques élevés — par leur localisation, leur intensité ou leurs effets indirects — doivent être traitées en priorité, même si leur poids économique est moindre.

- Les enjeux réputationnels constituent un autre axe décisif : certaines activités, pratiques ou filières, suscitent une vigilance accrue des parties prenantes (ONG, médias, consommateurs, investisseurs). Qu'il s'agisse de thématiques sensibles (climat, pollution plastique, déforestation, conditions de travail) ou de filières régulièrement exposées aux critiques (huile de palme, mica, vanille, etc.), anticiper et adresser ces sujets permet de sécuriser la crédibilité de l'entreprise et de prévenir des crises de réputation.
- Enfin, il est judicieux de saisir des opportunités de “quick wins” : certaines actions sont faciles à mettre en œuvre rapidement, grâce à des solutions déjà disponibles (par exemple : adoption de standards de certification, amélioration de l'efficacité énergétique, substitution de matériaux, évolution de process internes). Ces résultats rapides renforcent l'engagement de l'entreprise, génèrent des bénéfices tangibles et facilitent l'adhésion interne.
- À l'inverse, il peut être stratégique d'engager des chantiers à plus long terme : initier dès le départ des projets complexes ou coûteux, mais qui répondent à des enjeux environnementaux, sociaux et réputationnels majeurs. Ces initiatives, même si elles nécessitent plus de temps, positionnent l'entreprise comme pionnière et garantissent une résilience accrue à moyen et long terme.





Le Guide des Bonnes Pratiques^[12] de la FEBEA recense près de 200 exemples de bonnes pratiques mises en place par les entreprises du secteur.

I RÉDUCTION DES IMPACTS ET CONTRIBUTIONS POSITIVES

Une fois les impacts et dépendances du secteur cosmétique à la biodiversité identifiés, la question centrale devient : comment agir pour les réduire ? Pour cela, il existe un cadre structurant, utilisé à la fois dans les politiques publiques et dans les stratégies d'entreprise : la **hiérarchie d'atténuation**.

Cette approche progressive vise à minimiser l'impact des activités humaines sur la nature, en respectant un ordre de priorité clair :

ÉTAPE	OBJECTIF	EXEMPLES
1. Éviter	Supprimer l'impact avant qu'il ne se produise	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacer un ingrédient à risque (ex. non certifié, lié à la déforestation) • S'approvisionner en ingrédients biosourcés issus de filières zéro phyto, appuyées par des certifications robustes • Supprimer une opération polluante ou non indispensable • S'assurer qu'une zone tampon suffisante est respectée entre les zones de stress hydrique ou riches en biodiversité et les nouveaux sites implantés
2. Réduire	Limiter la portée ou l'intensité de l'impact	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser les procédés pour consommer moins d'eau ou d'énergie • Choisir des fournisseurs engagés dans la préservation de la biodiversité • Intégrer des démarches d'économie circulaire : écoconception, écologie industrielle, économie de fonctionnalité, réemploi, réparation, réutilisation, recyclage • Choisir des ingrédients avec un meilleur profil environnemental • Mettre en place une gestion environnementale des sites de production (ISO 14001, EMAS)
3. Restaurer	Réparer les écosystèmes déjà impactés	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir un projet de restauration d'habitats naturels dans la zone d'approvisionnement • Acheter des certificats de biodiversité (issus de programmes robustes et reconnus, par exemple les SNCRR – sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation) • Travailler avec un fournisseur pour replanter des espèces locales
4. Transformer	Contribuer à des changements durables	<ul style="list-style-type: none"> • Financer un projet de conservation hors site • Soutenir une filière équitable et régénérative • Participer à un programme de transition agroécologique

Les **contributions positives** consistent à dépasser la seule gestion des impacts directs pour générer des bénéfices nets pour la biodiversité, par exemple en soutenant la transition de filières agricoles, en finançant la restauration d'écosystèmes ou en contribuant à la création d'aires protégées.



La hiérarchie d'atténuation ne doit pas être confondue avec la séquence ERC (Éviter-Réduire-Compenser) de la Loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages qui est une obligation réglementaire lors de la conception et de la réalisation de plans, programmes ou projets d'aménagement du territoire.

→ La hiérarchie d'atténuation n'est pas une boîte à outils mais une séquence logique à respecter pour minimiser votre empreinte sur la nature.

I SUIVRE ET ÉVALUER LES PROGRÈS

Un plan d'action ne prend tout son sens que s'il est suivi dans le temps. Même si une PME n'a pas les moyens de réaliser un reporting complexe, il est important de se doter de quelques indicateurs simples qui permettront de vérifier l'avancement des actions et d'ajuster la stratégie si besoin.

Exemples d'indicateurs biodiversité adaptés aux PME :

- % d'ingrédients d'origine naturelle certifiés ou traçables.
- Nombre de fournisseurs évalués sur leurs pratiques environnementales.
- Volume de matières recyclées ou recyclables utilisées dans les emballages.
- Nombre de collaborateurs formés ou sensibilisés à la biodiversité.
- Réduction mesurée de certaines consommations (eau, énergie, intrants).

Un suivi régulier (par exemple une fois par an) permet de valoriser les progrès auprès des parties prenantes, de nourrir les communications externes (rapport RSE, site web) et d'identifier de nouvelles pistes d'amélioration



I DÉFINIR DES OBJECTIFS SMART

Un bon plan d'action commence par des objectifs bien définis. Il est essentiel de formuler des objectifs pragmatiques, mesurables et adaptés aux ressources disponibles. La méthode SMART (Spécifique, Mesurable, Additionnel, Réaliste, Temporellement défini) peut être utilisée pour guider cette formulation.

Exemples d'objectifs SMART :

- Porter à 60 % d'ici 3 ans la part d'ingrédients certifiés durables dans les formules.
- Former 100 % des acheteurs aux enjeux biodiversité d'ici la fin de l'année.
- Réduire de 30 % les déchets plastiques issus des emballages d'ici 2 ans.
- Mettre en place un suivi des matières premières sensibles à la biodiversité dès l'année prochaine.

Ces objectifs peuvent être regroupés autour de quelques axes prioritaires tels que les achats responsables, l'éco-conception, la gestion environnementale, l'innovation ou la sensibilisation.



Les plans d'action des Entreprises Engagées^[13] pour la Nature sont des exemples venant de tous secteurs, vérifiés et validés par des jurys réunissant une institution publique, une association environnementale et un représentant du secteur privé.



Le guide du MEDEF^[14] « Entreprises et Biodiversité : les clés pour agir » (2021) donne des exemples concrets de plans d'action mis en œuvre par des entreprises de tous secteurs.

4.2

METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE DE LA BIODIVERSITÉ

La gouvernance d'entreprise fait référence à l'ensemble des règles, processus et pratiques qui déterminent la manière dont une entreprise est dirigée et contrôlée. Cela inclut la façon dont les décisions sont prises, comment les objectifs de l'entreprise sont définis et mesurés, et comment les différentes parties prenantes (comme les actionnaires, les employés, les clients et les fournisseurs) interagissent avec l'entreprise.

Aujourd'hui encore, la biodiversité est rarement explicitement traitée dans les processus de décision, les politiques d'achat et parfois même les politiques RSE. Or, l'intégration de la biodiversité dans la gouvernance permet de structurer une démarche cohérente, suivie et crédible. Dans le secteur cosmétique, où les ressources naturelles sont au cœur des produits et des processus de production, cette intégration est essentielle pour orienter les décisions, sécuriser les approvisionnements, anticiper les risques réglementaires et répondre aux attentes des consommateurs.

DONNER UNE PLACE CLAIRE À LA BIODIVERSITÉ DANS LA STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE

Pour qu'un plan d'action biodiversité soit efficace et durable, il ne peut reposer uniquement sur quelques actions ponctuelles. Il doit s'inscrire dans la stratégie globale de l'entreprise et faire l'objet d'un pilotage structuré, même simple. La démarche biodiversité doit également s'articuler avec sa stratégie d'innovation produit et les autres politiques RSE, telles que la stratégie climat ou les achats responsables.

Même pour une PME, il est possible de formuler un engagement clair et mobilisateur autour de la biodiversité. Il peut s'agir d'une déclaration d'intention intégrée dans un document stratégique existant : politique RSE, manifeste de marque, charte d'achats responsables, ou même le site internet de l'entreprise.



Exemple : « En tant qu'entreprise cosmétique utilisant des ressources naturelles, nous nous engageons à préserver la biodiversité en réduisant nos impacts et en favorisant un approvisionnement plus durable. »

Ce type de message simple, mais assumé, envoie un signal fort aux parties prenantes (clients, fournisseurs, salariés) et facilite l'intégration de la biodiversité dans les décisions opérationnelles.

Pour intégrer efficacement la biodiversité dans sa gouvernance, une entreprise peut également débuter en identifiant un référent biodiversité au sein de ses équipes ou comités. Sans nécessairement créer un poste dédié, ce référent aura pour mission de veiller à ce que les enjeux de biodiversité soient pris en compte dans les décisions stratégiques et suivre les indicateurs-clés.



SENSIBILISER ET FORMER LES ÉQUIPES

Les employés jouent un rôle crucial dans l'engagement d'une entreprise en faveur de la biodiversité. Cet engagement interne peut être initié par une forte volonté des dirigeants et des cadres (top down), qui doivent communiquer clairement les valeurs et les concepts liés à la stratégie de responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Cette mobilisation interne améliore le cadre de travail et rend les salariés acteurs de l'engagement de l'entreprise en faveur de la biodiversité. Elle favorise également une vision à long terme et une logique de durabilité. Les employés, fédérés autour de projets et de valeurs communes, deviennent sources d'idées et de projets pour l'entreprise, contribuant ainsi à une démarche ascendante (bottom-up).



L'UICN a publié un guide⁽¹⁵⁾ qui recense les bonnes pratiques et propose des solutions pour mobiliser l'ensemble des acteurs de l'entreprise (dirigeants, cadres, opérationnels) en faveur de la biodiversité, en décrivant notamment les différents arguments et leur efficacité vis-à-vis des publics cibles

- **Mobilisation** : La communication interne peut se faire via des brochures, des affiches, des flyers, des guides de bonnes pratiques, des actualités sur le site Internet de l'entreprise, des réseaux sociaux et des événements ponctuels comme des concours photo ou la Fête de la Nature.



Pour obtenir l'adhésion des équipes, les démarches doivent être ludiques, récurrentes et participatives⁽¹⁶⁾. La sensibilisation des salariés peut se faire de plusieurs manières :

- **Formation et éducation** : Des formations techniques, des journées pédagogiques, des ateliers, des séminaires, des conférences et des dialogues ponctuels sur la biodiversité sont essentiels. Les outils numériques comme les MOOC et les webinaires sont également de plus en plus utilisés pour la formation en ligne.
- **Engagement concret** : Sur les sites, des actions telles que des activités de sciences participatives, des observations et des comptages d'espèces, ainsi que des projets collectifs liés à l'alimentation (jardins, potagers, compost) peuvent être mises en place. Ces initiatives permettent de sensibiliser les salariés et d'améliorer la biodiversité locale.



La FEBEA a créé avec ses adhérents la [Fresque de la cosmétique](https://fresque-de-la-cosmetique.fr/)⁽¹⁷⁾ : un outil collaboratif visant à sensibiliser les professionnels du secteur aux enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à l'industrie cosmétique et accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs pratiques. Pour plus d'informations, participer à un atelier ou organiser une session dans votre entreprise : <https://fresque-de-la-cosmetique.fr/>



⁽¹⁵⁾ UICN France (2018). Sensibiliser et mobiliser les salariés d'entreprises en faveur de la biodiversité. Quels moyens, quels arguments ? Etat des lieux des pratiques et perspectives. Paris, France. https://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/06/uicn-france-mobilisation-des-entreprises-web_2018.pdf

⁽¹⁶⁾ CDC Biodiversité (2019). Forum Biodiversité & Économie n°2, Entreprises et biodiversité : le temps de l'action, Mission Économie de la Biodiversité, BIODIV'2050 n°18, réalisé en partenariat avec l'Agence française pour la biodiversité. <https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2023/06/BIODIV-2050-N18-FR.pdf>

IDENTIFIER SES RESSOURCES DISPONIBLES

Un plan d'action biodiversité, pour être réalisable, doit reposer sur une évaluation lucide des moyens disponibles. Il ne s'agit pas uniquement de budget, mais aussi de temps, de compétences internes, d'outils et de l'implication des partenaires. Cette étape est essentielle pour transformer les ambitions en actions concrètes.

Capacités d'action internes

Les PME disposent souvent de ressources limitées, mais aussi d'une grande agilité. Il est donc important de bien identifier :

- **Les ressources humaines mobilisables** : qui peut porter la démarche en interne (RSE, achats, direction, production) ? Existe-t-il une personne référente ?
- **Les compétences disponibles** : les collaborateurs disposent-t-ils d'une bonne connaissance des enjeux biodiversité ? Des formations sont-elles nécessaires pour certaines fonctions clés ?
- **Les ressources financières** : quel budget peut être alloué (même modeste) pour démarrer ? Y a-t-il des financements publics ou privés mobilisables (ex. : appels à projets, aides BPI France, programmes régionaux) ?
- **Les outils internes** : existe-t-il un système de suivi des achats, un tableau de bord RSE, ou un fichier fournisseurs pouvant être enrichi pour intégrer des critères biodiversité ?



Astuce PME

Commencer par les 3 à 5 fournisseurs les plus stratégiques ou les plus impactants pour initier une dynamique constructive sans complexifier la démarche.

Impliquer les fournisseurs et partenaires

Les fournisseurs – en amont de la chaîne de valeur – jouent un rôle déterminant dans la réussite du plan d'action, notamment pour les entreprises fortement dépendantes de matières premières naturelles.

Il est donc utile de :

- **Évaluer leur niveau de maturité** sur les enjeux biodiversité (ex. : certifications, pratiques agricoles durables, engagements environnementaux).
- **Engager un dialogue régulier** pour comprendre leurs contraintes et identifier des leviers d'amélioration communs.
- **Co-construire des solutions** : substitution d'ingrédients à fort impact, recherche de filières plus durables, meilleure traçabilité, contractualisation de critères environnementaux.
- **Partager des bonnes pratiques** : les PME peuvent aussi jouer un rôle moteur en diffusant des exigences claires ou en valorisant les fournisseurs les plus vertueux.



CHECK-LIST : INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA GOUVERNANCE

Engagement stratégique

- Mon comité de direction est-il réellement impliqué sur les questions de biodiversité ?
- Ai-je inscrit la biodiversité comme un enjeu stratégique dans l'entreprise ?
- Ai-je défini des objectifs clairs et mesurables en matière de biodiversité ?
- Ces objectifs sont-ils alignés avec la vision et la mission de l'entreprise ?
- Ai-je intégré mes engagements et résultats biodiversité dans les rapports annuels et les communications aux partenaires et actionnaires ?

Rôles et responsabilités

- Les rôles liés à la biodiversité sont-ils bien définis à chaque niveau de l'organisation ?
- Chaque département comprend-il sa part de responsabilité dans la protection de la biodiversité ?
- Ai-je désigné un(e) référent(e) biodiversité dans l'équipe ou au sein du comité RSE ?

Processus décisionnels

- Ai-je intégré des critères biodiversité dans mes processus de décision ?
- Les impacts sur la biodiversité de mes projets (nouveaux ou existants) sont-ils systématiquement évalués ?
- Mes choix d'investissement et d'achat tiennent-ils compte de la biodiversité ?

Sensibilisation et formation

- Ai-je mis en place des programmes de sensibilisation et de formation adaptés aux enjeux de biodiversité ?
- Mes parties prenantes (internes et externes) sont-elles informées et formées ?
- Est-ce que j'organise des actions terrain (journées collectives, volontariat) pour mobiliser mes équipes ?

Collaboration et partenariats

- Ai-je engagé des partenariats avec des associations locales, des chercheurs ou d'autres entreprises autour de la biodiversité ?
- Ai-je intégré des critères biodiversité dans la sélection et l'évaluation de mes fournisseurs ?

Suivi et Reporting

- Ai-je défini des indicateurs de suivi de mes impacts et progrès sur la biodiversité ?
- Est-ce que je mesure et analyse régulièrement ces résultats ?
- Est-ce que je communique ces résultats de manière transparente à mes parties prenantes ?

Innovation et amélioration continue

- Est-ce que j'encourage l'innovation pour développer des solutions respectueuses de la biodiversité ?
- Ai-je engagé une démarche d'amélioration continue pour réduire mes impacts négatifs et accroître mes contributions positives ?

Sophie DAROIS, responsable RSE et communication à la Phocéenne de cosmétique

Entreprise française indépendante, La Phocéenne de Cosmétique place depuis toujours la naturalité, la fabrication française et la préservation du vivant au cœur de sa stratégie. Engagée dans une démarche RSE structurée et mesurable, elle vise à intégrer la biodiversité à tous les niveaux de décision et de production, du choix des ingrédients jusqu'à la sensibilisation de ses collaborateurs. Son témoignage illustre comment une gouvernance claire et cohérente peut rendre ces engagements durables et concrets.

“ Pouvez-vous présenter La Phocéenne de Cosmétique et préciser sur quels grands axes de préservation de la biodiversité vous êtes engagés ?

Fondée en 1996 à Salon-de-Provence, La Phocéenne de Cosmétique est aujourd'hui le premier savonnier de France et la première PME du rayon hygiène-beauté en Grande et Moyenne Surface, avec des marques emblématiques comme Le Petit Olivier, Lovea ou Les Laboratoires Vendôme. Sa raison d'être « Faire toujours mieux pour la beauté et le bien-être » s'appuie sur trois piliers stratégiques : la réduction de l'impact environnemental des activités par l'écoconception, la préservation du Vivant dans les filières et les territoires et placer l'humain au centre de chaque projet.

Ces principes guident l'ensemble des décisions de l'entreprise et traduisent une conviction forte : la performance économique de demain dépendra directement de la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Comment ces engagements sont-ils portés et relayés au niveau de la gouvernance de l'entreprise ?

Les enjeux biodiversité sont intégrés à la feuille de route RSE et pilotés au plus haut niveau de l'entreprise. Le COMEX et le Conseil d'Administration assurent un suivi régulier des objectifs de -20 % de CO₂ d'ici 2033 et de -20 % de plastique vierge d'ici 2027.

Cette gouvernance s'appuie sur des indicateurs précis, un reporting consolidé et une démarche de progrès continue.

La mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie est portée par un pôle RSE et communication, qui coordonne les actions biodiversité et durabilité à l'échelle de l'entreprise. Cette structuration témoigne d'une intégration progressive de la biodiversité dans les processus de décision, à travers une coordination directe entre les services R&D, Achats, Marketing et Direction Générale.

En 2021, l'entreprise a lancé, avec CDC Biodiversité, une évaluation de son empreinte biodiversité, qui a révélé

TÉMOIGNAGE D'ENTREPRISE

que près de 80 % des impacts provenaient de l'approvisionnement agricole (usage des sols, consommation d'eau). Ces résultats ont permis d'orienter les priorités d'action et d'ancrer la biodiversité comme un enjeu stratégique transversal.

Quelles actions menez-vous pour sensibiliser et mobiliser vos collaborateurs sur ces enjeux ?

La sensibilisation passe par une approche pragmatique et participative. Entre 2023 et 2025, un programme a été lancé sur l'entrepôt logistique pour créer une haie de 200 plants et constituer un corridor écologique en renforçant la connexion des milieux. Les équipes sont également associées à des initiatives portées par les marques : par exemple, les collaborateurs peuvent participer aux actions de sensibilisation menées par l'association Oceania, partenaire de la marque Lovea, auprès des enfants sur la protection des cétacés. Ces démarches visent à rapprocher les salariés des enjeux concrets de la biodiversité et à renforcer la culture d'entreprise autour du vivant.

Comment les enjeux biodiversité sont-ils pris en compte dans vos processus de décision (achats, développement produit, innovation, choix des filières) ?

Depuis 2017, une charte de formulation exigeante guide l'ensemble des développements produits : un minimum 95 % d'ingrédients d'origine naturelle, l'exclusion de tout ingrédient d'origine animale (hors produits de la ruche) et la limitation stricte des dérivés pétrochimiques et des filtres solaires pour protéger les écosystèmes marins.

Cette politique mobilise les équipes R&D, qui anticipent les réglementations et appliquent volontairement des critères plus stricts que les exigences légales.

Les enjeux biodiversité sont également intégrés aux processus de décision à travers plusieurs leviers. Le Green Impact Index, outil d'évaluation environnementale et sociale validé par l'AFNOR, inclut désormais un indicateur spécifique sur la biodiversité, ce qui incite les équipes à privilégier les choix de formulation, de sourcing

et d'emballage les moins impactants. Les projets d'économie circulaire mis en œuvre sur le moulin à huile d'olive bio du Gard, notamment la valorisation des co-produits et la gestion durable du domaine, témoignent d'une approche où les décisions industrielles intègrent la protection des écosystèmes.

Enfin, la démarche de traçabilité renforcée sur les filières sensibles (palme, coco) s'inscrit dans un cadre décisionnel clair, où les critères environnementaux sont pris en compte au même titre que les critères économiques.

Collaborez-vous avec des acteurs externes (ONG, chercheurs, collectifs sectoriels, autres entreprises) pour renforcer votre démarche ?

Nous travaillons avec de nombreux acteurs pour réduire l'empreinte biodiversité de nos activités et contribuer à la préservation de nos filières et territoires : notre laboratoire R&D développe un actif upcyclé à partir des co-produits d'olives bio de notre Domaine du Petit Olivier - le Moulin de Cante Perdrix. Également, pour s'impliquer dans le territoire d'où est sourcée son actif Monoï de Tahiti, Lovea soutient l'ONG Oceania pour la protection des milieux marins et l'éducation à l'environnement.

Enfin sur la filière Argan au Maroc, les coopératives du Village Solaire portent un projet de reboisement agro-écologique et de développement d'une filière équitable. Ces partenariats reflètent une approche à la fois territoriale et internationale, axée sur la création de valeur partagée.

Quel conseil donneriez-vous à une entreprise qui souhaite intégrer plus efficacement la biodiversité dans sa gouvernance ?

Notre conviction est qu'il faut commencer par mesurer pour mieux agir. Identifier ses principaux leviers d'impact, souvent dans les filières agricoles, permet d'ancrer la biodiversité dans la gouvernance et de structurer un plan d'action crédible.

Ensuite, il faut impliquer les équipes : la mobilisation interne et la transparence sont les meilleurs leviers pour faire vivre ces engagements dans la durée. Enfin, ne pas rester seul : coopérer avec les pairs et les acteurs locaux accélère les progrès et donne du sens à chaque initiative.



4.3 STRATÉGIE DE SOURCING RESPONSABLE

Mettre en place une politique d'achat responsable et exigeante constitue un levier essentiel pour limiter les impacts de la chaîne de valeur sur la biodiversité et garantir un approvisionnement durable.

Dans le secteur cosmétique, la diversité des matières premières issues de la biodiversité nécessite une approche différenciée pour bien comprendre les enjeux liés à leur impact environnemental. Il est particulièrement important de distinguer d'une part les commodités agricoles, et d'autre part les matières premières de spécialités, parmi lesquelles les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), car ces deux catégories présentent des dynamiques et des risques très différents pour la biodiversité.

Les commodités agricoles sont des cultures agricoles de grande échelle, souvent intensives, qui fournissent des matières premières de base pour l'industrie cosmétique comme les huiles, alcools, tensioactifs, etc. Le secteur cosmétique ne représente généralement qu'une part très faible des débouchées de ces cultures, les leviers d'action sont donc relativement réduits. Toutefois, il est possible de contribuer à réduire les impacts de ces cultures en privilégiant des matières certifiées (telles que RSPO pour le palme) ou issues de pratiques agricoles plus durables comme l'agriculture biologique.

En contraste, les ingrédients de spécialités occupent souvent une place différente dans le sourcing cosmétique. Ces plantes sont généralement récoltées (ou cultivées) à plus petite échelle, souvent localement, et sont destinées à l'extraction d'actifs, de parfums ou d'huiles essentielles qui caractérisent la spécificité d'un produit cosmétique. Ces plantes peuvent être cultivées ou collectées à l'état sauvage et peuvent être portées par des initiatives équitables et / ou durables, comme les certifications Fair Wild ou UEBT, qui garantissent non seulement la préservation des ressources naturelles, mais aussi un impact social positif pour les communautés locales impliquées dans la récolte ou la culture.

I LES QUESTIONS À SE POSER

Identification des matières premières à enjeux

- Avons-nous identifié les matières premières végétales présentant un risque élevé pour la biodiversité dans nos filières ?
- Disposons-nous d'une cartographie claire de nos approvisionnements agricoles, incluant les zones éco-logiquement sensibles ?
- Prenons-nous en compte les risques de déforestation, de surexploitation ou d'appauvrissement des sols dans nos choix de sourcing ?

Dialogue avec ses principaux fournisseurs

- Entretenons-nous un dialogue régulier avec nos fournisseurs ou producteurs sur les pratiques agricoles utilisées ?
- Avons-nous coconstruit des plans d'amélioration ou des objectifs communs de transition vers des pratiques plus durables ?
- Nos fournisseurs sont-ils informés et sensibilisés aux attentes de l'entreprise en matière de biodiversité ?
- Nos fournisseurs nous transmettent-ils des informations précises sur les conditions de transformation et de production industrielle ?



Soutien à la transition agroécologique

- Pouvons-nous nous engager dans des projets pilotes, des démarches collectives ou des programmes de certification intégrant les critères biodiversité ?

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

La mise en place de stratégies d'approvisionnement plus durables constitue des leviers majeurs pour ancrer la préservation de la biodiversité dans la stratégie des PME du secteur cosmétique. Cela implique d'intégrer des critères rigoureux tout au long de la chaîne d'approvisionnement, afin de minimiser l'impact écologique, préserver les ressources naturelles, et garantir des pratiques éthiques (respect des droits humains, travail décent). Ces démarches se fondent sur l'établissement de partenariats transparents, équilibrés et durables avec les acteurs de la chaîne de valeur, depuis le producteur jusqu'au laboratoire de formulation.

Concrètement, cela passe notamment par :

- La sélection d'ingrédients issus de filières durables, non menacées ou surexploitées, et si possible certifiées (bio, commerce équitable, etc.).
- Le développement de partenariats privilégiés avec des fournisseurs transparents, capables de garantir la traçabilité de leurs produits et leur conformité aux normes environnementales et sociales.
- La mise en place de critères clairs pour l'évaluation et le suivi régulier des fournisseurs, incluant des audits ou auto-évaluations sur les pratiques durables.
- L'intégration de l'innovation pour favoriser l'utilisation d'ingrédients locaux, biosourcés ou issus de procédés respectueux de la biodiversité.



QUELS CRITÈRES INTÉGRER DANS SA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE ?

Pour une PME, l'essentiel est de se concentrer sur des ingrédients et matières premières identifiées comme clés et quelques critères prioritaires : traçabilité, pratiques agricoles respectueuses, absence d'espèces menacées, exigences sociales, etc.

Une PME exercera peut-être une influence limitée sur sa chaîne d'approvisionnement ou aura une capacité limitée à exiger de la part de ses partenaires des informations considérées comme confidentielles. Toutefois, il est toujours possible de sélectionner ses fournisseurs de manière pragmatique, basé sur des données objectives et vérifiables, telles que :

- Sélectionner des filières offrant une visibilité sur :
 - L'origine géographique et les méthodes de culture (voir encadré) ou capables de documenter l'absence d'impact sur des zones écologiquement sensibles
 - Les étapes de transformation et de fabrication des produits finis
- Favoriser les approvisionnements locaux ou régionaux lorsque c'est possible

Le tableau ci-dessous présente différents thèmes d'évaluation. Pour chacun de ces thèmes, des critères minimaux et idéaux sont proposés afin de guider l'évaluation des fournisseurs et prestataires, tout en permettant à l'entreprise de se projeter dans une démarche d'amélioration continue.

THÈME D'ÉVALUATION	CRITÈRE MINIMAL	CRITÈRE IDÉAL	COMMENTAIRE
Origine de la matière	Pays d'origine déclaré (ex. : "Brésil" pour l'huile de palme)	Coordonnées précises ou nom de la ferme, de la zone de culture, de cueillette ou d'extraction	Permet d'évaluer les pratiques agricoles ou de récolte (type de culture, pressions locales sur la biodiversité)
Certifications & labels	Déclaration fournisseur ou auto-déclaration (ex. : «issu de l'agriculture durable»)	Certification validée par un organisme tiers (ex. : COSMOS, FairWild, UEBT, AB, ROC)	La certification permet un contrôle externe ; en l'absence de label, vérifier les pratiques moyennes de la filière
Opérations de transformation	Pays des principales étapes (ex. : extraction, raffinage, formulation)	Coordonnées et noms précis des sites de transformation pour chaque étape clé (ex. : raffinerie, site de distillation, formuleur)	Permet d'évaluer les pratiques de transformation (types de solvants, rejets locaux etc.)
Conformité réglementaire	Respecter les obligations légales applicables	Anticiper les futures obligations, intégrer les audits volontaires	Obligatoire selon le type d'ingrédients. Recommandé de s'y préparer tôt.

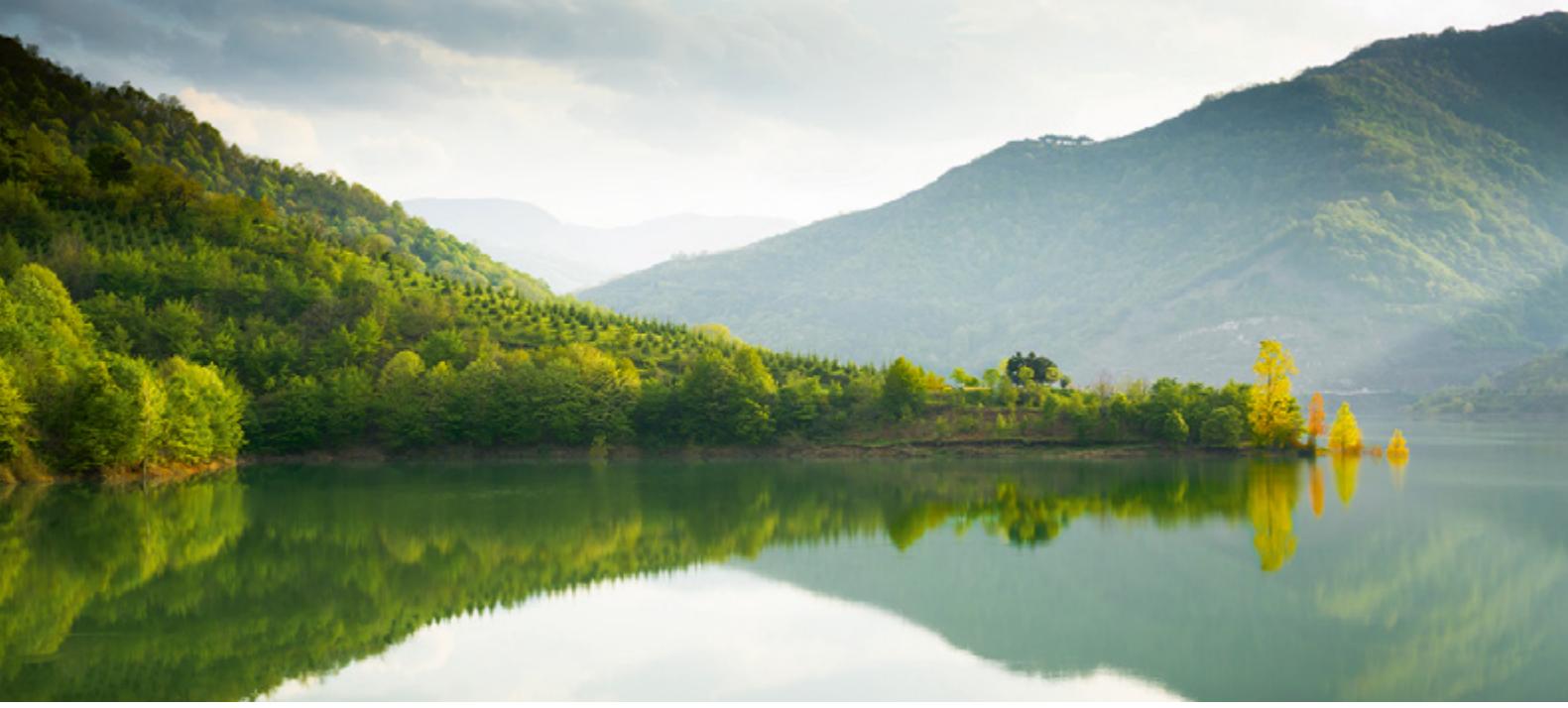
INTÉGRER LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES DANS LE CHOIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Pour une entreprise engagée dans une démarche durable, le choix des matières premières ne peut se dissocier des pratiques agricoles mises en œuvre pour les produire. Sélectionner des ingrédients issus de modes de production durables est une étape clé dans la construction d'une chaîne d'approvisionnement responsable qui valorise la nature tout en répondant aux attentes des consommateurs.

L'agriculture intensive, modèle dominant depuis plusieurs décennies, a permis d'augmenter significativement les rendements agricoles. Cependant, ce modèle est de plus en plus contesté en raison de ses impacts négatifs sur l'environnement, tels que la dégradation des sols, la pollution des eaux, la réduction de la biodiversité et l'émission de gaz à effet de serre. Face à ces défis, de nouveaux modèles agricoles émergent, qui permettent de réduire l'usage d'intrants, de restaurer les sols et de protéger la faune et la flore associées.

PRATIQUE AGRICOLE	OBJECTIF PRINCIPAL	PRATIQUES CLÉS	IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ
Agriculture biologique	Respecter les cycles naturels et les écosystèmes notamment via l'interdiction de l'usage des intrants chimiques et d'OGM.	Pas de pesticides de synthèse, rotations longues, engrains organiques.	Protection des polliniseurs et sols vivants, traçabilité
Agroécologie	Approche systémique qui intègre des principes écologiques dans la conception et la gestion des systèmes agricoles.	Haies, mares, couverts végétaux, polyculture-élevage, biocontrôle.	Améliore les habitats, limite l'érosion, réduit les intrants : valorisée pour les ingrédients naturels.
Agriculture régénérative	Pratiques agricoles visant à restaurer et améliorer les écosystèmes, en se concentrant sur la santé des sols et la séquestration du carbone.	Pas de labour, couverts permanents, compostage, agroforesterie.	Contribution active au stockage carbone et à la fertilité
Agriculture de conservation	Ensemble de pratiques agricoles visant à minimiser le travail du sol, à maintenir une couverture permanente du sol et à diversifier les cultures pour améliorer la santé des sols et réduire l'érosion.	Semis direct, couverts végétaux, rotations diversifiées. Réduction maximale des intrants et absence de labour.	Maintient les micro-organismes, améliore la résilience climatique et est favorable à la qualité des extraits.

Parmi les types d'agriculture mentionnés, seule l'agriculture biologique est encadrée par une réglementation européenne appliquée de manière harmonisée par tous les Etats membres. Elle est considérée comme un système global de production permettant l'obtention d'un [label « agriculture biologique »](#). L'agriculture régénérative, bien qu'encore émergente, commence à être reconnue par divers certifications et labels comme celle d'[Ecocert](#) mais il n'existe pas encore de label européen officiel spécifiquement dédié. De même pour l'agriculture de conservation, très pratiquée dans le monde mais plus confidentielle en Europe, reconnue aujourd'hui au travers d'un [label, « Au cœur des Sols »](#). De manière plus large, l'agroécologie se distingue des approches précédentes car elle ne se définit pas uniquement par des techniques ou un cahier des charges, mais par une vision systémique de l'agriculture. Elle intègre des dimensions agronomiques, environnementales, sociales et économiques, et peut englober certaines pratiques issues du bio, de la conservation ou de la régénération, sans se limiter à un label. L'agroécologie est d'ailleurs promue par la FAO et par l'Union européenne comme cadre de transition agricole et alimentaire.



COMMENT FORMALISER UNE CHARTE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ?

Outre les critères de sélection RSE qui peuvent être appliqués à ses approvisionnements, les entreprises peuvent formaliser une charte fournisseur ou des clauses RSE contractuelles.

- **Charte fournisseur :** Rédiger une charte synthétique (1 à 2 pages) récapitulant les exigences prioritaires (traçabilité, environnement, social), à faire signer par chaque fournisseur. Dans ce cas, on adopte un ton pédagogique plutôt que répressif pour embarquer les partenaires, surtout les plus petits.
- **Clauses contractuelles RSE :** Inclure dans les contrats des clauses génériques ou adaptées qui rappellent l'obligation de respecter la législation en vigueur, mais aussi les attentes spécifiques (utilisation de matières certifiées, documentation de traçabilité, absence de pratiques interdites comme le travail des enfants). Préciser les modalités de contrôle (auto-évaluation annuelle, transmission de factures ou certificats, etc.).



Le label « [Relations fournisseurs et achats responsables](#) » (RFAR) permet de valider l'alignement des pratiques d'achat sur la stratégie RSE de l'entreprise et la qualité des outils de mesure et de pilotage de la politique d'achat responsables.

Les chartes ou les clauses contractuelles permettent de clarifier les attentes de l'entreprise auprès de ses fournisseurs en matière de biodiversité, de respect des droits fondamentaux de réduction des impacts environnementaux, etc. Il s'agit également d'outils essentiels pour aligner les pratiques parmi les équipes et faciliter la communication en interne comme en externe.

Bien évidemment, une charte ne garantit pas à elle seule la mise en œuvre effective d'une stratégie responsable. Sans mécanismes de suivi, de vérification ou de sanctions, les engagements de la charte restent volontaires et peuvent ne pas être respectés. Elle doit donc être complétée par des outils opérationnels (procédures d'évaluation, indicateurs de performance, audits, reporting) pour assurer un vrai suivi et impact.



Astuce PME

Pour être utile, une charte fournisseur devra être précise et opérationnelle : une simple déclaration d'intention trop vague ou trop générale manquera de portée concrète. Il sera également nécessaire d'être attentifs à la charge administrative qu'elle peut représenter, particulièrement pour les petites structures, si ses exigences ne sont pas proportionnées à leur taille et à leurs capacités.



VERS DES FORMULES PLUS RESPONSABLES

La question de la composition chimique des produits et de leur impact sur les écosystèmes fait partie des enjeux majeurs liés à la biodiversité.

Le secteur est déjà fortement engagé sur ces questions et met en place des approches plus responsables en s'inspirant des principes de la chimie verte. Celle-ci vise à concevoir ou sélectionner des substances et procédés réduisant l'usage de ressources non renouvelables, la production de déchets et la toxicité pour les milieux naturels.

Pour les entreprises qui n'ont pas la maîtrise directe des formules — notamment lorsqu'elles font appel à des sous-traitants ou à des fournisseurs spécialisés — l'enjeu consiste avant tout à mieux comprendre et questionner les pratiques de leurs partenaires.

Quelques leviers accessibles peuvent être :

- Intégrer des critères de biodégradabilité ou d'éco-toxicité dans les cahiers des charges ou appels d'offres

- Dialoguer avec les fournisseurs pour identifier des alternatives moins impactantes
- Favoriser la transparence sur la composition des ingrédients et les certifications existantes
- Intégrer des critères de biodégradabilité des ingrédients et des formules, en particulier pour les produits rincés susceptibles de rejoindre rapidement les milieux aquatiques
- Valoriser les initiatives déjà en place (évaluation de la sécurité des substances, utilisation de solvants biosourcés, réduction des rejets)

L'objectif n'est pas de transformer radicalement les formules du jour au lendemain, mais de s'engager dans une démarche progressive d'amélioration continue, adaptée aux capacités et au rôle de chaque entreprise dans la chaîne de valeur. Ces premiers pas permettent d'amorcer un dialogue constructif avec les fournisseurs et de contribuer, à terme, à une offre plus respectueuse des milieux naturels.

RESPECTER LES CADRES RÈGLEMENTAIRES

Protocole de Nagoya

Le [Protocole de Nagoya](#) (2010) encadre l'accès aux ressources génétiques et au savoir traditionnel associé, et impose un partage juste des bénéfices issus de leur utilisation. Toute entreprise utilisant des plantes issues de la biodiversité sauvage doit s'assurer du respect des lois nationales d'APA (Accès et Partage des Avantages), obtenir un consentement préalable et signer un accord de partage. Cette démarche garantit une exploitation éthique des ressources et valorise les communautés locales. L'UEBT possède une expertise avancée sur le sujet et propose aux entreprises un accompagnement



Lutte contre la déforestation importée

S'engager dans une politique « zéro déforestation » consiste à éliminer les risques de déforestation. Cela passe par la cartographie des filières sensibles (ex. huile de palme, soja), la traçabilité jusqu'à la parcelle et, par exemple, le recours à des certifications reconnues (RSPO, Rainforest Alliance...). Cet engagement permet de limiter les atteintes à des écosystèmes critiques et d'être en conformité avec des réglementations comme le Règlement européen contre la déforestation importée ([RDUE](#)).

Publié en juin 2023, le RDUE vise à mettre fin à l'importation de produits forestiers non durables contribuant à la déforestation et la dégradation dans les pays producteurs. Il couvre sept commodités : café, cacao, caoutchouc, huile de palme, soja, bœuf et bois, ainsi que certains de leurs produits dérivés comme le cuir, le charbon de bois,

le papier imprimé, etc. L'ensemble des produits concernés sont listés à l'Annexe 1 du RDUE. Les entreprises concernées par le règlement auront l'obligation de réaliser une diligence raisonnée en amont de toute mise sur le marché (importation ou mise sur le marché domestique) ou exportation, afin de garantir que le produit commercialisé n'a pas engendré de déforestation ni de dégradation forestière. Les entreprises devront être en mesure de retracer leur chaîne d'approvisionnement et renseigner ces informations dans le système d'information européen TRACES leur permettant de générer une déclaration de diligence raisonnée.



Le CGDD a créé un [site dédié aux actualités réglementaires](#) sur la déforestation importée.

Espèces protégées

Après la destruction et la fragmentation des milieux naturels, la surexploitation d'espèces sauvages constitue l'une des causes majeures de disparition de la biodiversité. La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite Convention de Washington et connue sous son acronyme anglais CITES, est en vigueur depuis le 1er juillet 1975.

Elle réglemente aujourd'hui le passage en frontières de plus de 38 000 espèces animales et végétales. Une entreprise doit vérifier que les matières premières qu'elle utilise ne sont pas concernées par cette convention.



Listes des espèces animales et végétales couvertes par la [CITES](#)

EXEMPLES DE LABELS ET CERTIFICATIONS RECONNUS

Les labels et certifications jouent un rôle crucial pour aider une entreprise de cosmétique à prendre en compte la biodiversité dans son sourcing d'ingrédients et d'emballages en offrant des garanties sur l'origine, la durabilité et l'impact environnemental des matières premières. Ces labels vérifient notamment le respect d'un mode de production qui limite la destruction des écosystèmes, favorise la préservation des espèces, promeut les pratiques agricoles biologiques ou durables, et assure un approvisionnement socialement responsable.

Les labels sont des outils de confiance mais ne remplacent pas une vigilance terrain, notamment dans les filières à risque. Il est également indispensable de renseigner sur le périmètre de chaque certification et d'en comprendre les limites.

D'une manière générale, il est nécessaire de privilégier les labels qui sont certifiés par des organismes tiers indépendants.



LABELS ET CERTIFICATIONS AGRICOLES / PRODUCTION DURABLE

COSMOS (Natural / Organic)

<https://www.cosmos-standard.org/fr/>

COSMOS est une certification appliquée aux produits cosmétiques finis et aux matières premières utilisées pour ces produits. Ce label exige notamment que les ingrédients végétaux biologiques respectent des standards stricts, qu'il y ait traçabilité des ingrédients, et que le pourcentage d'ingrédients biologiques soit clairement indiqué sur le produit fini.

AB (Agriculture Biologique)

<https://agriculture.gouv.fr/la-certification-en-agriculture-biologique>

Le label **Agriculture Biologique (AB)** est le signe officiel français aligné sur les règlements de l'Union européenne d'agriculture biologique. Il couvre les produits agricoles — bruts ou transformés selon les règles —, en exigeant notamment l'absence de pesticides de synthèse, l'exclusion des OGM, le respect de la biodiversité, la santé des sols et des animaux, et des pratiques de production soucieuses de l'environnement. Le logo AB est délivré par des organismes certificateurs agréés qui effectuent des contrôles réguliers.

Rainforest Alliance

<https://www.rainforest-alliance.org/fr/>

La certification Rainforest Alliance couvre des exploitations agricoles (et groupes de producteurs) dans de nombreux pays, avec l'objectif de promouvoir des pratiques plus responsables tant sur le plan environnemental que social. Le périmètre inclut des cultures comme le café, le cacao, les bananes, les agrumes, les noix, les plantes aromatiques ou épicées, etc.

Parmi les exigences principales du standard on retrouve la conservation des paysages et de la biodiversité, les pratiques qui améliorent la santé des sols, la résilience des cultures, la gestion de l'eau, et la réduction des impacts ainsi que des aspects sociaux et de gouvernance (conditions de travail, formation, respect des communautés, transparence, etc.). La traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement (depuis la ferme ou la parcelle jusqu'au produit transformé) permet de vérifier que les critères sont bien respectés.

Avec le Standard de l'agriculture régénérative, Rainforest Alliance propose un niveau renforcé pour les producteurs qui sont déjà engagés, avec une attention accrue sur les pratiques de régénération des sols, la biodiversité et l'adaptation climatique.

RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil)

<https://rspo.org/>

La certification RSPO concerne l'huile de palme, l'huile de palmiste et leurs dérivés. Elle offre plusieurs modèles de chaîne d'approvisionnement : Identity Preserved (IP), Segregated (SG), Mass Balance (MB), et le modèle des crédits ("Book & Claim"). Les modèles IP et SG requièrent que les produits certifiés soient physiquement séparés des produits non certifiés. Le modèle Mass Balance permet un mélange avec des matériaux non certifiés, tant que les volumes certifiés sont suivis de manière transparente. Le modèle des crédits permet d'acheter une quantité équivalente certifiée lorsque la traçabilité physique directe n'est pas possible.

Fair wild

<https://www.fairwild.org/>

La certification FairWild s'applique aux opérations de collecte de plantes sauvages, champignons ou lichens, et aux acteurs de leur chaîne d'approvisionnement, travaux de transformation inclus. Elle s'appuie sur un standard divisé en trois dimensions : écologique, socio-culturelle et économique. Elle impose des audits sur site par des organismes agréés, une évaluation des risques pour les espèces collectées, et des pratiques de collecte respectueuses des populations sauvages. FairWild prévoit aussi un fonds premium destiné aux collecteurs, une rémunération juste, ainsi que des mécanismes de traçabilité et de transparence dans la chaîne de collecte.

Fair for Life

<https://www.fairforlife.org>

La certification Fair For Life est un référentiel international de commerce équitable et de responsabilité sociale et environnementale applicable à de nombreux secteurs (alimentaire, cosmétique, textile, etc.). Elle permet la commercialisation de produits issus du commerce équitable dans le monde entier, sous réserve que 80% des matières premières agricoles qui les composent soient certifiées équitables ; dans ce cas, le logo Fair For Life peut être apposé sur l'avant de l'emballage et le produit peut être étiqueté comme « commerce équitable ». Cette règle s'inscrit dans une démarche de transparence et de traçabilité, visant à garantir des conditions de travail équitables, une rémunération juste pour les producteurs, ainsi que des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement et des droits humains.

FSC (Forest Stewardship Council)

<https://fr.fsc.org/fr-fr>

FSC, créé en 1993, est une ONG internationale issue d'une coalition environnementale et sociale, dont la mission est de promouvoir une gestion écologique, sociale et économique des forêts avec un standard mondial rigoureux. Il met l'accent sur la protection forte des droits des populations autochtones et sur un engagement déjà concret avec un plan de gestion forestière établi. FSC est souvent préféré pour des forêts de grande taille ou à forte valeur environnementale, notamment dans les régions tropicales et pour l'exportation mondiale.



PEFC (Programme for the endorsement of forest)

<https://pefc.org/>

La certification forestière atteste du respect des fonctions environnementales, sociétales et économiques de la forêt. Fondé en 1999 par des petits et moyens propriétaires forestiers européens, PEFC s'appuie sur un système local flexible, adopté par chaque pays ou région selon ses spécificités. La certification PEFC est accordée sur un engagement d'amélioration continue, favorisant les petites forêts en Europe et des zones tempérées. Elle reconnaît différents standards nationaux sous une approche parapluie et est donc moins considérée comme moins exigeante que la certification FSC.

D'autres standards internationaux existent pour encadrer les filières de grandes commodités agricoles, tels que les certifications **Bonsucro** (canne à sucre), **RTS** (soja), **Pro-Terra** (produits agricoles durables) ou **SUCCESS** (huiles végétales). Ils visent notamment à assurer une gestion durable des terres, la traçabilité, la réduction des émissions et la protection de la biodiversité dans les zones de production à forte pression écologique. Ces systèmes, souvent structurés par niveaux de performance, fonctionnent selon une logique proche de celle de la RSPO : ils évaluent les pratiques des producteurs tout au long de la chaîne de valeur, du champ jusqu'au produit fini.



I RÉFÉRENTIEL ET CADRES MÉTHODOLOGIQUES

Plusieurs initiatives proposent aujourd’hui des cadres de référence pour encourager des pratiques d’approvisionnement plus durables, préserver la biodiversité, assurer la traçabilité des matières premières et soutenir les communautés locales.

UEBT (Union for Ethical BioTrade)

<https://uebt.org/francais>

L’UEBT promeut un sourcing éthique respectueux de la biodiversité et des communautés locales. Son champ d’application couvre les ingrédients botaniques utilisés dans les secteurs cosmétique, pharmaceutique et alimentaire. La certification fournie par l’UEBT évalue la traçabilité des matières premières, les pratiques agricoles mises en œuvre et les conditions sociales des communautés impliquées. Les audits sont réalisés par des tiers indépendants et garantissent une transparence jusqu’au site de collecte ou de culture.



ROC (Regenerative Organic Certified)

<https://regenorganic.org/>

Le label ROC repose sur une approche globale visant à développer des pratiques agricoles régénératives. L’objectif est de restaurer les sols, favoriser la biodiversité et garantir le bien-être animal tout en intégrant des engagements sociaux forts. Applicable aux matières premières agricoles, y compris celles utilisées dans le secteur cosmétique, cette certification est indépendante et propose trois niveaux distincts : bronze, argent et or. Chaque produit labellisé ROC bénéficie d’une traçabilité complète depuis la ferme jusqu’à l’utilisateur final.

Sustainable Coconut Partnership

<https://www.coconutpartnership.org/>

Cette initiative a pour ambition de structurer une filière durable de la noix de coco, en intégrant des exigences sociales et environnementales élevées. Basé sur les principes de la SAI Platform, le cadre mis en place propose des engagements de progrès pour les producteurs et les transformateurs. Bien qu’encore en phase de construction, le dispositif tend à améliorer la traçabilité des produits issus de la filière coco, même si une certification complète des produits et ingrédients n’est pas encore disponible.

I CHARTES ET BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Des chartes et guides de bonnes pratiques permettent également d’encadrer les démarches responsables des professionnels.

Charte AFC (Association Française des Professionnels de la Cueillette)

<https://www.cueillettes-pro.org/cueillir/le-guide-des-bonnes-pratiques>

La charte AFC vise à préserver les ressources végétales sauvages en définissant des protocoles de cueillette raisonnée. Destinée notamment aux secteurs cosmétique, alimentaire et de la phytothérapie, elle repose sur des engagements volontaires élaborés à partir de l’expertise terrain des cueilleurs. Elle assure une gestion durable des plantes sauvages grâce à des règles précises, comme la cartographie des sites de récolte et le respect des cycles naturels.

Charte du commerce équitable

<https://www.commerceequitable.org/wp-content/uploads/notre-collectif/charter-cef.pdf>

La charte du Commerce Équitable France fixe un cadre clair pour les engagements sociaux et environnementaux des entreprises intégrant des matières premières issues de filières équitables. Son objectif est de renforcer la transparence et d’encourager les pratiques agricoles durables favorables à la biodiversité. Elle s’articule avec des labels tiers certifiés, tels que Fair for Life, permettant aux acteurs de formaliser et d’harmoniser leurs engagements.

VIGILANCE DANS LE FINANCEMENT DE PROJETS EXTERNES DE RÉGÉNÉRATION ET RESTAURATION ÉCOLOGIQUE

Les actions de régénération et de restauration écologique peuvent prendre la forme de financements de projets externes, tels que la restauration de zones naturelles dégradées, le reboisement, ou la protection d’habitats essentiels. Pour les PME, en particulier celles dont la chaîne de valeur est longue ou complexe, ce type d’initiative représente un levier puissant pour contribuer positivement à la biodiversité sans être directement impliquées dans la mise en œuvre technique. Cependant, il est crucial d’adopter une démarche rigoureuse et critique vis-à-vis des projets financés, afin de garantir que les promesses environnementales soient tenues.

Il est donc recommandé d’analyser les offres de programmes de renaturation selon la grille suivante :

CRITÈRE	EFFETS ATTENDUS
Additionalité	Le projet doit générer des bénéfices qui n’auraient pas eu lieu sans l’intervention du projet
Mesurabilité & Vérifiabilité	Les bénéfices environnementaux (ex. captation carbone, biodiversité) doivent être mesurables, traçables et vérifiables par des auditeurs tiers
Permanence	Les bénéfices (ex. stockage de carbone) doivent durer dans le temps et éviter tout risque de réversion
Impact environnemental	Le projet doit avoir un impact positif net sur l’écosystème : reboisement, biodiversité, qualité des sols, etc.
Engagement des parties prenantes	Consultation des communautés locales, respect des droits des populations autochtones, gouvernance partagée
Suivi & transparence	Données disponibles, méthodologies claires, mise à jour régulière du suivi des impacts
Co-bénéfices sociaux	Emplois locaux, sécurité alimentaire, éducation, équité de genre, etc.
Conformité légale	Respect des lois locales, environnementales et foncières

Il convient donc d’être attentif à ne pas financer des initiatives qui ne produisent que peu ou pas d’effets réels et pourrait entacher vos démarches de soupçons de greenwashing, ce qui porte atteinte à la crédibilité de la démarche responsable de votre entreprise.



PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES ACHATS HORS MATIÈRES PREMIÈRES

Pour une PME du secteur cosmétique engagée dans une démarche responsable, la prise en compte de la biodiversité ne doit pas se limiter aux seuls ingrédients. En effet, d'autres catégories d'achats — emballages, énergie, transports, prestations de services, investissements — ont des impacts non négligeables sur les écosystèmes et la biodiversité. Intégrer ces considérations dans la politique globale d'achats permet de réduire l'empreinte globale de l'entreprise et de renforcer sa crédibilité environnementale.

- Les emballages représentent une part significative de la consommation de ressources et de la production de déchets. L'utilisation de plastiques non recyclés, de matériaux non biodégradables ou leur dispersion dans la nature entraîne une pollution durable, notamment sous forme de microplastiques qui affectent la faune aquatique. De plus, la production des matières premières des emballages (pétrole, bois, etc.) peut engendrer déforestation et destruction d'habitats. Il est donc fondamental d'orienter ses achats vers des emballages éco-conçus : matériaux recyclés ou biosourcés, réutilisables ou rechargeables, et limitant au maximum le volume et la complexité des matériaux utilisés.
- L'énergie consommée dans la fabrication, le stockage, et la distribution des produits cosmétiques impacte indirectement la biodiversité via l'émission de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. Préférer des fournisseurs d'énergie renouvelable, optimiser la consommation sur les sites et entrepôts, et intégrer des critères bas carbone dans les choix énergétiques participent à la protection des écosystèmes.
- Le transport et la logistique des matières premières, emballages et produits finis génère des émissions polluantes qui contribuent au changement climatique et à la dégradation des habitats naturels.

Une politique d'achat responsable inclut la priorisation des solutions de transport à faible impact (courte distance, modes non polluants) et des opérateurs engagés dans des démarches bas carbone.

• Les achats de services (maintenance, nettoyage, marketing, conseil) et d'équipements (machines, matériel informatique, mobilier) doivent aussi intégrer des critères environnementaux pour limiter leur impact écologique. Par exemple, choisir des prestataires respectueux de l'environnement, privilégier du matériel durable et réparable, et favoriser le recyclage ou la revalorisation en fin de vie.

Astuce PME

Pour vos emballages en carton, demandez à vos fournisseurs s'ils peuvent proposer des alternatives certifiées (carton recyclé, papier issu de forêts gérées durablement, films recyclés/recyclables). Un petit pas visible, qui réduit rapidement votre empreinte biodiversité et peut être valorisé auprès de vos clients.



Olivier DECAZES, co-fondateur d'Odelia

TÉMOIGNAGE D'ENTREPRISE

Laboratoires ODELIA à travers sa marque L'Officine du Monde, utilise la nigelle (*Nigella sativa*, cumin noir), plante ancestrale bien connue en médecine traditionnelle du Maroc à l'Inde pour ses vertus anti-inflammatoires. L'entreprise souhaite apporter à la nigelle un regard moderne basé sur la science, l'innovation, la qualité et la traçabilité.

“

Vous travaillez avec différents territoires d'approvisionnement pour la nigelle, notamment l'Éthiopie et la Tunisie. Qu'est-ce qui vous a guidé dans ces choix ?

Plusieurs choses, et d'abord le hasard des rencontres, avec des producteurs qui sont des entrepreneurs passionnés de leur plante. En Ethiopie, nous travaillons avec une entrepreneuse engagée et visionnaire. En Tunisie, avec un producteur qui a une technique d'extraction sans solvant très innovante qui permet de maximiser les actifs de la nigelle et de proposer différentes variétés de nigelle, plus ou moins concentrées, pour différents usages.

Quelles sont les pratiques mises en place dans ces filières et comment contribuent-elles à préserver la biodiversité ?

Avec ces deux producteurs, nous avons la chance de rencontrer des entrepreneurs profondément soucieux de leur écosystème : dans le cas de l'Ethiopie, la récolte des graines est généralement réalisée par des femmes, en agroforesterie, avec une formation pour exploiter au mieux le potentiel de leur terre et un contrat qui leur assure une rémunération juste. Les plantes (nigelle, mais aussi cardamome, menthe poivrée, etc.) ont préalablement été sélectionnées pour leurs bénéfices anti-inflammatoires ou anti-bactériens, mais aussi pour leur caractère endémique, qui leur donne ces qualités uniques.

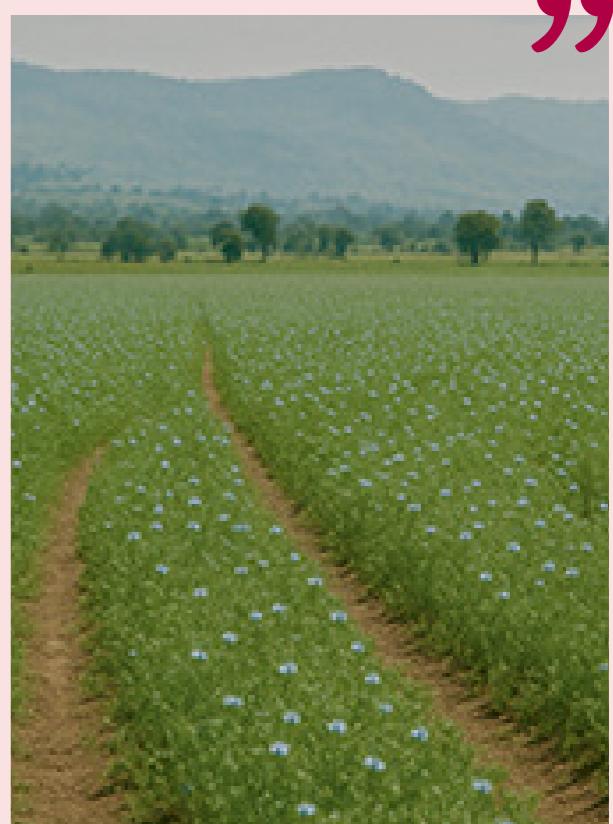
En quoi ces relations avec les producteurs ou productrices enrichissent-elles votre compréhension des enjeux liés à la biodiversité ?

Plus j'approfondis l'univers de la nigelle, plus je suis convaincu que nous avons là un trésor naturel. A terme, nous souhaitons monter une filière française de nigelle car *Nigella sativa* est peu consommatrice d'eau, support des polliniseurs et à forte valeur ajoutée pour les producteurs. Elle pourrait pousser au sud de la Loire et remplacer un certain nombre de cultures qui, aujourd'hui, exigent trop d'eau. Travailler avec nos partenaires en Ethiopie, Egypte ou Tunisie, nous permet d'apprécier la variété des nigelles, de réfléchir à de futurs usages (baumes, infusions...), à des concentrations différentes, mais aussi de tester diverses techniques d'extraction.

Quels sont les défis que vous rencontrez pour garantir un approvisionnement durable ? Quelles sont vos perspectives ?

Il y a aujourd'hui une grande variété de production (Turquie, Yémen, Inde, etc.) mais pas de réel standard de qualité. Notre ambition est d'exploiter au mieux la diversité des nigelles en nous approvisionnant dans des régions variées, étudier et valoriser ces différences pour les proposer ensuite sous différentes formes et différents usages. En parallèle, la filière française nous permettra de développer un ingrédient standardisé et titré.

Nous pensons que nous sommes au tout début de l'histoire de la nigelle de qualité. Bien que très étudiée, celle-ci demande encore beaucoup de travail de recherche agronomique et pharmacologique pour maximiser ses actifs, notamment la concentration en thymoquinone. En nous appuyant sur la recherche française, nous pensons que le potentiel de valorisation de cet actif naturel est immense.



Stéphanie GASTALDIN, fondatrice de Linaé

TÉMOIGNAGE D'ENTREPRISE

Stéphanie Gastaldin est fille et petite-fille de cultivateurs de lin en Normandie, une région historiquement liée à la culture du lin. Linaé est née de cette histoire personnelle : elle a choisi de placer le lin bio au cœur de sa démarche d'entreprise pour ses valeurs locales, éco-responsables et ses vertus pour la peau.

Pouvez-vous présenter Linaé et expliquer pourquoi vous avez choisi de placer le lin bio au cœur de votre démarche ?

Linaé est une marque de soins naturels au lin BIO, née d'une histoire personnelle et d'un ancrage territorial fort. Le lin s'est imposé naturellement au cœur de notre démarche : c'est un actif transversal, riche en omégas 3, 6 et 9, aux propriétés apaisantes, hydratantes et protectrices, parfaitement adapté à tous les types de peaux, même les plus sensibles. Au-delà de ses bienfaits cosmétiques, le lin est pour nous un symbole : celui d'un engagement durable, d'une traçabilité maîtrisée, et d'un retour à l'essentiel.

Qu'est-ce qui vous a motivés à structurer ou soutenir une filière française de lin bio ?

Pourtant, le lin bio français reste rare et peu valorisé dans les filières cosmétiques. Notre motivation a donc été de soutenir une culture locale et durable, respectueuse des sols, tout en garantissant une traçabilité parfaite de la graine jusqu'à l'actif cosmétique.

Comment cette filière fonctionne-t-elle concrètement aujourd'hui ?

Aujourd'hui, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur un tissu solide de cultivateurs de lin en Normandie, région historiquement liée à cette culture, à travers une coopérative partenaire. Cette coopérative nous permet de sélectionner nos lots de graines de lin selon des critères stricts, d'assurer une traçabilité complète et de garantir une qualité optimale. Les graines sont ensuite transformées localement pour obtenir notre actif cosmétique, dans une logique de circuit court et de valorisation raisonnée.

La pérennité de cette filière repose sur un dialogue constant avec les agriculteurs pour répondre aux enjeux agronomiques du bio, un engagement à long terme avec nos partenaires, et une demande croissante de la cosmétique naturelle française, qui donne tout son sens à cette démarche.



En quoi cette approche contribue-t-elle à préserver la biodiversité locale ou à limiter les impacts environnementaux ?

En choisissant du lin BIO cultivé en Normandie, nous soutenons une agriculture sans pesticides ni engrains chimiques, qui respecte les sols, les cycles naturels et la biodiversité.

Le lin est une plante peu exigeante en eau, qui pousse facilement en climat tempéré : c'est une culture naturellement vertueuse et bien adaptée à notre territoire. En travaillant avec des acteurs locaux et en favorisant les circuits courts, nous réduisons l'empreinte carbone liée au transport et encourageons une production plus responsable et résiliente. Enfin, en valorisant chaque partie de la graine, nous participons à une économie de filière plus circulaire et plus sobre.

Pensez-vous que cette expérience autour du lin puisse être généralisée à d'autres matières premières ou inspire un nouveau modèle de développement cosmétique plus ancré et responsable ?

Absolument. Notre expérience avec le lin illustre qu'il est possible de repenser le développement cosmétique de manière plus locale, traçable et durable. Ce modèle, fondé sur une matière première locale, bio, bien connue de son territoire, et sur des partenariats solides avec les acteurs agricoles, est parfaitement transposable à d'autres plantes ou ressources naturelles françaises.

Il montre qu'on peut créer de la valeur différemment : en valorisant les savoir-faire locaux, en maîtrisant la chaîne de production, et en réduisant l'impact environnemental tout en répondant aux attentes des consommateurs en quête de sens, de transparence et d'efficacité. Cette démarche ouvre la voie à un nouveau modèle cosmétique, plus ancré dans son territoire, plus respectueux de la nature, et plus résilient face aux enjeux climatiques et économiques actuels.

Quel conseil donneriez-vous à une PME du secteur cosmétique qui souhaiterait amorcer une démarche en faveur de la biodiversité, en s'intéressant à l'origine de ses matières premières ?

Le premier conseil serait de commencer par se rapprocher du terrain. Aller à la rencontre des producteurs locaux, comprendre les saisonnalités, les contraintes agricoles, et identifier les ressources végétales déjà présentes sur le territoire. Il est essentiel de choisir une matière première qui a du sens — à la fois pour son intérêt cosmétique et pour son ancrage local, puis de construire des partenariats solides et durables avec les acteurs de la filière. Cette démarche demande du temps, mais elle permet de créer une chaîne de valeur plus juste, traçable et responsable, tout en renforçant l'identité de la marque. C'est une vraie opportunité de se différencier tout en contribuant concrètement à la préservation de la biodiversité.

”



Carole GARCIA, fondatrice de Graine de Pastel

TÉMOIGNAGE D'ENTREPRISE

Ancrée à Toulouse depuis plus de vingt ans, Graine de Pastel s'est donnée pour mission de redonner vie à une plante emblématique du Sud-Ouest : le pastel (*Isatis tinctoria*). De la culture biologique sur 60 hectares dans le Gers jusqu'au développement d'actifs brevetés intégrés à ses soins, l'entreprise incarne un modèle original : scientifique, agricole et profondément territorial. Devenue société à mission en 2023, elle s'engage à « allier la science et le soin de la terre au bénéfice de la peau ».

“ Pouvez-vous présenter en quelques mots Graine de Pastel et la place qu'occupent le territoire et la nature dans votre démarche globale ?

Notre particularité est d'avoir recréé une filière intégrée, depuis la culture de la plante jusqu'à la formulation cosmétique. Nous cultivons 60 hectares en agriculture biologique et développons en parallèle nos propres actifs brevetés. C'est une démarche à la fois scientifique et profondément ancrée dans la terre. D'ailleurs, j'ai choisi de passer un baccalauréat agricole en 2023, car je me définis volontiers comme « *founder & farmer* ».

Devenue société à mission en juin 2025, notre raison d'être est claire : redonner vie à ce patrimoine végétal par l'alliance de la science et du soin de la terre.

Pourquoi avoir choisi de relancer la filière du pastel dans le Sud-Ouest ?

Ce choix repose sur trois raisons principales. D'abord une raison patrimoniale : le pastel est une plante médicinale connue depuis l'Antiquité, mais tombée en désuétude. Le relancer, c'est contribuer à préserver et à redonner vie à un patrimoine végétal régional. Ensuite, une raison scientifique : nos recherches ont révélé la richesse exceptionnelle du pastel en acides gras essentiels, protéines, polyphénols et bioflavonoïdes. Ces travaux ont débouché sur quatre brevets cosmétiques couvrant des actifs anti-âge, antioxydants, anti-taches et une huile nutritive. Enfin, une raison économique et sociale : l'achat des terres nous permet de maîtriser toute la chaîne, d'apporter de la valeur ajoutée aux agriculteurs et de renforcer la vitalité du territoire.

Quels enseignements tirez-vous du fait d'avoir structuré une filière, de la culture à la valorisation ?

Je retiens trois grands enseignements. D'abord, la force de la collaboration. Relancer une culture oubliée et non alimentaire suppose de travailler main dans la main avec des agriculteurs, des coopératives bio, des laboratoires de recherche et des acteurs institutionnels. Ensuite, la rigueur scientifique. Nous avons dû reconstituer un itinéraire culturel quasi inexistant, en nous appuyant sur des écrits anciens, tester la germination, sélectionner



nos semences et formaliser des pratiques agronomiques adaptées.

Enfin, l'indépendance stratégique. Elle est précieuse mais exigeante : notre première récolte en 2023 a été très mauvaise, faute d'irrigation suffisante après le semis. Ces aléas nous rappellent que l'apprentissage est permanent et qu'il faut rester résilients.

Comment cette démarche s'inscrit-elle dans une attention à la biodiversité ?

La biodiversité est au cœur de notre mission, et cela se traduit par des actions très concrètes. Nous sommes certifiés en agriculture biologique depuis 2017, ce qui exclut pesticides et engrains chimiques. Nous pratiquons

la rotation des cultures, alternant le pastel avec du blé ancien, du tournesol ou des pois chiches, et nous laissons une part de nos terres en luzerne pour régénérer les sols. Nos méthodes s'inscrivent dans une logique agroécologique : travail du sol superficiel, compostage naturel, préservation de la vie microbienne. Nous contribuons aussi aux écosystèmes en plantant 2 km de haies forestières avec l'association Arbres & Paysages, et en installant des ruches pour favoriser la pollinisation. Enfin, la gestion de l'eau est raisonnée. Le pastel, rustique et économique en ressources, ne demande qu'une irrigation ponctuelle au moment du semis. Cette gestion responsable nous permet de limiter notre impact tout en préservant la qualité des cultures.

Quelles ont été vos principales réussites et les difficultés rencontrées ?

Parmi nos réussites, je citerais la création d'une filière agricole et industrielle autour du pastel, l'obtention de quatre brevets sur nos actifs cosmétiques, la certification Cosmos Organic dès 2017, et l'achat de nos 60 hectares de terres, gage d'indépendance et de durabilité.

Mais nous avons aussi dû faire face à plusieurs difficultés. Les aléas climatiques, en particulier la sécheresse de 2022, ont lourdement affecté nos récoltes. Il a également fallu convaincre certains agriculteurs de relancer une culture disparue, ou même d'accepter de vendre leurs terres à une « novice ». Enfin, l'agriculture biologique reste exigeante et coûteuse, dans un contexte où certains acteurs se détournent du bio faute de soutien. Nous espérons un jour bénéficier d'une communication collective qui valorise mieux ses bénéfices, notamment pour la santé humaine.

Quels conseils donneriez-vous à une entreprise du secteur cosmétique qui souhaite amorcer une réflexion sur la biodiversité, et plus encore sur l'origine de ses matières premières et son ancrage territorial ?

Je crois que tout commence par une conviction profonde du dirigeant et une vision de long terme. Il faut rester humble, persévérant et ouvert à l'apprentissage. Concrètement, je conseillerais de réaliser d'abord un diagnostic territorial pour identifier les ressources locales et les partenaires potentiels. Ensuite, d'intégrer la biodiversité et la traçabilité dès la conception, en visant des certifications et en sécurisant la qualité des matières premières. Enfin, d'investir dans la recherche et la pédagogie, pour démontrer scientifiquement les bénéfices des actifs, expliquer les impacts positifs des pratiques agricoles et associer les parties prenantes. Aujourd'hui plus que jamais, les consommateurs attendent transparence et preuves.

”



4.4 EMBALLAGES ET CIRCULARITÉ

L'économie circulaire est un modèle économique qui vise à minimiser le gaspillage et à optimiser l'utilisation des ressources. L'économie circulaire promeut la réutilisation, la réparation, le recyclage et la récupération des matériaux et des produits tout au long de leur cycle de vie.

Intégrer les principes de l'économie circulaire permet de réduire la production de déchets et de découpler la création de valeur de la consommation de ressources, contribuant ainsi à la réduction des pressions sur les écosystèmes naturels. Cela suppose une remise en question des modèles linéaires traditionnels (extraire, fabriquer, consommer, jeter) au profit de logiques de réutilisation, de recyclage, de durabilité et de sobriété.

Par ailleurs, la circularité permet de réduire les déchets qui sont un facteur de pression important sur la biodiversité. Ces transformations offrent au secteur cosmétique l'opportunité de réduire ses impacts tout en renforçant sa résilience.



Dès la conception des produits, adopter des principes d'écoconception permet de réduire la consommation de ressources, les pollutions associées et la génération de déchets dès l'amont.

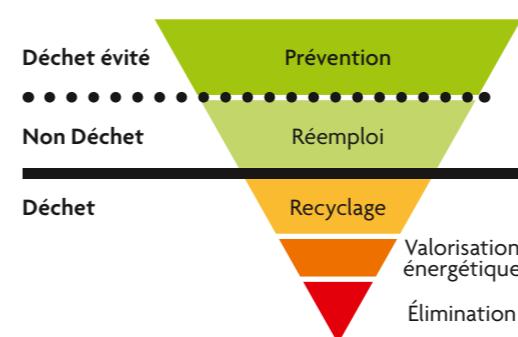


Figure 10 : Hiérarchie des déchets (Source : Zéro Waste France)

La hiérarchie des déchets⁽¹⁸⁾, principe fondateur de l'économie circulaire, guide les actions à adopter pour limiter l'impact environnemental des emballages en établissant un ordre de priorité pour la gestion des ressources et des déchets. Cette hiérarchie met en avant la prévention des déchets comme prioritaire, suivie par la préparation en vue de la réutilisation, puis le recyclage, et enfin d'autres formes de valorisation comme la récupération d'énergie, avec l'élimination en dernier recours. Cela signifie que le recyclage doit être envisagé comme une solution de dernier recours, dans la mesure où il ne résout pas l'ensemble des problématiques liées à la gestion des déchets, en particulier pour les plastiques, dont le recyclage reste partiel et imparfait.



Le cadre réglementaire autour de la circularité s'est fortement renforcé récemment avec la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) en France et le Règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR) qui imposent aux entreprises des obligations croissantes : intégration de matières recyclées dans les emballages, réduction des volumes mis sur le marché, développement du réemploi et amélioration de la recyclabilité des matériaux utilisés (voir encadré). Ces textes rappellent que la circularité des emballages ne se limite pas au recyclage, mais repose avant tout sur une transformation en profondeur des modes de production et de consommation pour protéger durablement la biodiversité.

FOCUS RÈGLEMENTAIRE EN FRANCE ET EN EUROPE



Entre 2020 et 2021, deux lois ont porté de nouvelles obligations et structurent les activités relatives à l'économie circulaire en France.

- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour une économie circulaire, dite AGEC (loi n° 2020-105 du 10 février 2020)
- La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021)

La loi AGEC fixe plusieurs axes prioritaires, notamment la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040. Parmi les décrets d'application, le décret 3R⁽¹⁹⁾ (Réduction, Réemploi et Recyclage) définit trois objectifs à horizon 2025 :

- 20% de réduction des emballages en plastique à usage unique par rapport à 2018 dont minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation

- 100% de réduction des emballages en plastique « inutiles »
- Tendre vers 100% d'emballages recyclés grâce à la mise en œuvre de filières opérationnelles.

Le décret 2022-507⁽²⁰⁾ fixe à 10% la proportion d'emballages réemployés mis sur le marché annuellement d'ici 2027.

Il est important de noter que ces objectifs ne s'appliquent pas individuellement aux entreprises : ils sont collectifs, fixés à l'échelle de la France tout entière.

La Loi Climat et Résilience fixe d'autres obligations et interdictions, notamment l'interdiction de fournir à un consommateur, sans demande de sa part, un échantillon de produit dans le cadre d'une démarche commerciale⁽²¹⁾.



Le Règlement PPWR (Packaging and Packaging Waste Regulation), inscrit dans le Pacte Vert européen vise à harmoniser les obligations réglementaires des différents États membres en matière d'emballages ménagers et professionnels. Il instaure des mesures ambitieuses pour réduire la production de déchets d'emballages et encourager l'économie circulaire :

- Réduction au minimum nécessaire du poids et volume des emballages
- Dès 2030, tous les emballages mis sur le marché européen devront être conçus pour être recyclés. L'évaluation de la recyclabilité sera réalisée à travers des normes européennes

• Les emballages en plastique des produits cosmétiques (dits « sensibles au contact ») devront contenir d'ici 2030 de la matière recyclée : 30% pour les emballages en PET et 10% pour les autres.

• Les emballages devront porter une étiquette harmonisée contenant des informations sur le tri d'ici le 12 août 2028

La mise en œuvre effective de ces obligations nécessite la publication d'actes secondaires qui apporteront les précisions opérationnelles nécessaires sur les modes de calcul et outils d'évaluation.

La réglementation française sera adaptée pour intégrer les obligations européennes dans le code de l'environnement.

LE PLASTIC ACT : UNE FEUILLE DE ROUTE COLLECTIVE POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE PLASTIQUE DES EMBALLAGES

En juin 2021, le secteur cosmétique s'est engagé volontairement à travers le Plastic Act, un plan d'actions collectif pour réduire son empreinte plastique d'ici 2025. Porté par la FEBEA, il est structuré autour du principe des 4R : réduire la quantité de plastique utilisée, réemployer les emballages, recycler et intégrer une proportion croissante de matière recyclée dans les nouveaux emballages. À travers cet engagement, le secteur entend dépasser les exigences légales et accélérer sa transition vers des emballages plus durables et respectueux de l'environnement, tout en mutualisant les efforts de toutes les entreprises, quels que soient leur taille ou leur degré d'avancement individuel sur ces enjeux.

Cette feuille de route fixe des objectifs chiffrés très ambitieux, à horizon 2025, allant au-delà des dispositions prévues par la loi AGEC :

- **RÉDUIRE** de 15 % la quantité de plastique utilisée, en généralisant l'écoconception et en optant pour des formules concentrées et de grands formats
- **REINCOPORER** 10 à 25 % du plastique dans de nouveaux emballages, en permettant l'accès de toutes les entreprises à des résines recyclées, adaptées pour les produits cosmétiques.
- **REEMPLOYER** 20 % du plastique, en généralisant les recharges 100 % recyclables, en permettant aux entreprises de toutes tailles de développer une offre de vrac mais aussi en développant des expériences pilotes d'emballages consignés pour être réemployés.
- **RECYCLER** 100 % des emballages plastiques, en sensibilisant les consommateurs au tri dans la salle de bains, et en améliorant la recyclabilité effective des emballages cosmétiques

La Plastic Act peut servir de guide à toute entreprise du secteur pour définir sa propre trajectoire et construire son plan d'action.



I COMMENT DÉCLINER LE PLASTIC ACT DANS SON ENTREPRISE ?

Plusieurs initiatives proposent aujourd'hui des cadres de référence pour encourager des pratiques d'approvisionnement plus durables, préserver la biodiversité, assurer la traçabilité des matières premières et soutenir les communautés locales.

↗ REDUCTION

Réduire les emballages, c'est questionner en priorité les éléments inutiles pour les supprimer et optimiser les unités restantes en concentrant le produit, en réduisant l'épaisseur ou le vide, mais aussi en repensant les usages du produit. La réduction des emballages peut également permettre de faire des gains économiques.

Parmi les actions à mettre en place, citons :

- Suppression/optimisation d'éléments secondaires : étuis, films de lots, capots sur systèmes de fermeture, etc.
- Optimisation des systèmes de fermeture, concentration et réduction épaisseur.
- Optimisation par la mise en marché de grands formats (qui réduisent l'intensité de l'emballage, c'est-à-dire le poids d'emballage par mL de produit).
- Réduction de l'emballage par évolution du produit, par exemple en développant des produits solides ou des formules à diluer

∞ REEMPLOI

En cosmétique, 3 modalités de réemploi des emballages co-existent : la recharge, le vrac ou l'emballage consigné.

• Recharge

Le réemploi des emballages cosmétiques par le biais de la recharge s'impose aujourd'hui comme la modalité la plus répandue dans le secteur. Selon l'étude menée par Senseva pour la FEBEA en juin 2025 **Comprendre et lever les freins pour accélérer l'adoption consommateur**⁽²²⁾, 59 % des consommatrices de cosmétiques ont acheté des recharges au cours de l'année écoulée, preuve d'un intérêt croissant pour cette pratique – principalement motivée par la réduction de l'impact environnemental et l'avantage économique. Si le réemploi par la recharge ne supprime pas totalement l'emballage, il constitue un levier concret et immédiat pour engager le secteur dans une démarche de circularité et contribuer à la diminution des déchets, tout en répondant progressivement aux attentes des consommatrices et aux objectifs réglementaires

• Vrac

Le vrac, qui consiste à remplir le contenant directement en point de vente, est principalement adapté aux produits liquides présentant un faible risque microbiologique, tels que les parfums, gels lavants ou shampoings, afin de garantir la sécurité sanitaire tout en réduisant la production d'emballages neufs. Plusieurs initiatives d'expérimentation voient le jour pour tester cette approche, parmi lesquelles le consortium Pharma Recharge, qui déploie en officines des fontaines multimarques permettant aux consommateurs de recharger leurs contenants avec différents produits cosmétiques.

• Consigne

Les emballages consignés représentent une modalité de réemploi plus complexe à mettre en œuvre : cette approche repose sur la mise en place de boucles logistiques spécifiques pour la collecte, le transport et le lavage des emballages afin de garantir leur réutilisation en toute sécurité. La consigne peut prendre la forme d'un dépôt monétaire restitué au consommateur lors du retour, ou s'appuyer sur des mécanismes incitatifs tels que des bons de réduction à valoir sur des achats futurs, favorisant ainsi l'engagement et la fidélisation. Parmi les initiatives sectorielles notables, la Coalition Consigne illustre bien la dynamique collective visant à structurer et développer ces systèmes, qui, bien qu'exigeants, offrent un potentiel important pour réduire durablement l'impact environnemental des emballages cosmétiques.

↻ REINTEGRATION DE MATIÈRE RECYCLÉE

L'utilisation de matériaux recyclés aide à diminuer le recours aux ressources naturelles, réduit les impacts environnementaux en évitant les processus d'extraction et de traitement des ressources, et renforce les filières de recyclage en assurant leur viabilité.

En théorie, les emballages peuvent contenir 100% de matière recyclée, en pratique, les entreprises sont souvent limitées par l'accès et le coût de la matière recyclée ainsi que son aspect esthétique. Les entreprises doivent également considérer la nécessité d'une aptitude au contact alimentaire pour leurs emballages, en fonction de leurs produits et formulations.

♻ RECYCLABILITÉ

On considère qu'un emballage est recyclable dès lors qu'il peut être collecté, trié, recyclé et que la matière ainsi produite peut intégrer un nouveau produit ou emballage. Les industriels sont notamment encouragés à privilier des emballages monomatériau.

L'évaluation de la recyclabilité nécessite d'identifier la filière que l'emballage va intégrer ainsi que l'absence d'élément perturbateur qui empêchera le tri ou le recyclage. Parmi ceux-ci, on peut citer le noir de carbone qui empêche la détection de l'emballage en centre de tri, les emballages en PVC, ABS ou céramique qui ne possèdent pas de filière, ou les éléments métalliques dans la pompe d'un flacon PET qui perturbent le flux.



Pour plus de détails sur les critères de recyclabilité, vous pouvez consulter le guide recyclabilité FEBEA Elipso⁽²³⁾

I PENSEZ AUSSI AUX EMBALLAGES PROFESSIONNELS !

Pour conclure, il est essentiel de rappeler que les emballages professionnels doivent également s'inscrire pleinement dans une démarche d'économie circulaire. Ces emballages bénéficient souvent d'un flux plus centralisé et maîtrisé, ce qui peut faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes et efficaces pour réduire les impacts environnementaux. En France, une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) spécifique aux emballages professionnels entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2026, renforçant ainsi les obligations des entreprises sur ce segment. Parmi les actions rapides et pragmatiques à déployer, on peut citer la réduction de la matière utilisée, par exemple en optimisant la taille et la forme des emballages ou en privilégiant des matériaux recyclés et recyclables. Du côté du réemploi, la mise en place de systèmes de consigne ou de circuits dédiés à la collecte et au nettoyage des contenants réutilisables (bouteilles, flacons, bidons) permet de réduire significativement la production de déchets. Ces approches, souvent plus simples et moins coûteuses à déployer à l'échelle professionnelle, contribuent fortement à la réduction de l'empreinte du secteur cosmétique tout en respectant les nouvelles exigences réglementaires



ET LA BIODÉGRADABILITÉ ?

La biodégradabilité complète les principes de circularité en contribuant à réduire les déchets persistants et en s'intégrant dans les cycles naturels, tout en encourageant l'usage de ressources renouvelables.

La biodégradabilité désigne la capacité d'un produit ou d'un matériau à se décomposer naturellement sous l'action des micro-organismes (bactéries, champignons) en éléments simples tels que l'eau, le dioxyde de carbone et la biomasse, sans laisser de résidu toxique dans l'environnement. Cette décomposition doit idéalement se faire en moins de six mois dans des conditions favorables, comme l'humidité et la température adaptées. La biodégradabilité ne doit pas être confondue avec le caractère biosourcé, qui signifie simplement que le matériau est issu de ressources végétales renouvelables, mais n'implique pas nécessairement qu'il soit biodégradable.

La compostabilité est une forme spécifique de biodégradabilité avec des exigences plus strictes : un produit compostable doit se dégrader rapidement (généralement en moins de 12 semaines) dans un compost industriel et produire un compost utilisable comme fertilisant agricole. Ainsi, tous les produits biodégradables ne sont pas compostables, et inversement.

Toutefois, attention !

- La cellulose est biodégradable mais le papier-carton d'emballage est aussi composé d'encre et de colles et possède parfois une couche de plastique. Un emballage en carton ne sera donc pas forcément biodégradable ou compostable et ne doit en aucun cas être jeté dans la nature
- La Loi AGEC (article 13) interdit le terme « biodégradable » sur les emballages et les produits ; les produits et emballages en matière plastique dont la compostabilité ne peut être obtenue qu'en unité industrielle ne peuvent porter la mention « compostable »
- La compostabilité peut être encouragée pour les types d'emballages qui permettent d'augmenter la collecte des biodéchets tels que les sacs pour déchets organiques. Le Règlement emballages (PPWR) va même rendre la compostabilité obligatoire pour certaines catégories d'emballages, dont les étiquettes sur les fruits et légumes, capsules de café ou sachets de thé. Toutefois, la plupart des pays d'Europe ne possèdent pas de filières de compostage industriel des emballages.
- Les plastiques biosourcés doivent impérativement être recyclables et ne pas perturber les filières de recyclage.

Anne-Marie GABELICA, fondatrice et CEO d'oOlution

“

Pouvez-vous présenter brièvement oOlution et expliquer pourquoi la question des emballages responsables est au cœur de votre démarche ?

Depuis 2013, oOlution développe des soins visage aux formules 100 % d'origine naturelle, sans ingrédients issus de la pétrochimie. L'entreprise a inscrit dès sa création la réduction de son empreinte environnementale au cœur de sa stratégie. La marque considère ses emballages comme un levier majeur de progrès environnemental : limiter les déchets, réduire l'empreinte carbone et favoriser la circularité. oOlution a ainsi mis en place un système pionnier de consigne et de réemploi, dans une logique d'économie circulaire et d'innovation responsable.

Quelles actions concrètes avez-vous mises en place pour réduire l'impact de vos emballages ?

Avant même le lancement de la gamme, une analyse de cycle de vie (ACV) a été réalisée pour identifier les points prioritaires d'action. Sur cette base, la marque a choisi des emballages monomatériaux, afin de faciliter le recyclage et la réintégration des matériaux. Les flacons sont conçus sans pièces métalliques, les étuis secondaires sont fabriqués à partir de canne à sucre biosourcée et sont compostables.

Ces choix s'inscrivent pleinement dans les principes d'écoconception évoqués dans le guide : sobriété des ressources, suppression des éléments superflus, matériaux recyclables et allégés.

Comment développez-vous le réemploi et quels enseignements en tirez-vous ?

Depuis 2019, oOlution a franchi une étape supplémentaire avec la mise en place d'un système de consigne : les emballages primaires peuvent être renvoyés à la marque pour être nettoyés et réutilisés. Les retours sont entièrement pris en charge par l'entreprise, qui a déjà collecté plus de 30 000 flacons.

L'expérience montre que le réemploi est non seulement possible mais bien accueilli : les clientes adhèrent volontiers à la démarche, à condition qu'elle soit simple, concrète et sans contrainte. Cette initiative illustre parfaitement l'un des leviers majeurs de circularité mis en avant dans le guide : le passage du recyclage au réemploi, soutenu par une relation de confiance et de transparence avec les consommateurs.

TÉMOIGNAGE D'ENTREPRISE



Quelle place ces actions occupent-elles dans votre stratégie globale en faveur de la biodiversité ?

Les emballages responsables participent indirectement à la préservation de la biodiversité en réduisant la pression sur les ressources naturelles et la production de déchets plastiques. Pour oOlution, la cohérence entre formulation, sourcing et emballage est essentielle : expliquer à ses clients que les étuis sont compostables fait partie intégrante du discours de marque, au même titre que la composition naturelle ou l'origine des ingrédients.

Quels bénéfices concrets avez-vous observés ?

La marque observe une forte adhésion de sa communauté : des dizaines de milliers de clientes soutiennent et valorisent la démarche. L'engagement environnemental constitue un facteur de fidélisation et de différenciation autant qu'une source de fierté pour les équipes internes, qui se reconnaissent dans une approche plus vertueuse du soin cosmétique.

Quel conseil donneriez-vous à une entreprise qui souhaite réduire son impact à travers ses emballages ?

Chez oOlution, tout a commencé par une analyse de cycle de vie (ACV) réalisée avec le soutien de l'ADEME, dès la création de la marque. Cette approche quantitative et exhaustive a permis d'identifier les principaux leviers d'action et de fixer des priorités claires, comme l'exclusion de l'aluminium pour les emballages primaires.

Pour d'autres entreprises, notamment les PME, il est possible de s'inspirer de cette démarche sans nécessairement réaliser une ACV complète : l'essentiel est d'adopter une logique d'écoconception, en évaluant les impacts à chaque étape du cycle de vie du produit et en se concentrant sur les actions les plus structurantes (réemploi, réduction des volumes, choix de matériaux recyclables ou biosourcés).



4.5 GESTION DES SITES

L'artificialisation des sols, notamment liée aux activités logistiques et industrielles, constitue l'un des principaux moteurs de la perte de biodiversité. En favorisant sur leurs sites la préservation et la restauration d'écosystèmes souvent fragiles ou fragmentés, même sur de petites surfaces, les entreprises peuvent jouer un rôle actif dans la sauvegarde de la biodiversité.

Par exemple, la végétalisation permet de lutter contre les îlots de chaleur grâce à des fonctions de régulation thermique (ombrage, évapotranspiration) et de limiter les risques d'inondation en favorisant l'infiltration des eaux. Par ailleurs, les plantes captent et filtrent les polluants présents dans l'air, le sol et l'eau, participant ainsi à l'amélioration de la qualité environnementale. Certaines zones végétalisées jouent également un rôle important dans le stockage du carbone et de l'eau.

SUR UN SITE EXISTANT

Vous êtes propriétaire ou locataire d'une usine de production, un centre logistique ou des bureaux : vous pouvez réduire les pressions sur la biodiversité exercées sur votre site par quelques actions simples :

Eteindre les éclairages extérieurs non essentiels pendant la nuit permet de réduire la pollution lumineuse pour éviter de perturber les cycles naturels de la faune. Par exemple, installer des systèmes de détection de mouvement pour les éclairages de sécurité afin qu'ils ne s'allument que lorsque nécessaire. Des luminaires orientés vers le sol et équipés de capteurs minimisent la dispersion de la lumière.



Des revêtements perméables (tels que des pavés drainants ou les revêtements végétalisés) permettent de limiter l'impact de l'artificialisation des sols des allées et parkings. Par exemple, remplacer les surfaces en béton par des grilles à gazon ou des dalles alvéolées remplies de terre et de graviers, permettent ainsi à l'eau de s'infiltrer et favorisant la croissance de la végétation.

Le développement des **trames vertes**, véritables corridors écologiques, facilitent les déplacements des espèces et renforcent la connectivité entre les habitats naturels fragmentés par l'urbanisation ou les infrastructures industrielles. Sur les sites, végétaliser les abords avec des **espèces locales** adaptées permet de créer des zones refuges — telles que des prairies fleuries, des haies diversifiées ou des bosquets — qui offrent un habitat précieux à la faune locale, notamment aux pollinisateurs essentiels à l'équilibre des écosystèmes. Installer des nichoirs, des refuges pour insectes ou des zones de repos pour ces pollinisateurs favorise davantage la biodiversité.

La **gestion différenciée** est un complément indispensable : adapter la fréquence et la période des tontes ou fauches, laisser des zones non entretenues, préserver les arbres morts ou le bois mort au sol, autant d'actions simples qui multiplient les habitats et favorisent la faune associée. Ces pratiques contribuent à la résilience écologique du site et réduisent en parallèle les coûts d'entretien.

Enfin, valorisez chaque surface : dans les espaces fortement urbanisés, la **végétalisation des toitures et façades** représente une opportunité de recréer des habitats, tout en améliorant l'isolation thermique et la gestion de l'eau pluviale. Même les clôtures ou murs peuvent être transformés en supports de biodiversité grâce à des plantes grimpantes locales.



La gestion des sites ne se limite pas à la végétation : elle doit également prendre en compte la présence et les besoins de la **faune sauvage**. Certaines espèces trouvent encore refuge dans les espaces urbains et industriels, à condition que des aménagements adaptés leur soient proposés. Les chauves-souris, par exemple, jouent un rôle essentiel dans la régulation des insectes nocturnes ; elles peuvent être favorisées par l'installation de gîtes artificiels sur les façades ou dans les arbres. Les amphibiens bénéficient de la création de mares temporaires ou de zones humides, qui leur offrent des sites de reproduction et participent au cycle naturel de l'eau. Quant aux oiseaux nicheurs, ils profitent de la mise en place de nichoirs adaptés aux espèces locales, de la préservation des vieux arbres ou de l'entretien raisonnable des haies et bosquets.

Astuce PME



Commencez petit : choisissez un espace pilote (ex. une bande de pelouse, un talus de parking ou un coin peu utilisé du site) et transformez-le en prairie fleurie avec des espèces locales. C'est peu coûteux, demande moins d'entretien qu'un gazon classique, et vous obtenez rapidement un refuge pour pollinisateurs qui valorise votre site auprès de vos collaborateurs et visiteurs. Vous pouvez choisir de contacter les municipalités afin d'intégrer des actions déjà existantes à l'échelle de la commune ou du département.





Grâce à 11 fiches pratiques, le guide pratique [Promouvoir la biodiversité sur les sites EQIOM^{\(24\)}](#) présente de manière détaillée de nombreuses actions concrètes dont les gestionnaires de sites peuvent s'inspirer

Fiche 1 - Continuité écologique afin de prendre en compte les espaces naturels alentour (rières, haies, prairies) et de reconnecter ces milieux fragmentés pour favoriser les déplacements des espèces.

Fiche 4 - Bassin de récupération des eaux pluviales : Aménager des bassins végétalisés favorise la biodiversité aquatique tout en assurant la gestion des eaux pluviales. Des berges en pente douce et des plantations locales sont recommandées

Fiche 7 - Arbres têtards : Planter et entretenir des arbres têtards (étêtés régulièrement) favorise des habitats en crevasses propices pour diverses espèces. Ils sont aussi adaptés aux contraintes des sites industriels.

Fiche 9 - Gestion des plantes exotiques envahissantes : Cette fiche détaille les bonnes pratiques pour éviter leur introduction et maîtriser leur prolifération : arrachage manuel ou mécanique, fauche, plantation d'espèces locales concurrentes

Fiche 2 - Gestion différenciée des milieux herbacés : adapter la fréquence de tonte et les interventions en fonction des contraintes et usages des espaces pour préserver la flore et la faune locales. Cela favorise la diversité écologique et réduit les coûts d'entretien.

Fiche 5 - Noues végétalisées : Remplacer les fossés par des noues enherbées augmente l'infiltration des eaux, filtre les polluants et accueille une flore et faune variées

Fiche 8 - Toitures végétales : La végétalisation des toitures (toits extensifs notamment) avec des substrats diversifiés et des espèces locales favorise la biodiversité urbaine, tout en améliorant la gestion de l'eau et l'isolation thermique

Fiche 10 - Installer une prairie diversifiée : Créer des prairies fleuries composées d'espèces locales favorables aux polliniseurs enrichit la biodiversité en offrant nourriture et refuge, avec une gestion adaptée notamment au niveau de fauche

Fiche 3 - Planter ou rénover une haie : Planter des haies diversifiées avec des essences locales améliore les corridors écologiques, crée des refuges pour la faune, protège les sols et limite l'érosion.

Fiche 6 - Abris pour la faune : Conserver les arbres anciens, vieux murs et installer des nichoirs, hôtels à insectes, ou tas de pierres permettent d'accueillir et protéger de nombreuses espèces (oiseaux, insectes, chauves-souris, amphibiens).

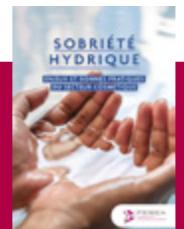
Fiche 8bis - Grillage ou mur végétal : Quand les haies ne sont pas possibles, végétaliser les clôtures ou murs par des plantations locales permet d'augmenter la surface végétalisée et d'offrir un habitat aux petits animaux.

Fiche 11 - Communication et sensibilisation des parties prenantes : Mettre en place une communication interne et externe mobilisatrice pour expliquer les enjeux de biodiversité, valoriser les actions menées et engager durablement les parties prenantes.

I GESTION DE L'EAU

Le changement climatique accentue la fréquence et l'intensité des épisodes de sécheresse, ce qui impose d'adapter la conception et la gestion des espaces verts. Sur un site industriel ou tertiaire, cela passe d'abord par le choix d'espèces végétales locales et résilientes, capables de supporter des conditions de chaleur et de faible disponibilité en eau, tout en offrant un intérêt écologique (nourriture et refuge pour la faune). Avec l'augmentation des épisodes de sécheresse liée au changement climatique, il est essentiel de concevoir des aménagements paysagers sobres en eau en choisissant des espèces locales et résilientes, adaptées aux conditions de chaleur et de sécheresse, afin de limiter au maximum les besoins d'irrigation. Dans la mesure du possible, il est préférable de ne pas arroser et de laisser les végétaux s'adapter naturellement.

Lorsque l'arrosage s'avère indispensable, il doit être pratiqué de manière raisonnée, en privilégiant des systèmes économiques comme le goutte-à-goutte et en intervenant la nuit, pour réduire l'évaporation. Enfin, la récupération et la réutilisation des eaux pluviales ou grises offrent une alternative durable, permettant d'alimenter ces arrosages ponctuels sans recourir à l'eau potable.



Le Guide de la Sobriété hydrique⁽²⁵⁾ de la FEBEA offre une vision complète des défis et des solutions pour une gestion responsable de l'eau tout au long du processus de fabrication d'un produit cosmétique. Il contient plus de 50 exemples d'actions mises en place par les entreprises du secteur.

I DES BÉNÉFICES POUR L'ENTREPRISE

L'implantation de zones riches en biodiversité au sein des sites industriels ou logistiques présente également un avantage humain important. Ces espaces verts créent un cadre de travail plus agréable et apaisant pour les salariés, offrant des lieux de détente et de reconnexion avec la nature mais aussi de lutter contre les îlots de chaleur, améliorant ainsi le bien-être de vos équipes.

En impliquant les collaborateurs et parties prenantes dans des initiatives écologiques, vous favorisez non seulement le succès de ces projets, mais vous renforcez également l'engagement et la cohésion de vos équipes. Organiser des chantiers participatifs pour la plantation, l'entretien et l'inventaire des espèces permet de créer un sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée.

Travailler avec des associations locales pour la mise en œuvre et le suivi des actions permet de bénéficier de leur expertise et de renforcer les liens avec la communauté. Valoriser les résultats de vos initiatives à travers des affichages sur site et une communication interne et externe peut motiver et sensibiliser davantage de personnes, tout en mettant en lumière les efforts de votre entreprise en matière de responsabilité sociale et environnementale.

I INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES

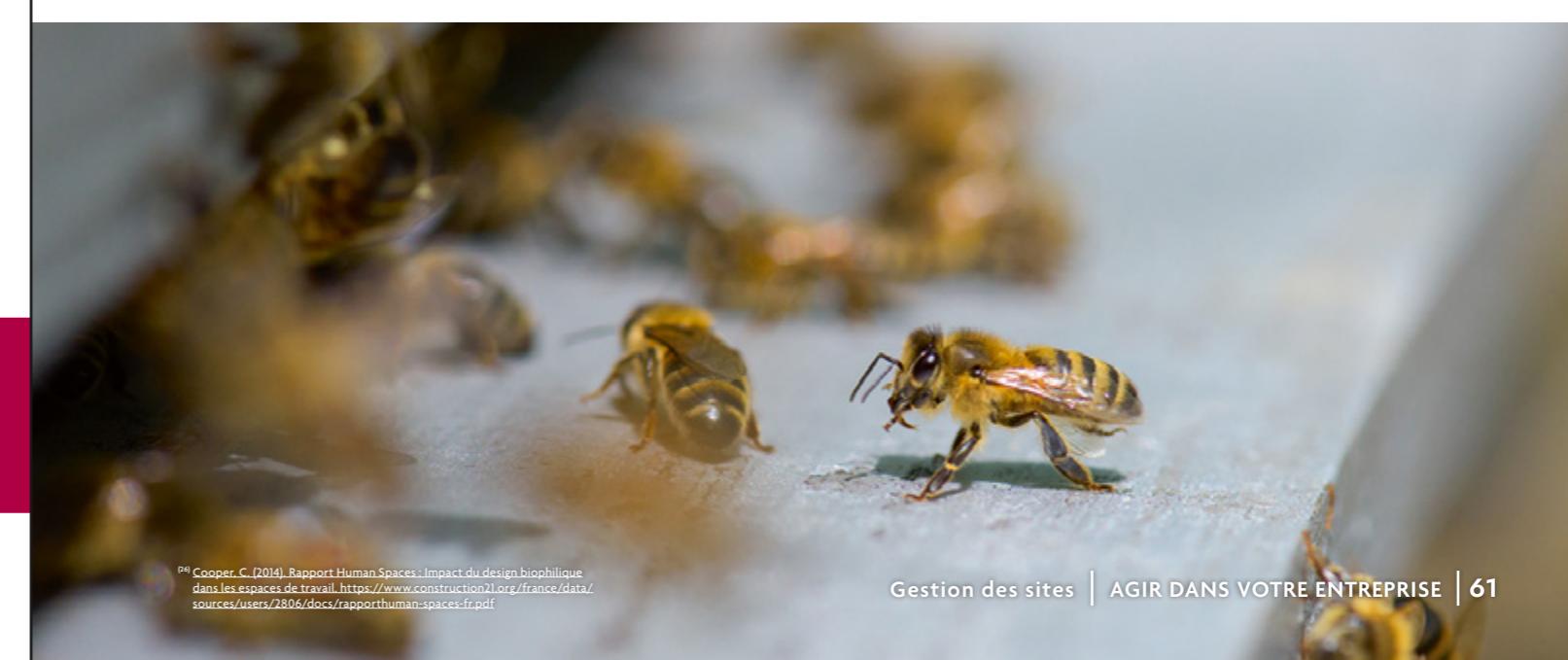
La mise en place d'un inventaire écologique constitue une étape clé pour comprendre les enjeux de biodiversité liés à un site et orienter les actions de gestion. Ces inventaires permettent de recenser les espèces présentes (flore, faune, habitats) et d'identifier les zones les plus sensibles ou les plus riches à préserver. Réalisés par des associations naturalistes, des bureaux d'étude ou via des programmes de sciences participatives, ils offrent une photographie initiale précieuse (diagnostic) puis servent de base pour suivre l'évolution des milieux au fil du temps.



Pour les PME, il est possible d'adopter une approche progressive :

- commencer par des protocoles simples (comptage des oiseaux, observation des polliniseurs, suivi des chauves-souris), souvent accessibles gratuitement grâce à des plateformes nationales comme [Vigie-Nature](#) et son réseau d'associations partenaires ;
- compléter ensuite avec des inventaires approfondis menés par des experts, permettant de mettre en évidence des espèces protégées, des continuités écologiques ou des habitats prioritaires.

Les résultats d'un inventaire écologique sont doublement utiles : ils permettent de cibler les actions prioritaires (ex. création d'une mare, plantation d'espèces locales, réduction de l'éclairage) et de valoriser objectivement les progrès réalisés auprès des collaborateurs, clients et partenaires, notamment dans le cadre de démarches de labellisation.



Astuce PME



Selon le rapport [Human Spaces](#), l'amélioration du cadre de vie grâce au végétal sur le site améliore le bien-être des employés de 13%, la motivation et productivité de 8%⁽²⁶⁾.

I LABELS ET RÉSEAUX

S'engager pour la biodiversité sur un site peut être valorisé à travers différents labels qui apportent à la fois une reconnaissance externe et un cadre méthodologique. Ils permettent de structurer les actions, d'en assurer le suivi et de démontrer aux parties prenantes l'engagement de l'entreprise.

- [Le Label BiodiverCity](#), porté par le Conseil International Biodiversité et Immobilier (CIBI), évalue et valorise la prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers et d'aménagement. Il s'adresse aux bâtiments neufs ou rénovés et repose sur quatre axes : engagement des acteurs, projet écologique, potentiel écologique et bénéfices pour les usagers. Il constitue une référence pour les entreprises qui construisent ou rénovent leurs sites en intégrant la biodiversité dès la conception.

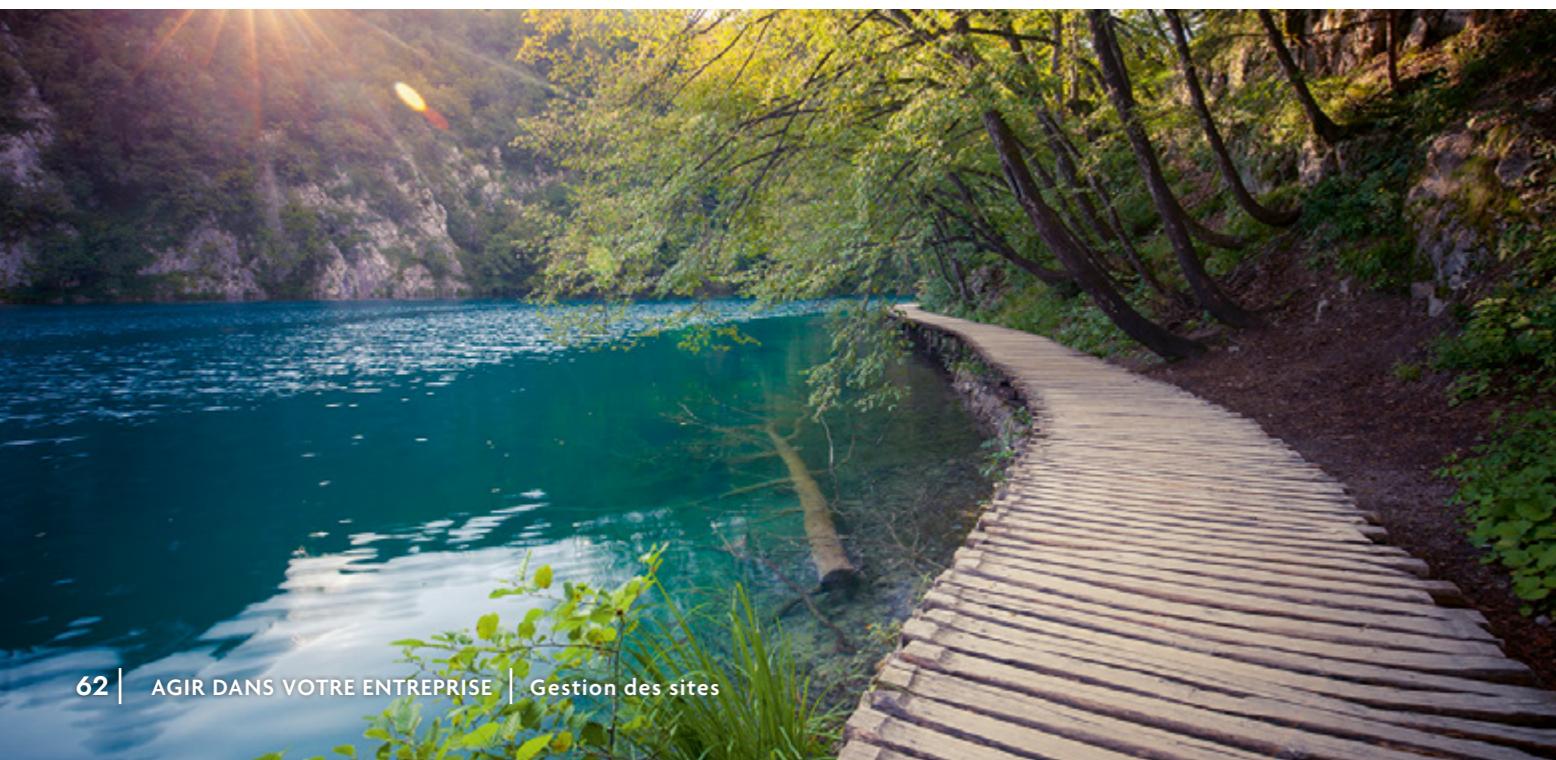
- [L'association Biodiversio](#), reconnue Partenaire Engagé pour la Nature par l'Office Français de la Biodiversité, vise à accompagner les entreprises dans la mesure et le pilotage de leur empreinte biodiversité sur leurs sites. Leur programme permet de réaliser un diagnostic de l'état de la biodiversité sur les sites, de définir des actions prioritaires et de suivre leurs effets dans le temps. Ils proposent également des prestation de conseil et de formation.

- [Les Jardins de Noé](#) est un programme national de conservation de la biodiversité développé et animé par l'association Noé depuis 2009 qui cherche à créer un réseau de jardins favorables à la biodiversité au travers de 10 engagements simples et concrets : planter des espèces locales, réduire l'usage des produits chimiques, accueillir la faune, préserver les ressources en eau, etc. Un label, à renouveler chaque année, permet de reconnaître les engagements pris en faveur de la biodiversité

- [La LPO](#) - propose aux entreprises et collectivités un accompagnement pour la mise en œuvre de démarches en faveur de la biodiversité à travers le programme « Refuges LPO ». Ce dispositif encourage la gestion écologique des espaces en respectant une charte en 15 engagements, parmi lesquels la préservation des habitats naturels, la limitation des produits chimiques ou encore la sensibilisation du personnel. L'obtention du label « Refuge LPO » valorise une démarche concrète et durable, tout en intégrant le site dans un vaste réseau national d'acteurs engagés pour la nature.



Ces labels ne doivent pas être perçus uniquement comme des outils de communication : ils offrent avant tout une méthodologie structurante et des indicateurs de suivi qui permettent aux PME d'évaluer leurs progrès et de rendre leurs actions plus pérennes. Ils facilitent également le dialogue avec les parties prenantes locales et renforcent la crédibilité des démarches RSE.



SUR UN NOUVEAU SITE OU UN AGRANDISSEMENT

Lors de la création d'un nouveau site ou d'un agrandissement, une entreprise a l'opportunité d'intégrer dès le départ des pratiques favorables à la biodiversité. Cela commence par une planification minutieuse pour minimiser l'artificialisation des sols et préserver les habitats naturels existants. Utiliser des matériaux et des techniques de construction durables, ainsi que des revêtements perméables, peut réduire l'impact environnemental.

Les entreprises qui souhaitent créer ou agrandir un site doivent vérifier si leur projet est soumis à évaluation environnementale. [L'article R122-2](#) du Code de l'environnement liste les projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale systématique ou après un examen au cas par cas en fonction de critères et de seuils définis. Prévue depuis la loi du 10 juillet 1976, l'évaluation environnementale vise à éclairer les décideurs et les autorités sur les impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine, tout en favorisant la participation du public pour une plus grande transparence. Ce processus évalue divers aspects environnementaux, tels que la biodiversité, les sols, l'eau, l'air, le climat, et le patrimoine culturel, afin de minimiser les impacts négatifs et de justifier les choix effectués.



[L'évaluation environnementale](#)
[Ministère de la transition](#)
[écologique^{\[27\]}](#)

L'article 101 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021, dite loi « Climat et résilience », a introduit l'article L.171-4 dans le code de la construction et de l'habitation (CCH) qui définit une obligation de végétalisation ou de solarisation des toitures. Cette obligation s'applique pour les nouvelles constructions, extensions et rénovations lourdes, ainsi que les parcs de stationnement couverts accessibles au public de plus de 500 m² d'emprise au sol. Ils doivent intégrer sur au moins 30 % de la toiture du bâtiment un procédé de production d'énergies renouvelables ou un système de végétalisation. Ce pourcentage sera porté à 40 % en 2026, et à 50 % en 2027. Des dispenses sont prévues, par exemple pour certaines rubriques ICPE, des contraintes patrimoniales ou des difficultés architecturales mais aussi si le coût des travaux nécessaires à l'installation d'un tel système dépasse un taux fixé par arrêté ministériel.



[Obligation de production](#)
[d'énergies renouvelables ou](#)
[de végétalisation de toitures^{\[28\]}](#)



[Le guide de la CdC Biodiversité sur la Végétalisation du bâti et biodiversité^{\[29\]}](#) présente des solutions concrètes pour mettre en place la végétalisation des murs et toitures.

La plateforme Transition écologique des entreprises compte la végétalisation du bâti parmi les projets pouvant faire l'objet d'une aide publique, et liste les dispositifs associés : <https://mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr/projets-entreprise/vegetalisation?theme=biodiversite>



^[27] <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/evaluation-environnementale>

^[28] <https://entreprendre-service-public.fr/vosdroits/f38102>

^[29] <https://www.cdc-biodiversite.fr/wp-content/uploads/2023/03/BIODIV-2050-NI13-FR-MD.pdf>



LES RUCHES, UNE FAUSSE BONNE IDÉE ?

Quelle que soit la surface disponible, la plantation d'espèces mellifères, dont les fleurs produisent de grandes quantités de nectar et de pollen, offre des ressources alimentaires aux abeilles et autres espèces butineuses et contribue donc à la sauvegarde des polliniseurs.

En revanche, la mise en place de ruches par les entreprises pour protéger la biodiversité peut sembler être une bonne idée, mais elle comporte plusieurs risques et inconvénients. Les abeilles domestiques (*Apis mellifera*) introduites dans les ruches urbaines entrent en compétition avec les abeilles sauvages et d'autres polliniseurs pour les ressources alimentaires. Les abeilles sauvages, qui jouent un rôle crucial dans la pollinisation, peuvent voir leurs ressources diminuer, ce qui nuit à leur survie et à la biodiversité locale.

Les ruches urbaines peuvent également poser des problèmes de santé pour les abeilles elles-mêmes. La densité élevée de ruches peut favoriser la propagation de maladies et de parasites, comme le varroa, ce qui peut affecter la santé des colonies d'abeilles.

La préservation de la biodiversité nécessite une approche plus holistique que la « simple » installation de ruches. Il est crucial de protéger et de restaurer les habitats naturels, de réduire l'utilisation de pesticides et de promouvoir des pratiques agricoles durables. Les ruches ne sont qu'une petite partie de la solution et peuvent même être contre-productives si elles ne sont pas gérées correctement.



[Pollinis'Actions](#) est un dispositif soutenu par l'OFB et à la portée des entreprises. Il permet d'évaluer comment un jardin répond aux besoins des polliniseurs et propose des conseils pratiques pour passer à l'action.



CHECKLIST BIODIVERSITÉ POUR LES SITES INDUSTRIELS, LOGISTIQUES ET TERTIAIRES

Planification et gouvernance

- Ai-je désigné un référent biodiversité au sein de mon entreprise ou fait appel à un expert externe ?
- Ai-je intégré la biodiversité dans mon plan de gestion du site ou dans ma stratégie environnementale ?
- Est-ce que je connais les enjeux écologiques locaux (trame verte/bleue, ZNIEFF, Natura 2000, zones humides, espèces protégées) autour de mon site ?
- Lors de projets d'aménagement, ai-je appliqué la séquence ERC (éviter, réduire, compenser) ?

Sols et surfaces

- Ai-je réduit l'imperméabilisation des sols (parkings perméables, grilles engazonnées, dalles alvéolées) ?
- Ai-je identifié d'éventuelles zones polluées sur mon site et mis en place un suivi ou des actions correctives ?
- Est-ce que je pratique une gestion différenciée de mes espaces verts (moins de tonte, fauches tardives adaptées) ?

Végétalisation et habitats

- Ai-je choisi des essences locales et diversifiées, adaptées au climat futur, en évitant les espèces invasives et les variétés horticoles peu utiles à la faune ?
- Ai-je créé ou renforcé des haies, prairies fleuries ou bosquets pour favoriser la continuité écologique ?
- Ai-je envisagé de végétaliser les toitures ou les façades de mes bâtiments ?

Eau et climat

- Ai-je mis en place des solutions de gestion des eaux pluviales (bassins, noues, infiltration végétalisée) ?
- Ai-je installé un système de récupération et de réutilisation de l'eau (pluie, eaux grises) ?
- Mes aménagements paysagers contribuent-ils à créer de l'ombrage et à réduire les îlots de chaleur ?

Faune locale

- Ai-je installé des refuges pour la faune (nichoires, hôtels à insectes, gîtes à chauves-souris, tas de bois ou de pierres) ?
- Ai-je limité et orienté les éclairages extérieurs pour réduire la pollution lumineuse ?
- Ai-je mis en place un suivi de la biodiversité sur mon site (inventaires, sciences participatives, partenariats avec associations) ?

Collaborateurs et parties prenantes

- Mes salariés sont-ils impliqués dans des actions concrètes (plantation, entretien, inventaires participatifs) ?
- Ai-je développé des partenariats locaux (associations naturalistes, écoles, collectivités) pour renforcer mes actions ?
- Est-ce que je communique en interne et en externe sur mes initiatives et leurs résultats (affichage sur site, rapport RSE, événements) ?



Pierre-Yves BONHOMMÉ, directeur technique chez Mayoly

TÉMOIGNAGE D'ENTREPRISE

Groupe pharmaceutique, français, indépendant et international, Mayoly s'engage depuis plusieurs années dans une démarche RSE structurée intégrant la préservation de la biodiversité sur ses sites industriels. Le site de Dreux, particulièrement remarquable par sa localisation en zone humide et sa proximité avec la rivière Blaise, illustre concrètement cette volonté. Ses initiatives locales témoignent d'une approche pragmatique, fondée sur la restauration des milieux naturels et la mobilisation des équipes.

Quelles actions concrètes avez-vous mises en place sur votre site de production de Dreux pour préserver ou restaurer la biodiversité ?

Le site de Dreux s'étend sur 12 hectares, bordé par deux bras de la Blaise et classé en « zone humide ». Nous avons engagé depuis plusieurs années des actions de restauration écologique : dès 2015, nous avons retiré d'anciennes écluses pour redonner à la rivière son cours naturel. Une pêche électrique non invasive avant et après les travaux a montré le retour d'espèces sensibles, comme l'anguille, indicatrice d'une bonne qualité de l'eau.

Depuis 2019, la biodiversité fait partie intégrante de notre feuille de route RSE. En partenariat avec l'association Eure-et-Loir Nature, nous avons réalisé un diagnostic faune-flore du site, identifié plusieurs zones à fort potentiel écologique et lancé un programme de restauration d'une zone humide par an sur la période 2023–2025 (roselière, mare naturelle, mégaphorbiaie). Ces opérations sont encadrées par des spécialistes et financées par un budget annuel de 5000 à 10000 euros.

Comment sensibilisez-vous et impliquez-vous vos collaborateurs dans ces démarches ?

La sensibilisation fait partie intégrante de notre démarche. Nous organisons chaque année des ateliers participatifs animés par notre partenaire associatif : construction de nichoirs et d'hôtels à insectes, formation à l'observation des oiseaux dans le cadre d'une enquête nationale, et gestion de bacs d'aromatiques partagés sur le site. Nous avons également formé l'ensemble des 300 collaborateurs à la Fresque du Climat, afin d'élargir la compréhension des enjeux environnementaux et de renforcer la cohérence avec nos autres actions RSE. Cette mobilisation crée une dynamique collective et une vraie fierté d'appartenance.

Comment ces démarches s'articulent et nourrissent votre stratégie RSE globale ?

Nos actions locales sur la biodiversité s'intègrent dans la roadmap RSE 2023–2025 du site, articulée autour de quatre priorités : réduction des émissions de CO₂ (scopes 1, 2 et 3), baisse de la consommation d'eau,

réduction des déchets, et restauration écologique. Le groupe Mayoly a également structuré un pilotage commun pour l'ensemble de ses sites, notamment via le calcul du coefficient de biotope par surface (CBS) et la mise en place de chartes d'achats responsables intégrant les enjeux biodiversité. Ces démarches locales nourrissent donc directement la stratégie globale du groupe.

Quels bénéfices avez-vous constaté à la suite des actions en faveur de la biodiversité sur votre site ?

Les bénéfices sont avant tout écologiques et humains. Sur le plan écologique, nous avons observé le retour d'espèces aquatiques et rivulaires sensibles et une amélioration de la qualité des milieux. Sur le plan humain, ces initiatives renforcent la cohésion interne et l'attractivité de l'entreprise : de plus en plus de candidats mentionnent leur intérêt pour nos engagements RSE et biodiversité lors des recrutements. Même si les impacts économiques directs sont faibles, ces actions contribuent à la résilience du site et à son ancrage territorial.

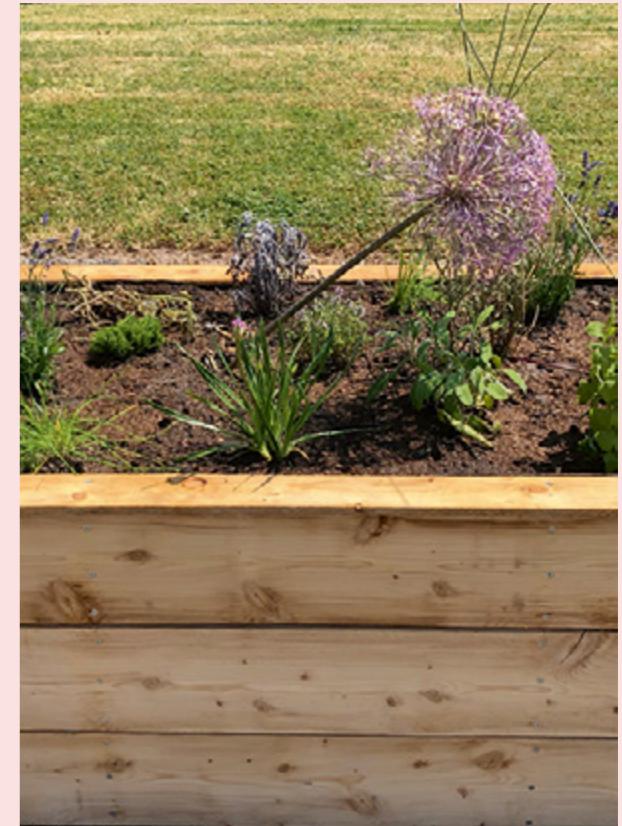


Quels ont été les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de ces actions ? Quelles sont les prochaines étapes que vous envisagez pour aller plus loin ?

Le principal défi est la pérennité : entretenir les zones restaurées demande une vigilance continue et un budget récurrent. Nous devons aussi maintenir la mobilisation dans le temps, malgré la rotation du personnel et d'autres priorités opérationnelles. Les prochaines étapes consistent à entretenir ces zones, à déployer l'approche « économie » (intégration de critères écologiques dans les projets industriels) sur le site de Dreux, et à suivre l'évolution de notre indicateur CBS avec des objectifs de progression à moyen terme.

Quel conseil donneriez-vous à une entreprise du secteur cosmétique qui souhaite s'engager pour la biodiversité ?

Mon conseil serait de commencer simplement : s'appuyer sur un partenaire naturaliste local, planifier des actions concrètes et réalistes, comme restaurer une zone par an, et associer les équipes à chaque étape. Mieux vaut une démarche imparfaite mais active qu'un projet parfait qui ne démarre jamais. La clé, c'est la régularité et la cohérence entre les engagements RSE et les actions sur le terrain.



”





5. OUTILS ET CONTACTS UTILES

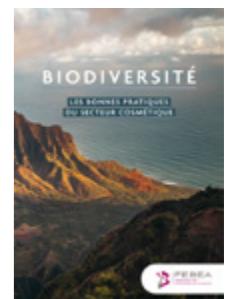
Pour accompagner les entreprises dans leur transition vers des pratiques plus respectueuses de la biodiversité, il existe aujourd’hui de nombreux outils, cadres et dispositifs spécialement conçus pour répondre à leurs besoins. Ces ressources leurs permettent d’évaluer leur impact sur la nature, d’identifier des axes d’amélioration, de structurer leur démarche et de bénéficier d’un accompagnement adapté à leur secteur et à leur taille. Ces cadres et outils jouent ainsi un rôle clé pour guider, sensibiliser et soutenir le passage à l’action, en rendant la transition écologique plus accessible, pragmatique et cohérente avec les enjeux actuels de la biodiversité.

DISPOSITIF	OBJECTIF PRINCIPAL	CIBLE	NIVEAU D'ENTRÉE
Entreprises engagées pour la nature	Structuration volontaire d'un plan d'action biodiversité	Toutes tailles	Tous profils
MOOC Biodiversité	Programme de formation et de sensibilisation	Toutes tailles	Débutant à intermédiaire
Diag' Biodiversité	Diagnostic initial avec accompagnement expert	PME	Débutant
Lab Transition Nature	Sensibilisation, outils de pilotage, ressources	Toutes tailles	Intermédiaire
ACT Biodiversité	Evaluation complète, traçabilité, redevabilité	Grandes entreprises / ETI	Avancé (pour les entreprises déjà engagées dans des démarches)
Norme ISO 17298	Intégration de la biodiversité dans la stratégie et le fonctionnement des organisations	Toutes tailles	Tous profils, aide à structurer la stratégie



[La plateforme Entreprises et Biodiversité](#), développée par l’association Orée avec le soutien de l’office français de la biodiversité, récapitule l’ensemble des outils disponibles, avec la possibilité de sélectionner ceux applicables au secteur cosmétique

GUIDE DES BONNES PRATIQUES BIODIVERSITÉ DE LA FEBEA



Le secteur de la cosmétique a, depuis plusieurs années, entrepris une profonde transformation, notamment grâce à la mise en place de filières d’approvisionnement durables, la mesure de son empreinte sur la biodiversité ou encore la réduction de son impact environnemental. Afin d’accompagner l’ensemble du secteur à aller plus vite et plus loin, la FEBEA a publié dès 2021 un guide des bonnes pratiques du secteur. Il a permis à toutes les entreprises cosmétiques, quelle que soit leur taille, de s’inspirer ces expériences et de les déployer à leur échelle.

Ce guide répertorie les bonnes pratiques du secteur pour permettre à tous de disposer d’exemples concrets, transposables, capables d’inspirer de nouvelles actions et ainsi d’accélérer la transition écologique de tout le secteur.

Au total, ce guide rassemble 176 bonnes pratiques d’entreprises de toutes tailles. Il présente de nombreux exemples d’initiatives existantes auxquelles chaque entreprise peut choisir de participer.



Le guide^[31] est disponible sur le site web de la FEBEA

ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE

Le programme « Entreprises engagées pour la nature », porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), constitue aujourd'hui le cadre de référence pour les entreprises françaises souhaitant structurer, rendre visibles et faire reconnaître leurs engagements en faveur de la biodiversité. Il s'adresse à toutes les entreprises – TPE, PME, ETI, grands groupes – quel que soit leur niveau de maturité sur le sujet. Face aux enjeux croissants liés à l'érosion du vivant, les entreprises sont appelées à jouer un rôle actif. Ce programme leur permet de le faire dans un cadre clair, progressif et aligné avec les ambitions nationales et européennes.

En rejoignant le programme, une entreprise peut :

- Structurer une feuille de route biodiversité à partir d'outils méthodologiques fournis par l'OFB
- Gagner en visibilité via la reconnaissance publique de son engagement et sa participation à des événements nationaux
- Anticiper les évolutions réglementaires, comme la directive CSRD ou le futur reporting sur la biodiversité
- Renforcer son attractivité, en fédérant ses équipes autour d'une cause porteuse de sens
- Accéder à des ressources et retours d'expérience, en rejoignant le Club des engagés, espace d'échange avec d'autres entreprises et territoires engagés.

Un programme accessible à toutes les tailles d'entreprise

Le dispositif est conçu pour être progressif et adaptable. Il propose un accompagnement méthodologique, quel que soit le niveau d'avancement de l'entreprise. Il est ainsi possible d'y entrer sans avoir de stratégie biodiversité déjà définie : l'essentiel est de formuler un plan d'actions dans l'année suivant l'adhésion.

Des aides comme le Diag Biodiversité BPI/OFB, cofinancé à hauteur de 40 %, peuvent faciliter cette étape. Elles permettent de diagnostiquer ses dépendances et impacts et d'identifier des actions à mettre en œuvre.



La FEBEA est « Partenaire Engagé pour la Nature ». Explorez ses engagements : <https://ofb.gouv.fr/ambassadeurs-programmes-engages-nature/federation-des-entreprises-de-la-beaute>

Les trois grandes étapes de parcours :

- 1/ **Adhésion** : L'entreprise commence par signer les [10 principes d'engagement commun](#), qui posent les bases éthiques et méthodologiques du programme. Cet acte d'adhésion doit être validé au plus haut niveau de gouvernance de l'entreprise.
- 2/ **Engagement** : Dans l'année qui suit, l'entreprise doit formuler un plan d'actions pluriannuel (2 ou 4 ans) structuré, aligné avec les principes SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporellement défini). Les actions peuvent concerner les pratiques d'achat, la gestion des sites, la sensibilisation des collaborateurs, ou encore l'innovation produit.
- 3/ **Suivi et valorisation** : Un rapport de suivi est demandé tous les deux ans. Il est examiné par un jury composé d'acteurs institutionnels, associatifs et représentant des acteurs économiques qui peut émettre des recommandations pour renforcer la démarche. En parallèle, les entreprises sont valorisées sur le site officiel et via les événements du programme.

Des effets concrets pour les entreprises

- ➔ Mettre en cohérence des engagements déjà pris (zéro déforestation, traçabilité, circularité) avec une feuille de route intégrée
- ➔ Renforcer la crédibilité des démarches auprès des clients, distributeurs ou investisseurs
- ➔ Identifier des indicateurs de progrès adaptés au métier (traçabilité, usage de labels, surfaces végétalisées, etc.).

Intégrer une dynamique collective

En rejoignant le Club des engagés, l'entreprise bénéficie d'un accès privilégié à une communauté d'acteurs mobilisés (entreprises, collectivités, fédérations). Elle peut participer à des temps d'échange, à des groupes de travail, ou devenir à son tour ambassadrice du programme. Cette dynamique permet non seulement de progresser individuellement, mais aussi de contribuer à une transformation sectorielle.



[Entreprises engagées pour la nature](#)



DIAG BIODIVERSITÉ BPIFRANCE

Le Diag Biodiversité, lancé en partenariat entre Bpifrance et l'Office français de la biodiversité (OFB), est conçu pour aider les PME françaises, indépendamment de leur secteur, à identifier leurs impacts sur les écosystèmes et leurs dépendances aux services rendus par la nature. Sur une durée de 3 à 6 mois, un expert agréé réalise une analyse de matérialité biodiversité couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur (impacts, risques, opportunités). Les équipes internes sont sensibilisées aux enjeux, puis un premier plan d'action opérationnel est co-construit — étape essentielle pour intégrer sa démarche dans le programme Entreprises engagées pour la nature. Ce dispositif est subventionné à 40 % par l'OFB (reste à charge ≈ 6 000 € HT). Proposé dans le cadre du plan national de déploiement, il cible près de 300 entreprises sur trois

ans. En rejoignant le Diag Biodiversité, l'entreprise se dote d'un cadre structuré pour intégrer la biodiversité dans sa stratégie, avec une méthodologie compatible aux exigences de transparence et de reporting (CSRD, ESRS E4). Elle engage les premières étapes pour devenir une "Entreprise engagée pour la nature", ce qui lui ouvre un suivi par l'OFB, un positionnement public valorisé et l'accès au Club des engagés, réseau d'échange de bonnes pratiques. Ce diagnostic est un outil stratégique pour anticiper les évolutions réglementaires, renforcer la crédibilité de ses engagements RSE et structurer ses actions concrètes en faveur de la biodiversité.



[Diag BPI France](#)



LAB TRANSITION NATURE

Le Lab Transition Nature, co piloté par le WWF France et l'Office français de la biodiversité, fonctionne comme un véritable laboratoire d'innovations pour les entreprises. Lancé en mars 2025, ce réseau associe entreprises, ONG, pouvoirs publics et experts pour aider à traduire les engagements biodiversité en objectifs fondés sur la science, notamment via le cadre méthodologique Science Based Targets for Nature (SBTN). Il complète le programme "Entreprises engagées pour la nature" en proposant des ateliers, retours d'expérience, guides opérationnels et travail collectif sur des stratégies alignées avec les seuils écologiques à respecter.



[Lab Transition Nature](#)

MOOC BIODIVERSITÉ MEDEF

Le MOOC "Entreprises & Biodiversité : passez à l'action", co-animé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), le MEDEF et l'OFB, est une formation en ligne gratuite et autonome (6 à 9 h) destinée à tous les professionnels, y compris les petites structures. Il permet de comprendre l'importance des enjeux biodiversité pour l'entreprise, d'identifier des leviers d'action adaptés au cœur d'activité ou au site, et de structurer un premier plan d'actions. Le parcours pédagogique est organisé en trois séquences : comprendre l'urgence, imaginer des solutions et passer à l'action via des étapes pratiques et collectives. Ce format utilise successivement vidéo, quiz, retours d'expérience et outils méthodologiques pour favoriser une appropriation concrète et collective du sujet.



Ce MOOC constitue aussi une porte d'entrée directe vers le dispositif Entreprises engagées pour la nature, en particulier via le parcours ambassadeur destiné aux TPE et PME de moins de 10 salariés : les réponses aux activités proposées peuvent servir de base au dossier d'adhésion au programme national. Il s'inscrit donc pleinement dans l'écosystème d'accompagnement à la biodiversité proposé par l'OFB, en tant que tremplin pédagogique accessible permettant de passer du diagnostic et de la sensibilisation à un engagement structuré officiellement reconnu.



Accéder au MOOC
<https://mooc.formation.lpo.fr/>

ACT BIODIVERSITÉ

ACT Biodiversité est un cadre méthodologique développé par l'ADEME et le programme ACT Initiative, en partenariat avec l'OFB dont la version finale sera lancée début 2026. Il vise à accompagner les entreprises dans l'évaluation robuste de leur stratégie de transition écologique, spécifiquement sur la biodiversité. À terme, la méthode servira aussi d'outil de redevabilité, aligné avec les exigences européennes (CSRD, taxonomie verte) et internationales (Global Biodiversity Framework – GBF).

Une méthode fondée sur les pressions exercées sur la nature

La méthode repose sur l'analyse des cinq pressions majeures définies par l'IPBES : changement d'usage des terres et des mers, pollution, surexploitation, espèces exotiques envahissantes, et changement climatique. Ces pressions sont évaluées sur trois sphères d'influence : les opérations directes, l'amont (fournisseurs) et laval (utilisation/fin de vie).

ACT Biodiversité structure son évaluation autour de neuf modules thématiques : gouvernance, stratégie, pressions clés, dépendances, chaîne de valeur, adaptation, trajectoire, preuves, et alignement sectoriel. Ces modules croisent indicateurs sectoriels, données quantitatives, politiques internes et dispositifs de suivi pour fournir une vision holistique et rigoureuse de la transition biodiversité.



<https://actinitiative.org/fr/act-biodiversity/>

Quelles sont ses spécificités ?

- Évaluation multicritère : croise performance, cohérence narrative et crédibilité de la trajectoire.
- Approche sectorielle : des grilles d'évaluation sont disponibles pour plusieurs filières (grille cosmétique en cours de développement).
- Orientation stratégique : la méthode intègre le modèle économique, les leviers R&D, les engagements fournisseurs ou encore la transformation produit.
- Alignement réglementaire : conçue pour anticiper les exigences de la CSRD et s'articuler avec la TNFD ou le SBTN.
- Complémentarité climat-biodiversité : ACT Biodiversité s'inscrit dans la suite d'outils ACT (climat, transport, finance, etc.), pour un reporting intégré.

La version bêta de la méthode a été publiée fin 2023, suivie d'un roadtest auprès d'une dizaine d'entreprises pilotes de janvier à juin 2024. Ces retours d'expériences sont en cours d'analyse, afin d'ajuster les modules et les indicateurs.

La publication de la version finale est prévue début 2026. L'objectif est une intégration dans les dispositifs réglementaires comme la CSRD et la future Stratégie Nationale Biodiversité 2030.



ISO 17298 - INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LA STRATÉGIE ET LE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS

Publiée en 2025, la norme ISO 17298 marque une étape importante dans la reconnaissance internationale de la biodiversité comme pilier du développement durable. Issue des travaux de normalisation menés en France autour de la NF X32-001, elle propose un cadre méthodologique destiné à aider les organisations (entreprises, associations, institutions publiques) à intégrer la biodiversité dans leur stratégie, leur gouvernance et leurs activités opérationnelles.

La norme s'articule autour de quatre grandes étapes :

- Identifier les attentes des parties prenantes internes et externes, ainsi que les dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la biodiversité
- Evaluer les interactions entre les activités de l'organisation et les écosystèmes
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action proportionné, incluant des objectifs mesurables et des indicateurs de suivi
- Assurer la cohérence de ces actions avec la stratégie RSE, les autres référentiels (ISO 14001, ISO 26000) et les obligations réglementaires nationales ou européennes

L'ISO 17298 ne se limite pas à définir une méthode : elle aide les entreprises à structurer concrètement leur démarche biodiversité, en clarifiant les rôles, les priorités et les indicateurs de progrès. Pour les acteurs du secteur cosmétique, elle offre une base commune de dialogue avec les parties prenantes (fournisseurs, territoires, ONG ou institutions) et favorise une meilleure cohérence entre gouvernance, approvisionnement et gestion des sites.



Cette norme se distingue enfin par son caractère universel et adaptable : elle peut être mise en œuvre par tout type d'organisation, quelle que soit sa taille ou sa maturité sur le sujet, dans une logique d'amélioration continue et de contribution mesurable à la préservation du vivant.



ISO 17298 <https://www.iso.org/fr/standard/17298>

LES ACCOMPAGNEMENTS LOCAUX

Au-delà de ces dispositifs nationaux, les entreprises peuvent trouver un appui précieux auprès des acteurs locaux, qui permettent de s'adapter aux réalités du terrain. [Les Agences régionales de la biodiversité \(ARB\)](#) constituent souvent la première porte d'entrée : elles rassemblent collectivités, associations et acteurs socio-économiques, et peuvent orienter les entreprises vers les bons interlocuteurs et dispositifs existants.

[Les Agences de l'eau](#), présentes sur chacun des grands bassins hydrographiques, soutiennent de nombreux projets favorables à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique, y compris des actions menées par les entreprises. [Les Régions et collectivités locales](#) développent également leurs propres stratégies biodiversité (Stratégies régionales pour la biodiversité, Territoires engagés pour la nature, Espaces naturels sensibles...), qui ouvrent la voie à des partenariats et financements adaptés.

[Les parcs naturels régionaux et nationaux, les conservatoires d'espaces naturels ou encore les parcs naturels marins](#) offrent des opportunités de collaboration directe, que ce soit pour valoriser des pratiques durables, s'impliquer dans des projets de restauration ou encore appuyer une démarche de marque territoriale. Enfin, une variété d'acteurs de terrain – associations de protection de la nature, bureaux d'études, entreprises du génie écologique ou du paysage – apportent une expertise concrète pour traduire les engagements en actions mesurables : diagnostic écologique, gestion d'espaces, restauration de milieux, sensibilisation des équipes.



6.

POUR ALLER PLUS LOIN : LA COSMÉTIQUE RÉGÉNÉRATIVE



DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE À UNE « AMBITION » RÉGÉNÉRATIVE

Par Thomas Busuttil - Fondateur et Dirigeant La Cinquième Saison

Ce guide montre à quel point la biodiversité est, en particulier pour le secteur de la beauté, un socle crucial pour la pérennité de son activité et plus largement pour notre avenir commun. Il témoigne également de la fragilité et de la dégradation majeure de cette biodiversité et donc de la nécessité de la protéger mais aussi de réparer, restaurer, réhabiliter des sols, des paysages, des espèces végétales et animales qui ont été impactés par l'activité humaine.

En ce sens, se donner une « ambition » régénérative en lien avec son activité s'inscrit naturellement comme un prolongement de cette attention à la biodiversité qui structure la réalisation de ce guide.



UN PRINCIPE SIMPLE MAIS COMPLEXE À METTRE EN ŒUVRE

Sur le principe, adopter une ambition régénératrice est relativement simple : elle consiste à rendre à la nature et à la société plus que ce qu'on ne lui prend. Elle renvoie à la notion de « Net positive » ou « Impact positif net ». Ce concept permet de démontrer comment une entreprise cherche non seulement à diminuer voire supprimer ses impacts négatifs mais également et simultanément à créer de la valeur non seulement économique et financière, mais aussi environnementale et sociétale, avec au bout du compte, une création de valeur globale qui sera supérieure aux ressources environnementales et sociales utilisées pour produire cette valeur.

Mais l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régénératrice est évidemment plus complexe à intégrer pour une entreprise...

Exploiter, minimiser, contribuer, régénérer : les 4 étapes d'une entreprise pour devenir régénérative

Si l'on reprend l'histoire des entreprises et la façon dont elles ont progressivement intégré cette approche multidimensionnelle de leur activité, on peut identifier les différents stades de progrès à parcourir pour devenir régénérative :

A l'origine, les entreprises étaient uniquement dans une logique d'exploitation des ressources, le seul objectif étant purement économique avec comme unique finalité l'accroissement de la valeur financière de l'entreprise.

Au début de ce siècle, le concept d'entreprise responsable a été un premier pas vers la prise en compte de ses impacts sociaux et écologiques. Dans ce cas, les entreprises ont cherché à minimiser, mitiger leurs impacts mais sans profondément remettre en cause leurs méthodes d'approvisionnement, d'exploitation ou de distribution de leurs produits et services.

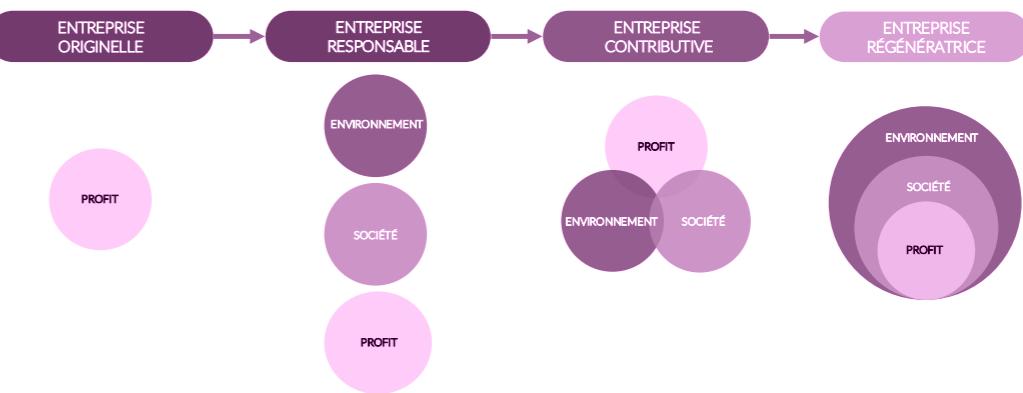


Figure 11 : les 4 étapes de la régénération

Depuis une dizaine d'année est apparu le concept d'entreprise contributive. Outre un effort accru pour réduire ses impacts, en commençant par exemple à intégrer dans le modèle économique des logiques circulaires d'écoconception, de recyclage ou d'upcyclage, ... ou à formaliser des politiques de décarbonation ou de respect des droits humains dans la chaîne de valeur, ces entreprises dites contributives ont également intégré dans leurs activités la volonté de générer des contributions environnementales et sociales en même temps qu'elles créent de la valeur économique.

Appliquée par exemple à une politique d'approvisionnement des actifs, elle se traduit par l'intégration d'approches agroécologiques qui vont s'accompagner de programmes de formation voire de co-développement pour encapaciter les fournisseurs et leur permettre de mettre en œuvre ces pratiques.

L'accélération des impacts environnementaux et sociaux démontrés par le GIEC et l'IPBES, l'émergence d'un consensus sur les limites planétaires et leurs dépassements pour les 2/3 d'entre elles, ... ont progressivement amené ce concept d'entreprise régénérative. L'ambition va alors bien au-delà de l'entreprise contributive.



LES 4 CLÉS D'UNE ENTREPRISE RÉGÉNÉRATIVE

Elle suppose en premier lieu un **changement profond d'état d'esprit**, de « mindset » pour concevoir le rôle et l'impact d'une entreprise vis-à-vis de son environnement humain et écologique.

Ce changement majeur consiste tout d'abord à **passer d'une approche fragmentée** (i.e qui sépare les dimensions économiques, sociales et environnementales) à **une approche intégrée** qui reconnaît que toute action d'une entreprise a à la fois et en même temps des impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Cette démarche régénérative doit également intégrer une logique écosystémique de partenaires (la nature étant considérée comme un partenaire !) en passant là encore d'une relation unidirectionnelle (dans sa relation à la nature pour prélever les ressources nécessaires à sa croissance comme dans ses relations avec ses sous-traitants) à une relation symbiotique dans laquelle toutes les parties prenantes sont interdépendantes (sans pollinisation pas de matière première, sans savoir-faire pas de production, ...) et qui est fondée sur une approche collaborative de co-évolution.

L'ambition régénérative va également s'incarner par la volonté de tendre d'un côté vers la suppression de ses impacts négatifs (par exemple assurer une innocuité

totale de ses formules comme de ses packs, aussi bien d'un point de vue toxicologique qu'écotoxicologique, assurer le recyclage à 100% de ses eaux de process dans une approche d'usine sèche, garantir un salaire et une protection sociale minimum pour les populations locales où sont prélevés des actifs ...) et d'un autre côté de **maximiser toutes les contributions sociales et environnementales liées à ses actions** (ex. une crème solaire qui est non seulement inoffensive pour les coraux mais qui contient des oligoéléments qui les boostent pour résister au blanchiment et se régénérer, faire en sorte que les eaux de rejets de mon usine ne polluent pas l'environnement mais participent en plus à améliorer la qualité de l'eau autour de mon site, délocaliser une partie de ma production au plus près de mon approvisionnement pour redistribuer une partie de la valeur localement, ...).

Enfin cette ambition suppose de définir le cadre et le périmètre territorial sur lesquels l'entreprise intervient. Ce périmètre territorial peut être variable (site, région, pays, planète) mais permet à la fois de mieux bâtir et prioriser la trajectoire de régénération voulue par l'entreprise et d'évaluer a posteriori toutes les formes de création de valeur économique, sociale/sociétale, environnementale, directe et indirecte, générées pour pouvoir pleinement les valoriser auprès de ses parties prenantes.

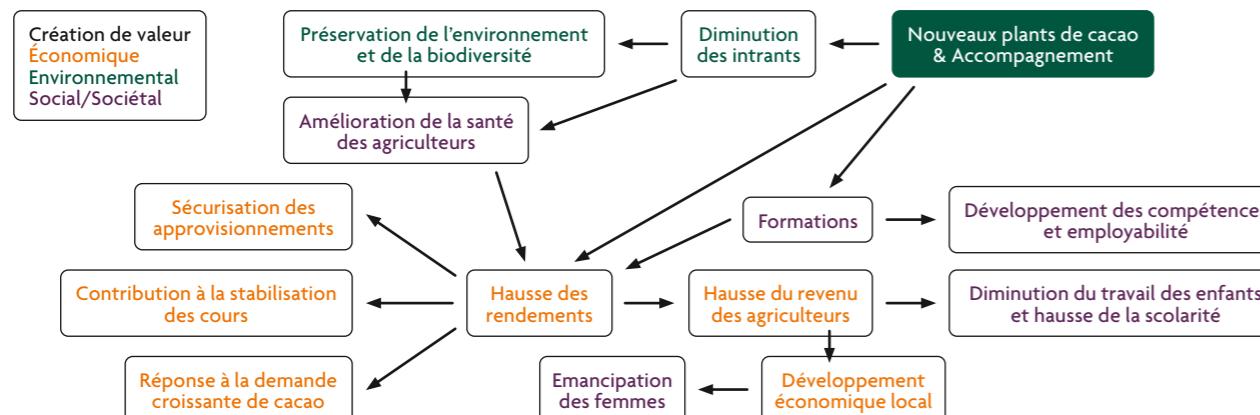


Figure 12 : dynamique de création de valeur systémique, exemple d'une politique d'approvisionnement durable dans le domaine agroalimentaire (exemple du cacao)

LES 5 LEVIERS TRANSVERSAUX À INTÉGRER DANS UNE DÉMARCHE RÉGÉNÉRATIVE

La mise en œuvre de cette ambition régénérative doit bien entendu s'étendre à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise et à l'ensemble de ses parties prenantes.

Au-delà, elle doit également prendre en compte 5 dimensions transversales qui vont permettre sa réalisation :

1/ **La culture** : développer une « culture régénérative » suppose de travailler à la fois sur la formation/sensibilisation de ses dirigeants, de ses collaborateurs comme de ses parties prenantes (actionnaires, instances de gouvernance, fournisseurs, ...) pour les accompagner dans cette transformation et sur l'organisation de l'entreprise afin qu'elle reflète l'approche systémique et transversale de la régénération. Travailler au désilotage entre les fonctions, à l'autonomie des équipes et des collaborateurs, en particulier ceux sur les territoires concernés, sont 2 exemples de ces évolutions organisationnelles à mettre en œuvre.

2/ **Le(s) modèle(s) économique(s)** : devenir régénératif suppose de revoir en profondeur son modèle. Il nécessite donc de développer une politique d'innovation « nativement » durable qui va explorer des modèles circulaires, fonctionnels et serviciels (i.e basés sur l'usage et la performance d'usage vs la possession), collaboratifs et inclusifs. Cette évolution pourra se faire progressivement pour tester ces innovations avant un passage à l'échelle. D'où l'existence de plusieurs modèles d'affaires qui cohabitent et évoluent dans le temps.

3/ **Les alliances** : comme on l'a vu, cette approche régénérative ne peut fonctionner que dans une logique d'écosystème de partenaires fondée sur la collaboration et la co-évolution. D'où l'importance de bien les identifier et les prioriser et de clarifier les modalités de partage de la valeur tant pour les motiver que pour pouvoir valoriser les efforts réalisés auprès de ses parties prenantes.

4/ **Les datas** : la façon de prendre en compte et d'évaluer cette ambition régénérative nécessite à la fois de repenser fondamentalement la typologie, la granularité des datas nécessaires à cette évaluation. Ce travail est clé à la fois pour piloter la démarche et pour la valoriser dans son récit d'entreprise régénérative. Il rejoint ici la dimension organisationnelle pour garantir la collecte, le traitement et l'exploitation de ces datas.

5/ **La communication** : au vu des efforts consentis pour tendre vers cette ambition régénérative, il est à la fois essentiel de créer et nourrir le récit de cette transformation vers la régénération. La construction d'un récit structuré et structurant permettra ainsi de valoriser l'ensemble de la démarche tant auprès de ses clients que de ses actionnaires/ associés, collaborateurs, collectivités, ONG, ...). Il sera également la base d'un « marketing régénératif » permettant à la fois de se différencier de ses concurrents, de nourrir la relation client, de singulariser la stratégie et les offres, d'attirer et de fidéliser ses collaborateurs.

La régénération est un horizon et une ambition. Elle permet progressivement de réaligner et donner du sens et de la congruence à son activité (l'alignement et la cohérence entre nos pensées, nos ressentis, nos paroles et nos actions). Elle incarne la compréhension et la volonté de l'entreprise de s'inscrire dans un monde où l'économie se développe dans le respect du vivant humain et non humain car c'est cette coévolution qui est à la base de sa robustesse et sa résilience dans le temps.



BIBLIOGRAPHIE

Quelques documents de référence sur la prise en compte de la biodiversité par les entreprises

- **Guide Entreprises et biodiversité : les clés pour agir. MEDEF (2021).**
<https://www.medef.com/uploads/media/default/0019/98/13856-guide-biodiversite-juin-2021.pdf>
- **Roquelaure « Entreprises et Biodiversité », contribution du groupe de travail cosmétique (2024)**
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Livrable_Cosmetique_2.pdf
- **Guide biodiversité : les bonnes pratiques du secteur cosmétique. FEBEA (2021).**
- <https://www.febea.fr/etudes-et-rapports/guide-biodiversite-bonnes-pratiques-du-secteur-cosmetique/> / Guide biodiversité – version anglaise. FEBEA (2022).
- <https://www.febea.fr/etudes-et-rapports/guide-biodiversite-version-anglaise-federations-cosmetiques-allemande-francaise>
- **Sensibiliser et mobiliser les salariés d'entreprise en faveur de la biodiversité. UICN (2018).**
<https://uicn.fr/wp-content/uploads/2018/06/uicn-france.mobilisation-des-entreprises-web.2018.pdf>
- **Nature Positive : Role of the Household and Personal Care Products Sector.**
World Economic Forum (2023).
<https://www.weforum.org/publications/nature-positive-transitions-sectors/household-and-personal-care-products-sector/>
- **Sector transitions to Nature Positive: Deep dive on beauty and biodiversity. UEBT (2023).**
<https://uebt.org/resource-pages/deep-dive-on-beauty-and-biodiversity>
- **Entreprises engagées pour la nature – Guide pour l'action. OFB (2023)**
<https://ofb.gouv.fr/doc/entreprises-engagees-pour-la-nature-guide-pour-action>
- **Kit Biodiversité à destination des entreprises. Bpifrance (2023)**
<https://secure.webpublication.fr/534282/.Bpifrance-kit-biodiversit%C3%A9/#page=1>



137 rue de l'Université - 75007 PARIS

Tél. 01 56 69 67 89

www.febea.fr

